

ضمير الوطن

Conscience de la Patrie



L'Autorité de Contrôle Administratif / L'Académie Égyptienne de Lutte Contre la Corruption

Centre de recherche et d'études pour la prévention et la lutte contre la corruption

Le premier numéro

Décembre 2021

ضمير الوطن

Conscience de la Patrie



Un magazine culturel périodique
publié par :
l'Académie Égyptienne de Lutte Contre la
Corruption
Préparé par :
Le Centre de recherche et d'études pour la
prévention et la lutte contre la corruption

Général d'état-major /
Hassan Abdel Shafi

Président de l'Autorité de Contrôle Administratif
Président du Conseil d'administration de
l'Académie

Général / **Amr Adel**

Vice-président de l'Autorité de Contrôle
Administratif
Membre du Conseil d'administration de l'Académie

Supervision générale
**Premier Sous-Secrétaire /
Khaled Abd El-Rahman**

Président adjoint de l'Autorité de Contrôle
Administratif pour les affaires de l'Académie et la
coopération internationale et membre du Conseil
d'administration

Sous-secrétaire
Dr / Hamid Humaimi

Directeur de l'Académie et Rapporteur du Conseil

Rédacteur en chef:

Sous-secrétaire

Dr. Mohamed Salama

Directeur adjoint de l'Académie au Centre de
recherche et d'études pour la prévention et la
lutte contre la corruption

Conseiller média:

Dr. Sami Abdel Aziz

Conseiller de presse:

Ahmed Ayoub



الاصدار الرقمي الالكتروني
باللغة العربية

Digital Edition
English Version

L'Édition Numérique
Version Française



L'État, en tant que dirigeant et peuple, défend la prééminence du droit, rejette toutes les formes et les pratiques de corruption et défend les valeurs d'intégrité et de transparence.

C'est la voie adoptée par l'État comme l'un des piliers de la bonne gouvernance depuis le début du processus de développement visant un avenir meilleur pour notre chère patrie, l'Égypte.

**Le Président
Abdel Fattah Al-Sissi**

08

Vision d'un Commandant.. et volonté d'un peuple

Général d'état major /
Hassan Abdel Chafy



20

L'évolution de la compétence législative de l'Autorité de Contrôle Administratif

Général / Amr Adel



12

Conscience de la patrie... et conscience du citoyen

Sous-secrétaire/Dr. Mohamed Salama

Article du rédacteur en chef



L'Académie Egyptienne
de Lutte contre la
Corruption
Entre le présent et le futur

Sous-secrétaire /
Dr. Hamid Humaimi

28



La lutte contre la
corruption...entre
éducation et culture

Premier Sous-secrétaire/
Khaled Abd El-Rahman

24



Renforcement des
efforts internationaux
contre la corruption

Dr. Ghada Wally

14

La sensibilisation sociétale est le moyen de prévenir la corruption

Comité de rédaction du magazine

10

W E N U



L'Afrique que nous voulons
Efforts égyptiens.. et partenariat pour lutter contre la corruption sur le continent noir
Juge / Amal Ammar

36

Les parlementaires et les organes de contrôle
Un rempart imperméable contre la corruption

Adel Ibn Al-Assoumi
Président du Parlement arabe



18



Gouvernance des institutions publiques

Dr. Tariq Farouk al-Hussary

40

Les Villes résilientes durables

Ingénieur / Ahmed Riad Ali



42



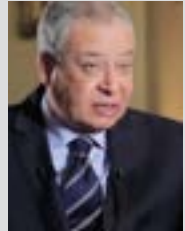
Pour une meilleure lutte contre la corruption en Afrique

MiAROM Bégoto

30

Les Cadres et les Mécanismes de l'Union africaine

Ambassadeur / Ashraf Rashid



32



Vers une amélioration des performances de l'Égypte dans les indicateurs de gouvernance

M. Khalid Zakaria Amin

46

Mesurer la corruption entre réalité et perceptions

Dr. Marianne Qalds



50



Évolution de la méthodologie et des politiques de lutte contre la corruption

Sous-secrétaire / Ahmed Nouredine

58

Le leadership: Le système de qualité totale et la gestion pertinente des installations

Général / Essam Zakaria



54



L'Egypte: une nouvelle phase historique

Dr: Abdel Moneim Saïd

62

La lutte contre la corruption dans l'ancienne Egypte

Dr. Wasim El Sissi



60



Bâtiment de l'Autorité de Contrôle Administratif dans la capitale administrative





Vision d'un Commandant.. et volonté d'un peuple

Général d'état major /
Hassan Abdel Chafy

Président de l'Autorité de Contrôle Administratif



La réconciliation, la confrontation, le développement et l'ambition sont des valeurs reflétées dans toutes les pratiques de Son Excellence le Président Abdel Fattah Al-Sisi depuis que le peuple l'a délégué avec confiance et conviction.. Un dialogue ouvert est ainsi tenu entre les dirigeants, l'État et le peuple, de même une communication continue est faite à travers tous les moyens médiatiques et pratiques pour que tout le monde sache où nous étions auparavant, comment nous sommes devenus actuellement et où nous allons dans l'avenir en suivant les normes de développement et d'évaluation de la performance institutionnelle d'une manière objective et scientifique.

Tout au long de son histoire, l'Autorité de Contrôle Administratif était un partenaire dans la protection des intérêts de la nation et la préservation de ses capacités et de ses richesses, et un partenaire dans le développement pour assurer le respect des valeurs de gouvernance, d'intégrité et de transparence. En fait, l'Autorité s'est engagée d'appliquer la vision de la direction politique en ayant conscience dès le début que les efforts de développement doivent être soutenus par des mécanismes qui les protègent et qui empêchent les pratiques corrompues qui entravent leur progrès, augmentent leur coût ou permettent l'enrichissement d'un groupe ou d'une tranche de la société à leurs frais.

Ces pratiques ont permis à l'Égypte - grâce à Dieu - et aux efforts de son Chef, ainsi qu'au dévouement de ses Forces Armées et à sa police de dépasser toutes les prévisions comme l'ont reconnu les différentes parties nationales et mondiales.

Le Contrôle administratif : une conscience palpitante

Lorsque j'ai eu l'honneur d'assumer la présidence de l'Autorité de Contrôle Administratif pour passer du rôle de développement à celui de contrôle, il était évident à juste titre à quel point l'État égyptien accorde une attention particulière aux mesures de lutte contre la corruption - l'Autorité de Contrôle Administratif en est certainement le cœur - et veille à adopter des mesures strictes et sérieuses grâce à une volonté politique favorable et encourageante de lutter contre la corruption ; et ce en tenant compte des fondements de l'état de droit et de la séparation des pouvoirs, en œuvrant pour renforcer plusieurs principes tels que la responsabilité, la transparence, le respect des droits de l'Homme, en s'efforçant avec acharnement et ambition de renforcer les partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile, et en coopérant avec des institutions universitaires spécialisées pour développer une approche scientifique solide de la lutte contre la corruption et atteindre en fin de compte l'objectif le plus important, celui de prévenir et d'empêcher la corruption.

Unis contre la corruption

Avec la conviction de l'État que la prévention et la lutte contre la corruption sont une responsabilité nationale commune qui ne s'achève qu'avec la participation de tous les segments de la société, il était nécessaire de sensibiliser davantage au danger de la corruption et à l'importance de la combattre, de renforcer et de diffuser les valeurs de transparence, d'intégrité et de disponibilité de l'information. Des codes de déontologie pour les employés de l'appareil administratif de l'État, les professionnels des forces de l'ordre et le personnel des institutions civiles et du secteur privé ont été élaborés et appliqués. De nombreuses sessions de formation ont été organisées pour diffuser les valeurs d'intégrité et de transparence.

Aussi la décision de créer l'Académ Egyptienne de lutte contre la corruption confirme-t-elle la conviction de l'État qu'avec la science, la recherche scientifique et le développement des capacités humaines, on pourrait, d'un point de vue scientifique et pratique, créer un environnement de travail capable d'auto-éliminer la corruption.

Tout au long de son histoire, l'Autorité de Contrôle Administratif était un partenaire pour protéger les intérêts de la nation et préserver ses capacités et sa richesse. C'était également un partenaire de développement pour assurer le respect des valeurs de gouvernance, d'intégrité et de transparence.

En outre, Al-Azhar, l'Église égyptienne et le Ministère des Awqaf sensibilisent à la gravité de la corruption, tout en préparant des campagnes médiatiques pour émouvoir la conscience de la société et encourager la détection de corruption... de même pour inclure des concepts relatifs aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption dans les programmes scolaires et universitaires.

La décision de créer l'Académ Egyptienne de lutte contre la corruption a été prise pour confirmer la conviction de l'État qu'à travers la science, la recherche scientifique et le développement des capacités humaines, on pourrait créer scientifiquement et pratiquement un environnement de travail capable d'auto-éliminer la corruption par une gestion professionnelle et consciente, qui fonctionne conformément aux normes juridiques et à une bonne gestion, grâce à des cours de formation spécialisés et diversifiés dispensés par des experts et des scientifiques de haut statut et de haut niveau d'expérience.

Les étapes dans le domaine scientifique augmentent avec la mise en œuvre du premier programme d'études supérieures pour accorder une participation à un master entre l'Académ Egyptienne de lutte contre la corruption et l'Université mère du Caire représentée par l'une de ses facultés les plus prestigieuses : La Faculté d'économie et de sciences politiques, qui a reçu une approbation au-delà de nos prévisions après sa première expérience qui s'est avérée remarquable et significative. Face à tout cela, il fallait ouvrir des ponts de communication entre l'Académ Egyptienne Anticorruption sous l'égide de l'Autorité de Contrôle Administratif et la société à travers la publication de plusieurs ouvrages! Chaque publication a ses objectifs et son contenu, et qui sont tous supervisés par l'Académie à travers son Centre de recherche pour les études de prévention et de lutte contre la corruption, et voici la première de ces publications : La présente revue éducative et instructive qui devient une source ouverte pour toutes les nouvelles informations, idées, articles, expériences et événements et un miroir qui reflète les efforts, les activités et les idées de l'Autorité à travers l'Académie qui est son bras instructif et éducatif, ainsi qu'un phare pour mettre en avant des penseurs et des experts, et pour atteindre en fin de compte un objectif unique, celui d'une communauté impliquée dans la protection des intérêts de la nation et de ses réalisations soutenant les concepts de prévention et de sensibilisation pour éradiquer la corruption sous toutes ses formes dans tous les aspects de la société. Permettez-moi de souligner que nos ambitions sont illimitées, nous nous efforçons que « vive l'Egypte » et que son peuple récolte les fruits de ses efforts, de sa patience et de ses dons en réalisant la vision et les ambitions de la direction politique pour procurer une «vie décente» à ce peuple de bonnes races, digne de tout bien, de développement et de construction.



Une partie des médias de la lutte contre la corruption :
L'histoire est de regarder dans le miroir /#Tu es_ta propre_miroir

La sensibilisation sociétale est le moyen de prévenir la corruption



Faire face à la corruption et aux corrupteurs exige une volonté solide, des plans ambitieux, des organismes spécialisés et des mécanismes efficaces fondés sur des capacités continues et sur une coopération commune sincère et soutenue. Ce sont des efforts conjoints et un objectif noble qui soutient et renforce les objectifs de développement.



Comité de rédaction du magazine

De anciens organismes face à la corruption

Il ne fait aucun doute que l'État égyptien a établi et développé depuis longtemps des organismes comprenant de multiples entités pour contribuer à la lutte contre la corruption directement ou par la mise en œuvre de tâches pertinentes, telles que l'élaboration des politiques et la planification nationale, les audits financiers, la réglementation et l'administration structurelles, la collecte de données et les statistiques. Ces organes ont été créés successivement et conformément aux exigences et aux tâches nécessaires. Parmi eux figurent des organes de contrôle spécialisés, y compris des organes de contrôle généraux chargés de continuer leur rôle dans la mise en œuvre des objectifs de sa création, en disposant des cadres et des capacités qui leur ont permis d'acquérir une vaste expérience cumulative et d'obtenir des résultats clairs et tangibles. Et grâce à tous ces efforts déployés, la confiance entre les citoyens et l'État a été renforcée.

Malgré l'importance des efforts directs – tels les efforts des organes de l'État - et leur efficacité contre les pratiques et les actions corrompues, la sensibilisation et l'instruction de la société s'avèrent indispensables. A la lumière de sa connaissance et de son adoption de l'utilisation des données et des informations pour réduire la corruption dans tous les domaines, l'Autorité de Contrôle Administratif a pris des mesures positives en faveur de l'orientation instructive et de la sensibilisation des membres de la société, car cela constitue une immunisation contre les risques de corruption et un approfondissement des principes de participation, d'intégrité et de responsabilité pour parvenir à un consensus. A cet égard, le but de cette orientation est de réduire au minimum la taille, les images et les effets de la corruption, ce qui est désigné par le terme «prévention de la corruption». Suivi par des mesures de « Prévention de la corruption » et parmi les mesures concrètes dans le cadre de cette orientation : l'organisation de cours de



Bâtiment de l'Autorité de Contrôle Administratif

L'Autorité de Contrôle Administratif a pris des mesures positives en faveur de l'orientation éducative et de la sensibilisation des membres de la société en raison de l'immunisation contre les risques de corruption et de l'approfondissement des principes de participation, d'intégrité et de responsabilité pour parvenir à réduire au minimum la taille, les images et les effets de la corruption, ce qui pourrait être désigné par le terme « Prévention de la corruption ».



L'un des cours de lutte contre la corruption de l'Académie

formation pour différentes catégories des citoyens qui ne travaillent pas dans l'État et des ONG, du secteur privé et d'autres groupes de l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption

, ainsi que la mise en œuvre et le lancement du site Web de l'Autorité de Contrôle Administratif pour communiquer avec le plus grand nombre possible d'adeptes et organiser des séminaires, des conférences, des campagnes médiatiques et diverses célébrations avec la participation de la jeunesse et de tous les segments de la société à ces événements.

Première Edition

La publication du premier numéro de notre magazine culturel «Conscience de la patrie» est l'une de ces étapes clés en vue d'assurer la sensibilisation et la participation de la société d'une manière qui promeut un comportement éthique afin de réaliser les vrais concepts d'intégrité, de transparence et d'autres concepts pour atteindre leur contenu au lieu de les faire écho en tant que concepts de propagande sans connaissance de leur contenu, de leur profondeur ou de leur réel impact sociétal. La présence d'un

média direct de sensibilisation joue un rôle influent dans le soutien des efforts de l'État et de ses institutions pour lutter contre la corruption Aussi le magazine comprendra-t-il de nombreux articles pour de nombreux experts et spécialistes afin d'exprimer toutes les opinions et les idées concernant la corruption, les moyens de la combattre et les solutions pratiques pour la réduire.

Contenu de ce numéro

Ce numéro comprend une dimension internationale des activités de lutte contre la corruption des Nations Unies représentées par l'Office contre la drogue et le crime. La préparation de la neuvième session des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Charm el-Cheikh en décembre 2021 est considérée comme l'une des mesures les plus importantes pour renforcer la coopération internationale au cours de cette année.

Dimension régionale et continentale

La coopération arabe et africaine est un pilier fondamental de la promotion des efforts conjoints de lutte contre la corruption aux niveaux régional et continental et de la mise en œuvre effective des conventions arabes et africaines de lutte contre la corruption et du soutien de la coopération avec le Parlement arabe en termes d'orientation du contrôle. Cette coopération est également un soutien solide aux efforts conjoints de développement pour réaliser les plans de développement 2030 en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, de répondre aux aspirations du continent conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de soutenir les efforts du mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le bénéfice mutuel entre les pays conformément aux objectifs fixés par les différentes conventions et mécanismes.

Connaissances pertinentes

Le développement du cadre législatif pour le travail et la compétence de l'Autorité de Contrôle Administratif et la volonté de maintenir son indépendance et de soutenir ses efforts - ainsi que le reste des organes de contrôle - est le véritable exemple de soutien de la volonté politique à tous les efforts de lutte contre la corruption. Il faut donc reconnaître le contenu et les principes de gouvernance comme un outil clé pour contrôler l'appareil administratif et un moyen de contrôler la structure organisationnelle de l'appareil administratif, confirmant ainsi la nécessité de mettre en évidence le concept de leadership et son impact sur le système de bonne volonté et de qualité globale.

Mesurer la corruption

On ne pourrait donc pas négliger l'importance d'examiner et d'étudier les meilleurs moyens de mesurer la corruption même si la corruption ne pourrait pas du tout être mesurée de manière absolue en raison de son caractère non public, ainsi que de mesurer les indicateurs de gouvernance qui sont des moyens efficaces d'intérêt pour les institutions internationales et régionales et les différentes méthodologies de ces indicateurs.

Invitation à participer...

Enfin, le comité de rédaction de notre magazine invite tous ses lecteurs à exprimer leurs points de vue et leurs commentaires sur le contenu du numéro, nous invitons également les spécialistes à rejoindre la famille du comité de rédaction du magazine pour faire des articles et des recherches comme participation sérieuse et fructueuse de leur part avec la famille de la plateforme des nouveaux médias.. «La Conscience de la Patrie».

Conscience de la patrie... et conscience du citoyen



Le présent numéro est le premier de notre revue que nous espérons être une plate-forme pour toutes les opinions et les idées nationales soutenant le développement et la lutte contre la corruption ». Cette revue n'est pas seulement une publication périodique, mais un forum pour toutes les idées, les événements et les opinions liés à la conscience de la patrie et du citoyen ensemble, et ce n'est surprenant que l'Autorité de Contrôle Administratif assume ce rôle.

Article du rédacteur en chef

Sous-secrétaire Dr. Mohamed Salama

Directeur adjoint de l'Académie du Centre de recherche et d'études pour la prévention et la lutte contre la corruption



Le Contrôle Administratif, c'est la conscience de la patrie

L'Autorité a été créée en 1964 comme résultat inévitable des gains de la révolution de 1952, à la lumière de l'expansion de la base de propriété de l'État, de la multiplicité de ses filiales, y compris les ministères, les gouvernorats et les entreprises, de la croissance de sa base industrielle, et du nombre de ses employés. Cela nécessitait la présence d'un organe de contrôle fort pour jouer son rôle de contrôle des performances de l'appareil administratif et de ses salariés et pour éviter « les lacunes dans le travail, la production et les finances publiques » et consolider les notions de respect à l'égard de « la réputation et de la dignité de la fonction publique ». Plusieurs générations se sont succédées dans cet ancien appareil... et ont rempli leur rôle national en accord avec les conditions politiques et économiques, les lois et les changements sociétaux que la nation égyptienne a subis.

Cependant, la parution de ce premier numéro est à juste titre l'expression du rôle croissant de l'Autorité de Contrôle Administratif, qui constitue un affluent majeur de la « conscience de la patrie » qui a octroyé ce nom à ce premier numéro de la revue.

Depuis la révolution du 30 juin 2013, la volonté politique a représenté à juste titre la base solide et la principale source d'appui dans les domaines de la mise en œuvre des plans de « développement ambitieux » et de « lutte contre la corruption ». On pourrait même dire que faire progresser le développement avec un mécanisme réel et efficace de lutte contre la corruption sont les deux faces d'une même médaille.

De plus, leur union consolide le principe de « l'Etat de droit ». La détermination sincère des dirigeants politiques et les capacités réelles et infatigables des agences de lutte contre la corruption se sont manifestées à travers la formation du Comité national de prévention et de lutte contre la corruption dirigé par le Premier ministre et le Comité sous-national de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption dirigée par le Ministre/Président de l'Autorité de Contrôle Administratif. Le premier s'occupe de définir les politiques et les principaux objectifs pour lutter contre la corruption. Le second s'occupe de fixer des sous-objectifs et de diriger les mécanismes réels pour réaliser ces politiques.

Comme couronnement de ces efforts, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2014-2018 a été mise en œuvre, avec 84 organes administratifs, notamment des ministères, des gouvernorats, des universités et d'autres organes administratifs du pays, contribuant à sa réalisation. Pour leur part, ces organes ont formé différentes équipes de travail pour y parvenir, ce qui a été suivi par la mise en œuvre de la stratégie dans sa deuxième édition 2019-2022, et 104 parties ont participé à sa mise en œuvre.

L'Autorité a également joué un rôle de premier plan dans l'accompagnement des plans de développement ambitieux sous mandat du Président de la République, avec la participation de l'Autorité au suivi des plans et procédures de développement pour la mise en œuvre de divers projets, ainsi que d'autres agences spécialisées chargées du suivi technique et de l'ingénierie.

Le rôle de l'Autorité s'est imposé dans le suivi des procédures d'exécution des contrats administratifs et la mesure dans laquelle les cadences d'exécution des travaux sont atteintes conformément aux calendriers établis, car elle a contribué à pousser les cadences de ces projets, à surmonter certaines difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre et à faire face aux soupçons et aux pratiques de corruption qui entachent les mécanismes et les éléments de mise en œuvre afin d'assurer la préparation des projets à l'ouverture en fonction de leur nature, de leur taille, leur coût et leur importance.

Rôle sociétal - Conscience du citoyen

Si les pratiques et les efforts de l'Autorité de contrôle administratif représentent un aspect essentiel de « la conscience de la patrie », elles constituent cependant une aile unique qui devrait s'unir et s'intégrer à une autre aile pour atteindre un équilibre objectif en vue de lutter contre la corruption de manière efficace et effective. Cette aile importante est formée de la « conscience citoyenne ».

Quels que soient les efforts déployés par l'État et ses organes pour définir des politiques et des objectifs de lutte contre la corruption sans la présence d'un soutien social ayant le désir et la culture de mettre en œuvre des mécanismes et d'obtenir des résultats, ces efforts ne porteront pas les fruits espérés.

En examinant les expériences de différents pays cherchant à mettre en œuvre des plans de développement pionniers, nous constatons qu'ils ont travaillé pour lutter contre les crimes et les pratiques de corruption en tant que l'un des piliers les plus importants de la réalisation du développement, alors qu'ils cherchaient à s'intégrer avec les gens de leurs sociétés pour atteindre leurs objectifs ambitieux à travers la sensibilisation et l'éducation pour lutter contre la corruption.

L'un des exemples internationaux les plus marquants est l'expérience de Hong Kong, qui a passé de la propagation des pratiques de corruption en tant que mode de vie quotidien à un modèle international d'assurer l'intégrité et de lutter contre la corruption.¹

Alliance de deux consciences...

Pour que les expériences spécialisées dans le domaine de la lutte contre la corruption réalisent leurs ambitions, il est nécessaire d'intégrer la stratégie du gouvernement, les capacités et les objectifs des principaux organes de lutte contre la corruption d'une part, et la culture du citoyen, le développement et l'augmentation



de sa conscience d'autre part pour qu'il puisse discerner les formes, éléments, risques et dommages de la corruption et ses effets sur la société dans son ensemble.

Avec la volonté politique - comme nous l'avons déjà noté - de nombreuses étapes sont facilitées car elle favorisera l'élaboration et la modification de lois strictes pour parvenir à une véritable confrontation de la corruption en intégrant les outils législatifs appropriés. Cela facilite également le développement d'une stratégie de contrôle claire de lutte, des objectifs, des mécanismes et des éléments exécutifs pour son application.

Cependant, il reste un problème urgent qui entrave tous les efforts de lutte contre la corruption, à savoir le manque de sensibilisation du citoyen face à la corruption... Afin de raviver cette prise de conscience et de consolider cette culture, plusieurs éléments doivent être combinés, et le rôle des (outils éducatifs de l'État) s'accroît, y compris des ministères, agences et organismes spécialisés en tant que représentant de l'État et principal parrain de la maturation et de la direction de la prise de conscience, ainsi que les (organisations du travail civil) comme les plus répandues et les plus proches des citoyens selon une répartition géographique équilibrée, et (la culture et le désir réel des citoyens) de se débarrasser de la corruption et de ses conséquences.

Le rôle de ces éléments ne se limite pas à faire prendre conscience des actes incriminés qui constituent des infractions contre les biens publics et qui portent atteinte à la réputation et à la dignité de la fonction publique contenues dans le Code

En examinant les expériences de différents pays cherchant à mettre en œuvre des plans de développement pionniers, nous constatons qu'ils ont travaillé pour lutter contre les crimes et les pratiques de corruption en tant que l'un des piliers les plus importants de la réalisation du développement, alors qu'ils cherchaient à s'intégrer avec les gens de leurs sociétés pour atteindre leurs objectifs ambitieux à travers la sensibilisation et l'éducation pour lutter contre la corruption.



L'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption

pénal, les lois complémentaires ou les amendements juridiques pertinents, mais il s'étend à inclure les pratiques de corruption qui désignent «Les actions quotidiennes des citoyens ainsi que des agents publics, en particulier des prestataires de services publics, qui se caractérisent par la complaisance, la lenteur et la négligence». On peut distinguer entre actes de corruption et pratiques de corruption. Les premiers peuvent être identifiés exclusivement et adaptés et il est possible de leur prévoir une peine à la mesure des circonstances de leur commission et de leurs effets, tandis que les seconds ne sont pas facilement identifiés exclusivement et une telle conduite pourrait ne pas constituer une responsabilité punitive, pénale ou administrative. Bien que, tous les deux consolident une culture de corruption et influencent grandement la formation de la conscience des citoyens et conduisent inévitablement à la coexistence et à l'acceptation de la corruption au sein de la société comme une réalité inévitable.

...Ils enracinent ainsi la propagation de la culture de la corruption sans dissuasion ni contrôle... La seule façon de lutter contre ces pratiques est de sensibiliser et de consolider la culture de lutte contre la corruption, de mettre en valeur l'identité nationale, et de se rassembler autour d'un seul objectif lié au soulèvement de la nation et à l'intérêt de la société dans le cadre d'un projet intégré de développement de la réforme.

Un espoir prometteur et des remerciements à faire

Quand le premier article du premier numéro de la revue culturelle publiée par l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption, représentée par le Centre de recherche et d'études, où l'Académie constitue le bras de formation et d'éducation de l'Autorité de Contrôle Administratif... touchait sa fin, j'avais de multiples sentiments qui variaient entre fierté, espoir et remerciements à faire.

Une fierté de l'affiliation des membres et employés de l'Autorité à cet édifice solide et bien établi, un espoir prometteur des efforts sérieux déployés pour éradiquer les pratiques de corruption et diffuser une prise de conscience et une large culture afin de lutter contre la corruption dans la société, et remerciements à faire à ceux qui soutiennent la politique éducative et promotionnelle du travail de l'Académie et son rôle sociétal, ayant à leur tête, le Ministre, le Président de l'Autorité de Contrôle Administratif, le vice-président de l'Autorité et les membres du Conseil d'administration de l'Académie. Ainsi l'espoir s'est réalisé et le rêve s'est transformé en une réalité brillante que les mains tiennent et que les yeux voient... Merci à tous...

Nous nous engageons également envers eux, en tant que famille de l'Académie Egyptienne anti-corruption, à poursuivre le travail du magazine, dès son premier numéro, en tant que phare culturel national et outil efficace d'illumination, et à lancer la publication des articles, études et recherches anti-corruption, à un degré égal à ce soutien et à cette assistance... et tout cela sous la direction politique avisée et le soutien de sa vision globale du développement.

(1) Séance de dialogue à la Fondation Aman pour la transparence en Palestine. - « Daniel Lee » expert international et a occupé le poste de commissaire adjoint et chef des opérations à la Commission indépendante anti-corruption à Hong Kong - 13 décembre 2017

Renforcement des efforts internationaux contre la corruption



Dr. Ghada Wally

- * Secrétaire Général adjoint de l'Organisation des Nations Unies
- * Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
- * Directeur du siège de l'Organisation Internationale



Il ne fait aucun doute que la corruption pose un problème international. Outre ses énormes effets négatifs au niveau national, la corruption entrave le développement durable et exacerbe la criminalité au niveau international. Les réseaux transnationaux de corruption pillent les capitaux, font de la contrebande, blanchissent de l'argent et des ressources, facilitent et financent des actes criminels et terroristes, et exploitent les écarts entre les différents systèmes nationaux pour contourner la loi et échapper à la sanction.



La corruption transfrontalière a un coût économique énorme. Certaines estimations indiquent que la corruption coûte au monde près de 3 billions de dollars par an, une énorme somme d'argent qui fuit dans les comptes de criminels et de personnes corrompues au lieu de l'investir dans le développement et les services publics. L'Afrique est un exemple clair qui reflète cette situation, sachant que c'est le continent qui a besoin le plus d'exploiter ses ressources et ses richesses pour parvenir au développement, le continent africain perd chaque année plus de 88 milliards de dollars par la fuite des capitaux, un montant égal au montant total du soutien au développement et des investissements étrangers directs en Afrique réunis, il représente aussi la moitié du montant nécessaire pour combler le déficit existant dans le financement des objectifs de développement durable en Afrique.

Les graves répercussions de la corruption au niveau international et le caractère transfrontière des opérations des réseaux de corruption nécessitent une coopération intensive et efficace entre les États pour lutter contre la corruption de manière durable et pour protéger le droit des peuples à bénéficier de leurs richesses pour réaliser leurs espoirs et leurs aspirations légitimes en matière de développement. Les pays du monde ont réussi à mettre un cadre international global de coopération représentée par la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui jouit d'une adhésion quasi universelle, le nombre d'États ayant ratifié la convention a atteint 187 pays. Malgré l'existence d'un mécanisme international de lutte contre la corruption à large assise globale, efficace

et transparente, les mouvements et les flux de corruption dans les ressources de l'État continuent et les corrompus parviennent souvent à échapper à la justice, ce qui nécessite de poser la question suivante: Qu'est-ce qui nous manque pour réaliser une coopération internationale plus efficace permettant aux gouvernements de poursuivre et de démanteler les réseaux de corruption internationaux?

L'année 2021 est le moment idéal pour répondre à cette question, l'année en cours a vu en juin la première session extraordinaire sur la corruption de l'histoire de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptant une déclaration politique importante qui inclut l'engagement des pays du monde à intensifier les mesures existantes pour lutter contre la corruption et renforcer la coopération internationale, et en décembre 2021, la neuvième conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, accueillie par l'Égypte, se tiendra à Charm el-Cheikh, ce qui sera à son tour une

occasion cruciale d'examiner les développements et les initiatives de l'année liés à la lutte contre la corruption, et d'esquisser l'avenir de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Le meilleur moyen d'atteindre le niveau approprié de coopération internationale pour lutter contre la corruption dans le monde est de renforcer et de développer les efforts de mise en œuvre de la Convention contre la corruption pour mener à bien les dispositions et les objectifs de la Convention et des engagements contenus dans la déclaration politique adoptée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ainsi, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'organe chargé de suivre et d'appuyer la mise en œuvre de la

Convention contre la corruption dans le système des Nations Unies, travaille avec les États membres de l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale à la mise au point de mécanismes facilitant l'application pratique de la convention sur le terrain.

Et pour y parvenir, il faut travailler sur les axes suivants :

Comblant le fossé entre les textes de la convention et les capacités des États à les mettre en œuvre : L'ONUDC continue de fournir un appui professionnel et technique aux États pour y parvenir. Au cours de la période de juin 2020 à janvier 2021, l'ONUDC a formé plus de 2 500 fonctionnaires dans 35 pays pour enquêter et poursuivre les

affaires de corruption, de même il a aidé plus de 12 pays à examiner la législation et les politiques anticorruption. Parallèlement, le mécanisme d'examen de la Convention continue d'identifier les lacunes dans la mise en œuvre du travail et de déterminer les besoins de soutien technique des différents pays, ces efforts dépendent, en fait, de l'interaction positive et active des autorités nationales de lutte contre la corruption, qui sont les mieux à déterminer leurs besoins.

Faciliter la coopération pratique et directe entre les services d'application de la loi et les services de poursuite : En fait, les dispositions de la Convention contre la corruption constituent une base solide pour la coopération officielle et non officielle en matière de lutte contre la corruption, mais il est nécessaire de disposer de cadres pratiques pour mener à bien cette coopération. C'est la raison pour laquelle, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a créé le réseau international GlobE des

Les graves répercussions de la corruption au niveau international et la nature transfrontière des opérations des réseaux de corruption nécessitent une coopération intensive et efficace entre les États pour lutter durablement contre la corruption et protéger les droits des peuples à bénéficier de leurs richesses.



Dr Ghada Wally est honorée par le président de l'Autorité de Contrôle Administratif

Si la communauté internationale profite de l'occasion historique de 2021, cette année sera le point de départ d'un bond en avant dans les efforts de lutte contre la corruption à travers le monde et dans la coopération internationale pour faire respecter les principes d'intégrité et de transparence.

services d'application de la loi chargés de lutter contre la corruption, qui fournira une plate-forme interactive pour l'échange d'informations sur les questions de corruption immédiatement entre les autorités nationales de différents pays, ce qui pourrait compléter et soutenir les procédures officielles de coopération juridique. Toutefois, il est difficile de compléter ces procédures aussi vite qu'avancent les réseaux de corruption. Le réseau a été lancé en marge de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la corruption en juin 2021, et en octobre 2021, la première réunion des organes membres du réseau se tiendra à Vienne. Cette initiative répond à un véritable défi auquel sont confrontés les pays dans la mise en œuvre de la convention contre la corruption, et représente un cadre complémentaire, mais le succès du réseau dépendra de la participation effective d'autant d'institutions de lutte contre la corruption et d'application de la loi à travers le monde en y participant efficacement et en en tirant profit pour échanger à grande échelle les informations et les expériences.

La participation sociétale à la prévention de la corruption : La première ligne de défense contre la corruption consiste à diffuser les principes d'intégrité et de transparence dans les sociétés et entre les individus. À cet égard, l'un des piliers les plus importants de la prévention est le rôle des jeunes qui sont les mieux à provoquer un changement social par l'activisme et l'innovation, et à ce sujet, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime travaille actuellement sur l'initiative «Les jeunes en faveur de l'intégrité», qui vise à responsabiliser les jeunes en tant que partenaires clés contre la corruption et à intégrer les questions d'intégrité et de rejet de la corruption dans les programmes éducatifs, ainsi qu'à promouvoir l'intégrité par le sport, un domaine important qui témoigne d'une coopération efficace entre l'ONUDC d'une part et la FIFA et le Comité international olympique d'autre part. L'initiative « Les jeunes en faveur de l'intégrité » sera lancée lors de la Conférence des États membres qui se tiendra à Charm el-Cheikh en décembre 2021, lors d'un événement spécial qui comprendra un concours entre les jeunes pour développer de nouvelles idées et outils et de lutter contre la corruption grâce à la technologie moderne, c'est un modèle d'activités qui peuvent être mises en œuvre dans le monde entier pour impliquer les jeunes et les communautés à faire face à la corruption et à promouvoir l'intégrité.

Partenariat efficace avec le secteur privé : Les entreprises et les banques ont une grande responsabilité dans la lutte contre les pratiques de corruption, dans la surveillance et l'arrêt des flux financiers illicites et des produits du crime. De même, il est dans l'intérêt du secteur privé de travailler dans un système équitable permettant une concurrence libre et transparente, ce qui nécessite la participation du secteur privé aux activités et initiatives de la coopération internationale contre la corruption, et l'un des exemples les plus marquants en est le «Pacte mondial des Nations Unies», qui comprend un certain nombre d'entreprises du secteur privé et les met en partenariat avec les Nations Unies afin de pratiquer le travail privé d'une manière qui prend en compte et soutient le développement durable et les objectifs sociétaux dont les plus importants sont la prévention et la lutte contre la corruption. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est chargé également d'appuyer et de suivre le principe 10 du Pacte sur la lutte contre la corruption dans le secteur privé. Il est également important d'utiliser l'expertise et

Le continent africain perd plus de 88 milliards de dollars par an en raison de la fuite des capitaux, un montant égal au taux de soutien total consacré au développement et à l'investissement étranger direct en Afrique, il représente également la moitié du montant nécessaire pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable du continent.



Dr. Ghada Wally et Thomas Bakh, président du Comité olympique après la signature d'un protocole d'accord pour renforcer la coopération dans le domaine de la lutte contre la corruption sportive

Le domaine du sport est témoin d'une coopération active entre l'ONUDC d'une part et la FIFA et le Comité international olympique d'autre part. Notons que l'initiative "Les jeunes en faveur de l'intégrité" sera lancée lors de la Conférence des États membres qui se tiendra à Charm el-Cheikh en décembre 2021.

les ressources du secteur privé pour mener des activités en faveur de l'intégrité et pour former les travailleurs du secteur privé à la prévention de la corruption. Parmi les exemples à suivre est l'initiative Siemens, mise en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui a financé des activités de renforcement des capacités d'environ 5 millions de dollars dans les pays africains, latins et arabes, y compris des activités de formation sur l'intégrité dans le secteur privé devant être menées en Égypte.

Surveiller les liens entre la corruption et les autres formes de criminalité, en particulier la criminalité transnationale organisée : La corruption est l'un des facteurs les plus graves qui facilitent les opérations terroristes et criminelles, étant donné qu'elle permet aux réseaux de financer et de blanchir de l'argent de telles activités, comme elle facilite également la contrebande de marchandises interdites à travers les frontières et cause des problèmes économiques et sociaux conduisant à la criminalité et au terrorisme. Il est donc nécessaire de lutter contre ces défis à partir d'une approche globale qui permet de suivre les flux financiers illicites à travers les frontières internationales, de déterminer leur origine et leur finalité et de poursuivre, de manière uniforme, les responsables et les bénéficiaires. De sorte qu'on pourrait vérifier les liens entre ces crimes et les poursuivre. Notons à cet égard, l'importance de la coopération entre les unités d'enquête financière de différents pays pour surveiller et démanteler les réseaux de financement du terrorisme. Il y



Dr Ghada Wally rencontre le ministre égyptien de la Justice le conseiller Omar Marwan pour discuter de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies

a aussi un rôle important joué par les banques centrales de différents pays dans le suivi de ces transactions.

Notons que la pandémie de « Covid-19 » a doublé les risques de corruption, et a aggravé les défis de la pauvreté, du chômage et des inégalités, qui sont tous des facteurs conduisant à la corruption, de sorte que les individus ont recours à des pratiques de corruption pour compenser leurs besoins matériels. C'est ce qu'exploitent les groupes criminels pour réaliser leurs intérêts par des moyens illégaux fournis par la corruption, d'autre part; nous avons vu de nouvelles formes de corruption liées au cadre spécifique de la pandémie, telles que la corruption dans l'achat de dispositifs médicaux dans le secteur de la santé publique, ainsi que dans les distributions de vaccins. Ces développements soulignent donc l'importance de la coopération internationale contre la corruption afin d'établir des cadres durables de coordination pendant la

crise et pendant la phase de reconstruction.

À cet égard, la Conférence des Etats membres à Charm el-Cheikh représentera une opportunité unique, car ce n'est pas seulement une conférence internationale, mais c'est la meilleure occasion d'élaborer une feuille de route internationale pour lutter contre la corruption au cours de la période à venir. La déclaration politique qui sera adoptée par la Conférence abordera la corruption dans le contexte de crises, ce qui pourrait être exploité pour activer les leçons de la pandémie dans la lutte contre la corruption et le renforcement de la prévention. De même, cela permettra à la conférence de suivre les mesures importantes prises récemment dans le cadre de l'engagement international de lutter contre la corruption et de s'en inspirer, d'activer la coopération pratique, la participation des jeunes et d'autres éléments qu'on pourrait rassembler dans une perspective globale.

Enfin et surtout, je voudrais souligner le rôle central des agences nationales de surveillance et de lutte contre la corruption dans la promotion des efforts internationaux. En fait, les efforts internationaux ne réussiront que s'ils reposent sur des bases nationales solides dans chaque pays, c'est pourquoi la première étape vers le succès de cette coopération internationale est de soutenir les agences nationales de surveillance et de protéger leur capacité à fonctionner de manière indépendante et libre et conformément aux principes des droits de l'homme et de la justice. L'intégrité dans le monde, dans l'État et dans la société commence par l'intégrité dans les autorités chargées de la protéger de la corruption.

Lorsque les organismes de réglementation jouent leur rôle national en élaborant les politiques nécessaires pour lutter contre la corruption à tous les niveaux et dans tous les secteurs, en sensibilisant les institutions et la société à l'importance de la lutte contre la corruption et en coordonnant avec d'autres organismes nationaux, en particulier les agences de contrôle, ils contribuent ainsi aux efforts visant à libérer les sociétés de la corruption et améliorent même les perspectives de coopération transfrontalière, du fait que les mécanismes nationaux réussis sont une condition préalable à une coopération internationale efficace.

Si la communauté internationale profite de l'occasion historique de 2021, cette année sera le point de départ d'un bond en avant dans les efforts de lutte contre la corruption à travers le monde et dans la coopération internationale pour faire respecter les principes d'intégrité et de transparence.



Les parlementaires et les organes de contrôle

Un rempart imperméable contre la corruption



La corruption est l'un des graves fléaux qui menacent la sécurité et la stabilité des sociétés, entraînent le gaspillage des capacités financières et humaines et entravent les efforts de développement, ainsi que la répartition équitable des ressources. En fait, il existe un lien étroit entre la corruption sous diverses formes et d'autres formes de criminalité organisée, telles que le terrorisme, le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et d'autres crimes. Ainsi, la lutte contre la corruption est au premier plan des exigences nécessaires à la réalisation du développement durable, à la promotion de la construction démocratique des États, à l'application de l'État de droit et à la consolidation des principes de transparence et de bonne gouvernance. C'est également l'une des principales garanties pour maintenir un appareil administratif efficace capable de fonctionner adéquatement selon les exigences de construction et d'aménagement.



Adel Ibn Abdel Rahman Al-Assoumi

Président du Parlement arabe

Il ne fait aucun doute que les parlements sont l'une des institutions clés qui, en vertu de leurs fonctions et de leurs pouvoirs, sont en mesure de promouvoir la transparence, de soutenir la responsabilité et de lutter contre la corruption sous toutes ses formes, non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux régional et mondial. En particulier, il existe des assemblées et des organisations parlementaires régionales et internationales créées spécifiquement à cet égard, sur la base du fait que la corruption n'est plus une affaire nationale interne, mais est devenue un phénomène mondial, mais à des degrés divers, variant d'une région à l'autre et d'un État à l'autre.

En lisant les constitutions des États arabes et les règlements internes de leurs conseils et parlements, nous constatons que les parlementaires ont un rôle central à jouer dans la lutte contre la corruption, que ce soit au niveau de l'interdiction par la prévention, du renforcement des outils de transparence, de divulgation, de gouvernance et de sensibilisation aux risques, ou au niveau de la lutte par la criminalisation et les poursuites, et cela à travers les fonctions fondamentales qu'ils assument dans le domaine de la législation et du contrôle, et qui leur imposent le plus grand fardeau face à ce fléau dangereux.

Du point de vue législatif, les parlementaires ont pour fonction première de promulguer des législations et des lois qui garantissent et imposent des cadres et des mécanismes efficaces pour assécher les sources de corruption. Ces lois établissent également des sanctions et des mesures dissuasives à son encontre. Comme elles constituent le principal déterminant du travail des organes et institutions de contrôle dans l'exercice de leurs fonctions de lutte contre la corruption. Et lié au rôle législatif des parlementaires, le fait d'exhorter les gouvernements à adhérer aux conventions arabes, régionales et internationales pertinentes et à incorporer les dispositions de ces conventions dans la législation nationale pour garantir l'engagement de l'État à leur égard.

L'Égypte, qui est l'un des premiers pays à signer la Convention arabe contre la corruption, a un engagement clair envers les lois et la législation qui aident à prévenir et à combattre la corruption et adopte une stratégie nationale de lutte contre la corruption considérée par l'ONU comme l'une des pratiques les plus réussies dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption.

En ce qui concerne la fonction de surveillance, les parlementaires sont chargés d'activer les mécanismes de contrôle et de responsabilisation sous diverses formes, afin d'assurer la bonne application des lois anticorruption, conformément aux buts et aux objectifs pour lesquels ces lois ont été élaborées, et les parlementaires disposent de multiples outils de contrôle pour le faire, allant des demandes d'information et des questions aux outils d'interrogatoire. Il s'agit de tenir le pouvoir exécutif, avec ses différents organes, responsable en cas de manquement à son devoir de prendre des mesures préventives dans la lutte contre la corruption, ou de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre les corrompus. Dans ce contexte, les parlementaires peuvent également créer des comités spéciaux pour enquêter sur les dossiers et les affaires liés à la corruption, ainsi que pour examiner périodiquement les rapports des organes et institutions de contrôle concernés.

Compte tenu des graves répercussions que la pandémie de corona a causées sur le monde entier, la responsabilité des parlementaires dans la lutte contre le fléau de la corruption a doublé, en particulier dans les secteurs les plus touchés par la pandémie, ainsi que leur rôle vital dans le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des plans prévus pour parvenir

à une récupération sûre de cette pandémie. Et ce pour veiller à ce que le pouvoir exécutif et toutes les institutions de l'État exercent leurs fonctions conformément à la Constitution et à la loi, en vue de réaliser le bien commun des citoyens.

En effet, pour que les parlementaires puissent jouer pleinement le rôle qui leur a été confié dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer le soutien technique nécessaire, par la fourniture de services techniques et administratifs appropriés, afin de renforcer leur capacité à évaluer la législation existante et à promulguer de nouvelles lois, d'autant plus que la lutte contre la corruption est une activité constante et diligente qui nécessite un suivi et une évaluation constants.



L'une des réunions du Parlement arabe en Octobre 2021

Le «Guide pour les parlementaires arabes contre la corruption» sera le premier document du genre à ce niveau, de sorte que ce guide comprenne une carte interactive claire des conventions internationales, régionales et arabes pertinentes, ainsi que des lois nationales les plus importantes qui peuvent être des modèles efficaces à suivre dans le développement de la structure législative pour prévenir et combattre ce phénomène.

La lutte contre la corruption à l'ordre du jour du Parlement arabe

Le Parlement arabe attache une grande importance, dans sa nouvelle stratégie de travail, à promouvoir le travail arabe conjoint dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption et du soutien à la transparence, et du fait que la corruption n'est plus une affaire locale spécifique à chaque État, le Parlement arabe veille à coordonner les efforts et à renforcer la coopération entre les États arabes, ainsi qu'entre eux et les autres pays, afin d'échanger les meilleures expériences et pratiques dans le domaine de la promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, et de créer un environnement et un climat propices au Travail, à la Production et au progrès. Le Parlement arabe souligne à toutes les occasions pertinentes la nécessité d'activer l'application effective des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption, de la Convention Arabe contre la corruption, ainsi que d'autres conventions régionales et internationales concernées. Ceci afin d'assurer la mise en œuvre par les États arabes de leurs obligations découlant de ces conventions, ainsi que d'évaluer périodiquement les législations, réglementations et résolutions nationales relatives à l'interdiction, au contrôle et à la prévention de la corruption et de déterminer leur adéquation et leur compatibilité avec les textes des conventions arabes et internationales pertinentes.

De la pleine conviction du Parlement arabe dans le rôle noble et les efforts précieux des institutions et des organes de contrôle des pays arabes dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la diffusion des valeurs d'intégrité, de transparence et de gouvernance, émane la volonté du Parlement arabe de renforcer la coopération avec ces institutions et d'établir des partenariats institutionnels avec elles dans ce domaine vital, d'une manière à permettre aux parlementaires de renforcer et de développer leurs capacités dans les domaines de la gouvernance, de la transparence, de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

Coopération entre le Parlement arabe et l'Égypte

L'Égypte, qui est l'un des premiers pays à signer la Convention arabe contre la corruption, a un engagement clair envers les lois et la législation qui aident à prévenir et à combattre la corruption et adopte une stratégie nationale de lutte contre la corruption considérée par l'ONU comme l'une des

pratiques les plus réussies dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption. La relation entre le Parlement arabe et l'État égyptien est une relation étroite caractérisée par la coopération et le partenariat. Nous soulignons ici la coopération entre le Parlement arabe et l'Autorité de Contrôle Administratif, qui est l'organe chargé de prévenir et de combattre la corruption en Égypte.

À la lumière des expériences accumulées aux niveaux national, arabe et international de l'Autorité de Contrôle Administratif en République arabe d'Égypte, ainsi que de l'Académie Égyptienne de lutte contre la corruption et de son rôle dans le domaine de la réhabilitation des cadres humains travaillant dans ce domaine, la coopération entre le Parlement arabe et l'Autorité de Contrôle Administratif vise à renforcer les capacités des parlementaires arabes dans le domaine de la lutte contre la corruption, à organiser des événements conjoints au niveau de l'appui technique mutuel entre les deux parties, à assurer un emploi optimal de l'échange de différentes connaissances et expériences arabes dans ce domaine, ainsi qu'à construire une sorte de partenariat scientifique, académique et de recherche entre les deux parties, ce qui se traduit par des programmes de travail, des cours de formation et des voyages d'étude pour que les parlementaires puissent en apprendre davantage sur les expériences des autres.

La coopération conjointe entre le Parlement arabe et l'Autorité de Contrôle Administratif vise à élaborer un «Guide pour les parlementaires arabes pour lutter contre la corruption», qui sera le premier document du genre à ce niveau, de sorte que ce guide comprenne une carte interactive claire des conventions internationales, régionales et arabes pertinentes, ainsi que les lois nationales les plus importantes qui peuvent être des modèles efficaces à suivre dans le développement de la structure législative pour prévenir et combattre ce phénomène, de même que les cadres et les normes optimaux censés être disponibles dans les expériences de lutte contre la corruption réussies, sur la base des expériences nationales, régionales et internationales les plus importants.

Ce Guide sera un complément qualitatif au renforcement des capacités des parlementaires arabes dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption à tous les niveaux, afin qu'ils aient une connaissance complète des outils qui leur permettent de jouer leur rôle et d'assumer leurs responsabilités dans ce domaine, et qu'ils puissent également suivre les indicateurs internationaux, régionaux et nationaux dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption et élaborer en fin de compte les politiques et les législations nécessaires à la mise en œuvre de ces indicateurs, d'une manière proportionnée à la spécificité des sociétés arabes.

Pour lutter efficacement contre la corruption, il faut un parlement indépendant capable d'exercer ses fonctions et d'assumer l'entière responsabilité de la législation, de la surveillance et de la reddition de comptes. C'est le point d'entrée idéal pour consolider la culture de la lutte contre la corruption et atteindre la croissance, la prospérité et le développement durable auxquels nos peuples arabes aspirent. Il faut également se rendre compte que l'environnement de la corruption est complexe et que les causes de sa propagation sont variables, non fixes, et varient d'un endroit à l'autre et de temps à autre, ce qui exige une vigilance constante et une confrontation constante et sophistiquée. Il est important de souligner également qu'un aspect clé de la guerre contre la corruption est associé à une prise de conscience sociale accrue des dangers de ce phénomène et de ses effets dévastateurs sur les sociétés et les États, ce qui signifie que la lutte contre la corruption est une responsabilité sociétale participative, qui ne se limite pas au rôle des autorités officielles dans l'État, mais tous les individus, les institutions de la société civile et les médias doivent unir leurs forces pour la combattre et la déraciner.





Visite du ministre président de l'Autorité et du vice-président à l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption

L'évolution de la compétence législative de l'Autorité de Contrôle Administratif



Général / Amr Adel

Vice - président de l'Autorité de Contrôle Administratif



La loi n54 de 1964 a réglementé la compétence technique de surveillance de l'Autorité de Contrôle Administratif dont ses éléments les plus importants comprennent : la recherche et l'investigation des causes des défaillances dans le travail et la production, la détection des défauts dans les systèmes administratifs, techniques et financiers qui entravent le bon fonctionnement des organismes publics et la proposition des moyens de les prévenir, le suivi de l'application des lois en s'assurant que les décisions et les règlements en vigueur sont adéquats pour accomplir les missions prévues, la détection des infractions administratives et financières et les crimes commis par les employés pendant le service. De même, l'Autorité détecte et contrôle les infractions commises par des non-travailleurs et qui sont susceptibles de toucher à l'intégrité des fonctions ou du service public conformément aux règlements juridiques et procéduraux qui les régissent. L'ACA a également d'autres compétences telles que l'examen des plaintes et des sujets présentés par les médias et qui ont relation avec le travail de l'Autorité. De même, elle fournit à certaines entités définies par la loi les renseignements et les études requis.

L'Autorité a accompli ce rôle au cours de plusieurs décennies et a acquis de nombreuses expériences et compétences grâce à son travail et à son progrès continu qui dépendent de l'investigation et de l'enquête conformément aux exigences et aux circonstances de divers cas et sujets.

Les variables locales et internationales

Depuis le déclenchement de la révolution du 30 juin 2013, et dans le cadre de sa coopération internationale avec de nombreuses organisations internationales ainsi qu'avec les pays voisins terrestres et maritimes à l'échelle régionale et internationale, l'État a donné un grand soin à la lutte contre de nombreux crimes ayant une portée internationale. La Convention des Nations Unies signée en décembre 2000 à la ville de Palerme en Italie et qui porte sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, était considérée comme une déclaration de la volonté politique internationale de relever un défi mondial, reflétant la détermination internationale de lutter contre la propagation de la criminalité transnationale par des mécanismes juridiques décisifs et adéquats.

Parmi les pratiques criminelles qui ont suscité des préoccupations internationales les crimes de traite des êtres humains, les infractions financières et les crimes de trafic d'organes humains, en plus Les crimes de blanchiment d'argent qui sont de nature internationale grâce à des tentatives de contrebande et de légitimation du produit de ces crimes et conformément à l'initiative des Nations Unies connue sous le nom d' « Initiative de recouvrement d'avoirs pillés⁽¹⁾ ».

De même, l'Autorité donne un grand soin à la lutte contre l'immigration illégale, étant donné que la situation géographique de l'Égypte la rend soit une destination ou une source d'immigration illégale soit un pays de transit pour les migrants illégaux.

Evolution législative du travail de l'Autorité

Inspirée par la vision de la direction politique de renforcer le rôle régional et international de l'Égypte contre les pratiques criminelles, l'Autorité a œuvré pour chercher les expertises et les mécanismes susceptibles de l'aider à jouer un rôle efficace dans ce domaine. L'Autorité a bien remarqué la perception de cette vision en s'attaquant à de nombreux crimes de falsifications, d'utilisation de documents falsifiés, de blanchiment d'argent, d'infractions de devises et la liaison de toutes ces pratiques illégales avec les crimes de la traite des êtres humains et du trafic d'organes.

A partir de la conformité de la vision de la direction politique avec celle de l'Autorité, cette dernière a été choisie pour faire face à de nouveaux genres de crimes vues ses capacités à faire des enquêtes, à obtenir des informations, à contrôler et à poursuivre soient les individus ou les réseaux impliqués dans ces crimes. Ainsi, la loi n207 de 2017 modifiant le code du travail de l'Autorité a été promulguée et a stipulé dans son deuxième article, paragraphe (e), ce qui suit :

La détection et la saisie des infractions visant à exploiter l'autorité d'un agent public civil ou le nom de l'une des entités civiles, prévues dans l'article 4 de cette loi, en vue d'obtenir un profit ou un avantage. La saisie des crimes de devises et des opérations de change prévus par la loi n88 de 2003 de la Banque Centrale et du système bancaire, ainsi que les infractions stipulées dans la loi n5 de 2010 réglementant la transplantation d'organes humains, et les infractions stipulées dans la loi n64 de 2010 sur la lutte contre la traite des êtres humains.

En vue d'accomplir sa mission, l'Autorité n'a épargné aucun effort. En 2017, la même année de la publication de l'amendement juridique de la loi, elle a pris l'initiative de poursuivre plus d'une affaire ayant relation avec la traite des êtres humains et la violation de la loi concernant la transplantation d'organes humains.

Elle a déduit que ces actes criminels s'enchevêtrent les uns avec les autres puisque : l'exploitation de certains individus à cause de leur dénuement par les accusés et l'usurpation de leur volonté sont considérées comme des actes de trafic



d'êtres humains. Les tentatives des accusés d'attirer quelques gens démunis, avec de l'argent pour qu'ils acceptent de vendre leurs organes à des patients cherchant à faire des opérations de transplantation des organes illégalement constituent des crimes de violation de la loi réglementant la transplantation d'organes humains. En plus, les tentatives de certains accusés d'échanger de sommes de devises - le dollar - hors du système bancaire constituent une violation de la loi réglementant les opérations de change et sont considérées également comme un crime de blanchiment d'argent. Ils cherchent par divers moyens à légitimer ces fonds.

Les efforts de l'Autorité, lors de ses investigations dans une affaire liée à la falsification de documents officiels pour des Égyptiens et des réfugiés en provenance des autres pays de la région, pour faciliter leur immigration illégale, lui ont permis d'avoir une grande contribution dans la lutte contre le phénomène de l'immigration illégale. Elle a pu saisir plusieurs bandes dans plus d'un gouvernorat intérieur et côtier impliquées dans ce crime en plus de leur implication dans des crimes de trafic illicite de devises.

Le nombre d'accusés dans cette affaire a atteint 41 délinquants. Des mesures légales ont été prises à leur encontre et ils ont été déférés au tribunal compétent, et une peine d'emprisonnement pour des périodes allant de 3 à 15 ans a été prononcée.

Les efforts de l'Autorité, qui s'effectuent en totale complémentarité avec ceux des différents organismes et institutions nationaux concernés dans l'État, ont contribué à obtenir la reconnaissance de nombreux pays européens du rôle positif de l'Autorité dans le domaine de la lutte contre l'immigration illégale et dans la lutte contre la corruption en général.

Cette reconnaissance se montre bien claire à travers de nombreux éloges dans divers forums et réunions d'organisations internationales comme le Conseil Européen et l'Union Européenne. Nous pouvons citer l'éloge fait par le directeur de l'Agence Européenne de-gardes-frontières et de-gardes-côtes (FRONTEX) lors de sa réunion au Caire en mois de juin 2018.

En plus de ses efforts dans le domaine criminel, le Comité national de coordination pour la lutte et la prévention de l'immigration illégale, ainsi que le ministère égyptien des Affaires étrangères ont déployé des efforts considérables aux niveaux local, régional et international et cela en créant le Comité natio-

Les crimes de blanchiment d'argent sont de nature internationale grâce à des tentatives de contrebande et de légitimation du produit de ces crimes et conformément à l'initiative des Nations Unies connue sous le nom d' « Initiative de recouvrement d'avoirs pillés »



Des saisies dans un certain nombre d'affaires de corruption menées par l'Autorité de Contrôle Administratif

nal de coordination pour combattre et prévenir l'immigration illégale et la traite des êtres humains. Ses efforts s'étendent, également à la participation et à l'activation de nombreuses initiatives dans ce domaine ainsi que la tenue et la participation à des conférences spécialisées.

Le rôle de l'Autorité dans la lutte contre l'usurpation d'identité d'un agent public

Ce rôle s'effectue conformément à la modification mentionnée en tête de l'article susvisé concernant l'obtention ou la tentative d'obtention d'un profit ou d'un avantage en usurpant l'identité d'un agent public civil ou d'un titulaire d'un poste public dans les organismes civils ou l'exploitation du nom de l'un des organismes civils prévus par la loi.

Cet article de la loi a été ajouté pour lutter contre l'accroissement du phénomène de l'usurpation d'identité d'un agent public ou des assimilés pour obtenir des gains illicites. Et puisque ce crime peut survenir de la part d'une personne n'occupant pas un poste gouvernemental, l'amendement de l'article a prévu l'élargissement du champ d'action de l'Autorité pour inclure tous ceux qui commettent des actes illicites, quels que soit leurs postes. Cela a pour but de mettre fin à l'utilisation abusive des postes publics préservant ainsi la bonne réputation du travail public.

Le rôle de l'Autorité en matière d'éducation et de formation

Les modifications apportées à la loi 207 de 2017 soulignent le rôle éducatif important de l'Autorité. Ce rôle qui doit jouer d'une plus grande attention consiste conformément à l'article 2, paragraphe H de la loi, à :

Diffuser les valeurs d'intégrité et de transparence, œuvrer pour la sensibilisation communautaire contre les dangers de la corruption et chercher les moyens de coopération pour la prévenir et la combattre. À cette fin, l'Autorité coopère avec toutes les autorités concernées et les organisations de la société civile.

Et l'article 55 BIS, qui prévoit :

« L'Autorité a fondé un centre spécialisé sous le nom de « l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption ». Ce centre qui relève du chef de l'Autorité est considéré comme l'un des secteurs de l'Autorité.

Les articles suivants, de l'article 55 bis (a) à l'article 55 bis (h), ont déterminé le but de sa création, son rôle, les procédures de tenue de ses sessions et de ses autres activités telles que les séminaires, les conférences, l'envoi des missions, la formation du conseil d'administration de l'Académie et la détermination de ses tâches, les éléments de sa gestion, ses ressources financières et leur utilisation optimale, etc...

Si la lutte pénale et administrative contre les phénomènes de corruption constitue une confrontation temporaire aux actes de corruption, l'instruction et la formation ont, pour

La création de l'Académie témoigne d'une vision claire qui montre la conviction de l'ACA que l'évolution de la compétence pénale doit aller de pair avec l'éducation scientifique et la sensibilisation. L'Académie Égyptienne de lutte contre la corruption a donné ainsi à l'Autorité l'occasion d'adopter cette vision et d'élargir ses activités pour englober des objectifs variés à tous les niveaux.

leur part, une portée spatiotemporelle à long terme. Ainsi, la promotion des valeurs et la sensibilisation sont l'une des principales assises de la prévention de la corruption, et mènent enfin de compte à l'extirpation de ce phénomène. L'inclusion des amendements juridiques des articles portant sur la création de l'Académie prouve la clairvoyance de l'Etat qui est complètement conscient que l'évolution de la compétence pénale doit aller côte à côte avec celui de la sensibilisation.

L'Autorité de Contrôle Administratif, a pu réaliser cet objectif à travers l'Académie égyptienne de lutte contre la corruption. Elle a, ainsi, élargi ses activités pour inclure tous les objectifs à tous les niveaux de formation et d'enseignement, et la mise en place d'événements spécialisés.

L'Académie s'est efforcée de faire une grande variation des groupes cibles de cette formation. En plus des membres et des employés de l'Autorité, cette formation est destinée aux fonctionnaires de l'état, aux employés du secteur privé, à la société civile et aux stagiaires indépendants qui veulent faire des stages à l'Académie,

D'ailleurs, l'évolution législative et son influence sur la compétence de surveillance spécialisée de l'Autorité de Contrôle Administratif a correspondu avec un développement structurel et institutionnel visant à réaliser les objectifs souhaités.

Le travail de surveillance de l'Autorité repose sur deux entités pour lutter contre la corruption et la prévenir au niveau national et régional. Convaincu de l'importance et l'efficacité des bases d'informations pour la prévention de la corruption, l'Autorité a créé un organisme informatique ainsi que des unités de surveillance pour soutenir l'investissement, sélectionner les compétences et nommer les dirigeants. Elle a, de même, créé l'Académie égyptienne de lutte contre la corruption et un centre affilié de recherche et d'études. L'Autorité offre des programmes d'études de troisième cycle (Master) dans le domaine de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et dans d'autres domaines du développement structurel et institutionnel de l'Autorité.

L'Autorité de Contrôle Administratif, par ses responsabilités passées et actuelles, s'efforce toujours d'atteindre les taux de performance les plus élevés et s'engage à accomplir son devoir national avec dévouement et sincérité, et s'engage à être toujours en pleine disponibilité à assumer toutes les tâches supplémentaires qui visent à l'élévation de la nation, sans accorder aucune attention aux difficultés ou aux sacrifices.

La lutte contre la corruption.. entre éducation et culture



Plusieurs études ont montré une relation directe entre la propagation des manifestations et pratiques de corruption et l'abandon des valeurs et coutumes positives qui existent dans les sociétés en tant que patrimoine spirituel, de valeur et humain. Plus l'individu s'éloigne des fondements moraux positifs, plus il a tendance à commettre des pratiques corrompues sans la présence d'un moyen de dissuasion interne représenté par sa volonté et sa conscience pour résister à ces pensées et actions négatives, ce qui est connu comme la propagation de « la culture de corruption ».

Premier Sous-Secrétaire /

Khaled Abd El-Rahman

Assistant du Président de l'Autorité de Contrôle Administratif pour les affaires de l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption



«La corruption est corruption»..

Dans tous ses éléments, formes et manifestations, aucune justification ou atténuation n'est autorisée pour elle.



La Convention des Nations Unies contre la corruption n'en a pas inclus de définition spécifique, mais a plutôt inclus une partie des actes réprimés et des crimes liés à la corruption qui sont couramment commis dans divers pays tels que les pots-de-vin, la soustraction de biens, le trafic d'influence, l'abus de pouvoir, l'enrichissement illicite, le blanchiment d'argent, la dissimulation de fonds pillés et l'entrave à la justice. La Convention a laissé la liberté aux États membres de définir la corruption selon leurs conceptions de celle-ci et selon les principes de base de leur système juridique. Cependant, la définition couramment utilisée de la corruption par les organismes universitaires et de recherche spécialisés est : « Abus de pouvoir en vue d'un intérêt privé ». À travers cette définition, il est facile pour l'individu ordinaire - sans qualification ni étude spécialisée - de surveiller la corruption en découvrant deux éléments : Le premier élément est l'autorité fonctionnelle, ce qui signifie ici que l'un des fonctionnaires exploite les pouvoirs de sa position, que ce soit de la manière naturelle habituelle ou par intrusion, ce qui est considéré comme un abus de cette fonction au vu du résultat qui sera atteint. L'usage de l'autorité peut même s'étendre à d'autres formes, y compris le fait de s'abstenir d'accomplir un travail prescrit et autres. Le deuxième élément est la réalisation d'un gain privé (intérêt privé) en conséquence, que ce soit pour lui-même ou pour un autre ou pour un groupe ou une collectivité et pas d'autres. Alors pour découvrir la corruption, l'autorité et l'intérêt qui en découle devraient être pris en considération.

Perception sociétale de la corruption

Malgré la propagation de la culture de corruption dans des proportions variables dans tous les pays, le sens de la corruption diffère d'un pays à l'autre selon la perception sociétale différente de la corruption. Ainsi, dans les sociétés où les relations familiales et sociales sont étroites, où les liens tribaux sont communs (comme c'est le cas dans nos sociétés orientales), ou dans lesquelles les méthodes de solidarité sociale s'écartent jusqu'à la tolérance envers les atermoyeurs et l'acceptation du paiement de pots-de-vin de petite valeur - ce qu'on appelle les gratifications ou pourboires - aux personnes chargées de fournir des services et de percevoir des frais, cela est justifié comme aidant l'employé à faire face aux nécessités de la vie et aux prix élevés. On va même au-delà de ce concept, pour que certains le considèrent comme un moyen de fournir des aumônes ou faisant partie des fonds de Zakat.

Toutes ces manifestations et coutumes promeuvent l'idée de propagation et d'omniprésence de la corruption, et codifient les normes pour son acceptation au sein de la société, ce qui constitue un aspect de ce qu'on appelle la petite corruption ou la corruption de base.

Il est également noté que la perception sociétale de la corruption dans ces sociétés repose seulement sur la présence de deux facteurs principaux pour considérer la survenance d'un « crime ou d'une pratique de corruption », à savoir : (taux de la valeur financière liée à l'incident de corruption) et (niveau professionnel de l'auteur de la corruption). Plus la valeur de l'argent associé à la corruption ou résultant de celle-ci est élevée, et plus le niveau d'emploi de l'auteur de l'infraction est élevé aux plus hauts niveaux de l'échelle de carrière, plus cela est considéré comme un crime ou une pratique de corruption par la plupart des membres de ces sociétés. Par contre, plus la valeur est faible et plus le niveau d'emploi de l'auteur est bas, plus des synonymes et des justifications triviaux sont utilisés à propos de l'incident, tels que « une erreur involontaire » ou « des pressions financières » et « la force majeure » et qui sont la raison pour laquelle de telles pratiques sont commises.

Ceci est rejeté à tous égards, car « la corruption est corruption » dans tous ses éléments, formes et manifestations, et aucune justification ou atténuation n'est autorisée pour elle.

En effet, la corruption de base (comme l'une des formes de petite corruption) perpétrée par l'ensemble des fonctionnaires corrompus occupant des postes de rangs inférieurs, et qui porte sur des faibles montants, est plus grave que la grande corruption car elle se propage largement et la plupart des membres de la société y sont exposés, ce qui affecte inévitablement la propagation de la culture de corruption. Ceci contraste avec la grande corruption

La perception sociétale de la corruption dans ces sociétés repose seulement sur la présence de deux facteurs principaux pour considérer la survenance d'un « crime ou d'une pratique de corruption », à savoir : plus la valeur de l'argent associé à la corruption ou résultant de celle-ci est élevée, et plus le niveau d'emploi de l'auteur de l'infraction est élevé aux plus hauts niveaux de l'échelle de carrière,



Le système de plaintes unifié... est l'un des moyens de lutter contre la corruption

Des synonymes et des justifications triviaux sont utilisés à propos de l'incident, tels que « une erreur involontaire » ou « des pressions financières » et « la force majeure » et qui sont la raison pour laquelle de telles pratiques sont commises. Ceci est rejeté à tous égards, car « la corruption est corruption » dans tous ses éléments, formes et manifestations, et aucune justification ou atténuation n'est autorisée pour elle.

qui se produit et circule à travers un petit nombre d'opérateurs, même si leur niveau d'emploi est élevé, et même si les valeurs financières liées à sa survenance ont augmenté. Cependant, nous ne nions pas, bien sûr, que l'un ou l'autre des deux types, la grande corruption et la petite corruption, est dangereux pour la société, avec des effets négatifs différents.

Prévenir la corruption... Apprentissage et culture

Afin de pouvoir poser un cadre clair pour faire face à la propagation de la culture de corruption, il faut distinguer plusieurs termes qui permettent de définir la méthode et le mode de confrontation.

Premièrement, l'éducation : c'est l'élimination de l'ignorance des choses pour savoir ce qui n'était pas connu auparavant. C'est un processus interactif de transfert de connaissances et d'informations de l'enseignant à l'esprit du destinataire, et il pourrait être facultatif ou obligatoire selon les règles et les variables au sein de la société et du système éducatif dans lequel il existe.

Deuxièmement, l'apprentissage : Il s'agit du comportement personnel (avec un motif personnel abstrait) mené par l'individu pour acquérir des informations, des expériences et affiner ses compétences en recherchant des sources de connaissances et les outils appropriés pour l'acquérir (établissement d'enseignement - livre - moyens techniques ou électroniques).

La différence essentielle entre l'apprentissage et l'enseignement est que l'éducation est un processus institutionnel organisé dans la société et a une période de temps fixe pour éliminer l'ignorance et recevoir des connaissances d'un spécialiste, tandis que l'apprentissage est un processus subjectif d'acquisition de connaissances. Il est généralement admis que le processus d'éducation précède le processus d'apprentissage, mais l'éducation peut être la locomotive et le stimulus pour l'acquisition de l'apprentissage.

Troisièmement, la connaissance : c'est la réalisation des origines des choses et la composante éducative au fil des années, voire qui

peut prendre toute une vie.

Quatrièmement, la culture : (héritage communautaire) et cela signifie ici les coutumes, les traditions et les comportements qui se forment et se partagent au sein d'une certaine collectivité et ont une influence profonde et décisive sur sa morale et son comportement. La culture est liée à un ensemble de caractéristiques distinguées des autres dans d'autres sociétés, y compris les caractéristiques spirituelles, juridiques, de valeur, coutumières, artistiques, musicales... et d'autres.

Ces étapes sont considérées comme séquentielles et successives pour corriger la culture sociétale face à la corruption.

L'avantage relatif de la société égyptienne

Ce qui distingue la société égyptienne et les sociétés orientales, malgré les différences relatives entre elles quant à la diffusion d'une culture de corruption, c'est l'existence de fondements d'idéaux spirituels communs et de valeurs culturelles traditionnelles. Ce qui signifie qu'il s'agit de les faire revivre et de travailler pour les restaurer, les maintenir et les renforcer.

Au contraire, dans certaines autres sociétés... où ces valeurs sont absentes, leurs membres ne collaborent pas pour explorer leurs nobles principes, qu'ils soient statutaires, religieux ou autres, et qui forment la base d'une feuille de route constituant un point de référence pour changer la culture.

D'où la différence entre la restauration d'une identité culturelle (qui existe déjà) et la nécessité de rechercher une identité culturelle (qui est déjà perdue) afin de changer et de passer d'un modèle culturel à un autre.

Le conflit entre les valeurs et la corruption

Prenons comme exemple...le «corrompu» qui est en conflit entre deux identités culturelles, la première (identité culturelle personnelle) ayant une portée limitée à travers laquelle il imagine qu'il est tenu d'arranger des obligations personnelles et familiales qui peuvent dépasser ses capacités financières, ainsi que son désir d'atteindre le modèle de consommation d'autres riches et de personnes vivant dans la prospérité. Ainsi, il se justifie qu'il est en mesure d'atteindre ces objectifs grâce aux commissions et cadeaux qui lui sont offerts à la suite de ses contacts avec les citoyens dans l'exercice de ses fonctions.

La deuxième identité culturelle (identité culturelle communautaire), qui a une portée de plus en plus large, est représentée dans l'engagement envers les valeurs et la non-acceptation des pots-de-vin religieusement interdits et légalement criminalisés, afin d'atteindre la tranquillité d'esprit et la stabilité psychologique.

Le conflit ici est entre deux objectifs. L'un d'eux est étroit, limité et perfide, et le second est large, patriotique et rugissant. Est-il acceptable d'atteindre l'intérêt personnel socialement rejeté et légalement puni, ou d'atteindre l'intérêt public représenté dans la réalisation de l'intérêt de la communauté et qui est en sa faveur ? La personne - sujet de l'exemple - est entre les deux options. Le seul moyen dont disposent les spécialistes concernés par la lutte contre la corruption dans une société –ce qui constitue un rôle de coopération entre de nombreuses institutions et agences conformément à une stratégie intégrée – est d'améliorer la façon de penser et le modèle de perception des membres de la société par divers moyens possibles selon un plan clair en vue de donner la priorité à l'objectif plus élevé et plus large sur l'objectif minimal et étroit.

Les efforts d'éducation de l'Autorité de Contrôle Administratif dans le domaine de la lutte contre la corruption

A cet égard, nous passerons en revue les efforts de l'Autorité éducative en abordant un certain nombre d'objectifs stratégiques qu'elle a mis en œuvre en partenariat avec les autorités participantes lors de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2014-2018, et nous aborderons les efforts pour mettre en œuvre la deuxième version de la stratégie 2019-2022- dans un numéro ultérieur du périodique. Les objectifs de la première version⁽¹⁾ comprenaient plusieurs objectifs à caractère éducatif, considérés comme des pratiques réussies dans ce domaine, comme suit :

- Le deuxième objectif : Établir les principes de transparence et d'intégrité dans toutes les composantes du système administratif : Activer et développer le Code de conduite en matière d'emploi



L'un des cours spécialisés sur la lutte contre la corruption dans les universités

La Constitution de la République arabe d'Égypte est publiée comprenant une section entière pour les organes indépendants et les organes de contrôle à partir des articles 215 à 221 et a inclus la jouissance de ces organes de la personnalité juridique et de l'indépendance technique, financière et administrative d'une manière qui améliore leur rôle et assure la protection nécessaire à leurs membres.

pour le personnel administratif de l'État, imprimer et distribuer des copies et des affiches du Code à tous les ministères et gouvernorats, le rendre disponible sur Internet et former de nombreux fonctionnaires à ce sujet.

Organisation de plusieurs stages de formation pour les travailleurs des unités de l'appareil administratif de l'État (ministères / gouvernorats / universités) et préparation de formateurs pour eux à l'Académie Égyptienne de lutte contre la corruption.

Établir des portails électroniques dans certains ministères/gouvernorats/universités et fournir des services sur ceux-ci.

Élaboration de Codes de conduite en matière d'emploi pour les diplomates et les envoyés au ministère des Affaires étrangères/ pour les employés de la Banque centrale / un guide d'application de la Charte d'intégrité dans le secteur privé / une Charte éthique pour les étudiants universitaires, qui a été lancée et activée au cours du mois de février 2018 par le biais des concours d'étudiants.

Mise en place d'un système de plaintes unifié au niveau de la République reliant (1844) ministères/gouvernorats/autorités/agences et leurs entités affiliées au système.

• Le troisième objectif / promulguer et mettre à jour la législation soutenant la lutte contre la corruption :

L'inclusion d'articles dans la constitution de 2014 qui comprennent l'engagement de l'État à lutter contre la corruption, l'intégration entre les agences pour élaborer et suivre une stratégie nationale anti-corruption et amender et promulguer des dizaines de lois spéciales qui complètent la législation anti-corruption.

Promulgation de la loi sur la fonction publique et de son règlement d'exécution n° (81) pour l'année 2016, qui contenait des articles afin de consolider l'intégrité, la justice, le mérite, la





Séminaires et ateliers en cours pour sensibiliser les jeunes universitaires à la culture anti-corruption

Elaboration de codes de conduite en matière d'emploi pour les diplomates et les envoyés au ministère des Affaires étrangères et pour les employés de la Banque centrale ; un guide d'application de la Charte d'intégrité dans le secteur privé ; et une Charte éthique pour les étudiants universitaires, qui a été lancée et activée au cours du mois de février 2018 par le biais des concours d'étudiants.

transparence et la lutte contre la corruption, et mettant l'accent sur l'application du Code de conduite pour les employés de l'appareil administratif de l'État.

Le ministère de la Justice prépare des projets de loi, y compris ceux qui concernent la protection des témoins, des informateurs et des experts, et fournit et garantit la liberté de circulation de l'information.

Quatrième objectif / Développer les procédures judiciaires pour obtenir une justice rapide :

Certains organismes judiciaires et répressifs préparent une base de données de tous les procès et documents concernés et les archivent électroniquement afin de faciliter le travail et l'accès aux documents et informations sans compromettre les droits des citoyens.

Préparer des Codes de conduite fonctionnels pour les membres du Parquet général / les membres du Parquet administratif.

Création de sites Web dans la plupart des autorités et organes judiciaires qui incluent toutes les informations et services dont les citoyens ont besoin.

• Cinquième objectif / Soutien aux organes anti-corruption :

La Constitution de la République arabe d'Égypte est publiée comprenant une section entière pour les organes indépendants et les organes de contrôle à partir des articles 215 à 221 et a inclus la jouissance de ces organes de la personnalité juridique et de l'indépendance technique, financière et administrative d'une manière qui améliore leur rôle et assure la protection nécessaire à leurs membres.

Modifier la loi de l'Autorité de Contrôle Administratif et lui octroyer l'indépendance technique, financière, administrative et la personnalité juridique afin de prévenir et combattre la corruption et prendre des mesures pour s'en protéger en vue d'assurer la bonne exécution des tâches fonctionnelles.

- Septième objectif / Sensibiliser le public aux dangers de la corruption et à l'importance de la combattre et renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de l'État :

Préparation de campagnes médiatiques de sensibilisation aux dangers de la corruption en 2016 sous le slogan « L'Égypte est plus forte que la corruption ». Au cours de l'année 2017, et tout en évitant la prédication directe, la deuxième campagne médiatique a été lancée et diffusée sur toutes les chaînes satellites

et terrestres, les stations de radio, les sites Internet et les médias sociaux, et développée selon l'étude de recensement. Il en est résulté la campagne « miroirs », « si nous nous regardons dans des miroirs, c'est le début » et « vous êtes le miroir de vous-même » pour éveiller la conscience de la société, créer une responsabilité partagée et encourager le citoyen à dénoncer la corruption en incluant les numéros de hotline des organismes de contrôle. La campagne « miroirs » a également été développée et diffusée au cours de l'année 2018.

Les pratiques réussies dans le domaine de l'éducation consistent à inclure des concepts liés à la transparence et à l'intégrité ; à rejeter indirectement la corruption dans les programmes pour les différents niveaux d'enseignement ; à organiser des ateliers pour les responsables de l'élaboration des programmes ; à inclure certains slogans sur la couverture arrière des manuels ; à préparer des programmes de formation pour les enseignants et les administrateurs dans les domaines de la diffusion des valeurs d'intégrité et de transparence ; et à sensibiliser aux dangers de la corruption.

Les huitième et neuvième objectifs / dans le domaine du renforcement de la coopération locale, régionale et internationale en matière de lutte contre la corruption :

Organisation d'un certain nombre de stages de formation à l'Académie Égyptienne de lutte contre la corruption pour les membres des organismes répressifs afin d'activer la coordination et l'échange d'informations dans la lutte contre la corruption et les domaines connexes.

Le Centre d'Information et d'Aide à la Décision, en coordination avec l'Autorité de Contrôle Administratif, a préparé l'Indice Local de Perception de la Corruption, qui a été publié en 2019/2020.

Participation des organismes répressifs à de nombreuses formations mises en œuvre dans les unités de l'appareil administratif de l'État pour la formation sur les dispositifs applicables en matière de lutte et de prévention de la corruption, notamment les ministères de la jeunesse et des sports / affaires étrangères / développement local.

La mise en place du Comité National de Prévention et de Lutte contre la Corruption présidé par le Premier Ministre chargé d'élaborer les politiques générales de lutte et de prévention de la corruption, qui s'est traduite par la création du Comité de Coordination Sous-national de Prévention et de Lutte contre la Corruption présidé par le Ministre / Président de l'Autorité de Contrôle Administratif, pour élaborer et diriger la mise en œuvre des objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et suivre sa mise en œuvre.

• Dixième objectif / Participation des organisations de la société civile à la lutte contre la corruption :

Promulgation d'une loi réglementant le travail des associations et institutions œuvrant dans le domaine du travail associatif, les obligeant à publier leurs budgets sur leurs sites Internet dans un souci de transparence et d'intégrité, et à constituer un comité supérieur des organisations de travail associatif.

Des ateliers ont été organisés pour certaines organisations de la société civile dans le but de sensibiliser aux dangers de la corruption au niveau des gouvernorats de la République et de confier un rôle positif au citoyen pour enrayer le phénomène.

Adopter un Code de conduite pour les travailleurs des associations et des institutions civiles et le diffuser au niveau de la République.

- L'Autorité de Contrôle Administratif, en coordination avec le Ministère de la Solidarité Sociale, organise des stages de formation pour certaines organisations de la société civile. L'Académie Égyptienne de lutte contre la corruption a joué un rôle éminent dans la sensibilisation, l'enseignement et l'éducation dans le domaine de la lutte contre la corruption au cours des dernières années en participant à la réalisation des objectifs des deux versions de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption ou à la mise en œuvre des plans annuels successifs régulant le travail de l'Académie, et nous consacrerons un autre article à ce sujet dans le prochain numéro de la revue culturelle.



L'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption

Entre le présent et le futur



L'État égyptien cherche à faire face à la corruption sous toutes ses formes car elle constitue un sérieux défi pour les efforts de développement, et dans ce contexte, l'Autorité de Contrôle Administratif a créé « l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption » pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux dans ce domaine en diffusant les concepts d'intégrité et de transparence, en formant les cadres gouvernementaux, le secteur privé et les cadres internationaux, ainsi qu'en menant des recherches et des études sur les causes, les effets et les moyens de lutter contre la corruption et de la prévenir.



Le sous-secrétaire / Dr. Hamid humaimi
 Directeur de l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption

Depuis la création de l'Autorité de Contrôle Administratif par la loi n° 54 de 1964 qui lui confie les tâches de prévention et de lutte contre la corruption, la formation est considérée comme un élément essentiel et fait partie intégrante des facteurs de succès de l'Autorité à travers les générations, et l'Autorité a cherché à développer ce rôle afin qu'elle ne se limite pas seulement à la formation de ses membres et de ses employés, mais qu'il se développe et devienne un phare de formation pour former d'autres éléments des employés et des dirigeants de l'État, qualifier les cadres de jeunes pour assumer des fonctions importantes dans l'État, former les membres des agences de contrôle et les services de répression, et même les employés de la société civile et du secteur privé et les candidats à diverses «formations gratuites» autres que ces groupes.

Création de l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption

Dans la loi n° 207 de 2017 et la loi modifiée n° 54 de 1964, les articles mis à jour comprenaient la création de l'«Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption» en tant qu'institution affiliée à l'Autorité de Contrôle Administratif pour confirmer la volonté réelle de développer les ressources humaines de manière efficace, moderne et sophistiquée en créant une entité spécialisée pour entreprendre des activités de formation et de développement dans les domaines de prévention et de

lutte contre la corruption ainsi que d'autres connaissances et sciences qui y sont associées. Le 9/2/2018, le président de la République a annoncé l'activation de l'Académie dans la conviction de sa souveraineté pour consolider les principes d'intégrité et de transparence et établir les règles de gouvernance. Pour atteindre ses objectifs, l'Académie s'appuie sur une infrastructure solide de capital humain qualifié des membres de l'Autorité et des professeurs d'université et de nombreuses expériences dans le domaine de la lutte contre la corruption et dans les domaines connexes. L'Académie fournit également les derniers laboratoires et réseaux d'information équipés pour fournir les services de connaissances nécessaires ainsi qu'une bibliothèque papier et numérique qui fournit des informations locales et internationales aux bénéficiaires de diverses spécialités.

Dans le cadre de ses fonctions, l'Académie Egyptienne a réalisé de nombreux progrès au cours de la période du 1/9/2020 au 30/9/2021, notamment les suivants :

Dans le domaine du renforcement des capacités:

Pour les membres, le personnel de l'Autorité et les services de répression :

96 activités de formation (cours de formation - atelier - journée de formation - réunion de transfert d'expérience – visites) ont été réalisées avec un nombre total de 1107 stagiaires.

Dans le domaine de la formation:

La mise en œuvre d'un nombre de 476 activités de formation totalisant 31642 membres du personnel travaillant avec divers organes de contrôle gouvernementaux et administratifs pour les qualifier afin de travailler dans la nouvelle capitale administrative et la mise en œuvre d'un nombre de 129 activités de formation totalisant 3 171 stagiaires (les ministères / les gouvernorats/ les universités égyptiennes/ les organisations de la société civile et les institutions du secteur privé / la formation gratuite pour les citoyens / les officiers égyptiens candidats à des postes de représentation diplomatique militaire et leurs épouses / les cadres du secteur privé dans les petites et moyennes entreprises / l'activation de mémorandums d'accord avec plusieurs entités, notamment l'Université du Caire et la mise en œuvre de 20 ateliers, cours et comités externes dans le domaine de la lutte contre la corruption pour de nombreux cadres de différentes entités de l'État.

Dans le domaine de la recherche et de la mise en œuvre des études :

Le Centre de recherche et d'études sur la prévention et la lutte contre la corruption de l'Académie a préparé cinq études sur divers sujets, notamment deux études sur l'impact de l'application de la loi sur la réalisation du principe de dissuasion et les organes de contrôle entre intégration et indépendance et a fait une analyse du contenu de quatre livres, y compris un livre sur les limites de la réforme institutionnelle. De même, il a mis en œuvre cinq ateliers sur divers sujets, dont la méthode d'évaluation des documents de recherche et des résumés de livres pour les membres de l'Autorité inscrits au prestigieux cours de formation, il a contribué également à la préparation du séminaire éducatif organisé à l'occasion de la célébration du 57e anniversaire de la création de l'Autorité de Contrôle Administratif avec la participation des dirigeants et des représentants des organismes judiciaires, de contrôle et de répression.

Dans le domaine des études supérieures:

Un protocole de coopération a été signé entre l'Autorité de Contrôle Administratif et le Département d'administration de la Faculté des Sciences Economiques et Politiques concernant la mise en œuvre du programme de master sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, qui se tient au siège de l'Académie Egyptienne de lutte contre la Corruption. Le programme de maîtrise (le premier cours) a été lancé pour un certain nombre d'étudiants (21) et l'admission du deuxième promotion de Masters a également commencé, où 34 étudiants ont été acceptés selon les conditions.

Dans le domaine de la coopération internationale :

L'Académie a participé à la célébration de la Journée Mondiale de lutte contre la corruption le 9/2020/12/, ainsi qu'aux préparatifs de l'Égypte pour accueillir la conférence des États membres à la Convention des Nations Unies contre la corruption, prévue en décembre 2021. Elle a participé aussi à la quatrième réunion du Programme conjoint UE-Conseil de l'Europe de soutien aux capacités pour les pays du sud de la Méditerranée et au forum international pour lancer la vision stratégique pour l'Afrique 2020/2030 sous les auspices de l'ONUDC. En plus, elle a activé des protocoles d'accord avec plusieurs organismes internationaux, dont les plus importants sont l'Académie Internationale de lutte contre la Corruption, l'École Nationale d'Administration en France, et a coordonné avec l'Institut de gouvernance et de développement durable pour la mise en œuvre de formations pour les membres de l'Autorité dans les domaines de la surveillance et de la lutte contre la corruption aux États-Unis et au Portugal. Mme Cristina Albertine, Représentante régionale de l'ONUDC pour le



L'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption aspire à une vision d'avenir ambitieuse pour étendre ses activités académiques aux niveaux régional et international et devenir un Centre de formation, d'apprentissage et de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la corruption pour le Moyen-Orient et l'Afrique, en partenariat avec des institutions internationales.



Exemple d'ateliers organisés par l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption

Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, a été reçue pour discuter des moyens de coopération conjointe.

Vision d'avenir

L'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption aspire à une vision d'avenir ambitieuse pour étendre ses activités académiques aux niveaux régional et international et à devenir un centre de formation, d'apprentissage et de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la corruption pour le Moyen-Orient et l'Afrique. Et cela en partenariat avec des institutions internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC), l'Académie Internationale de lutte contre la corruption(AIAC), l'École Nationale d'Administration (ENA) du côté français, en participant à la mise en œuvre des nouvelles étapes de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, en formant les membres et le personnel de l'Autorité à toutes les nouveautés dans les domaines de la lutte contre la corruption, en développant des partenariats avec les organes des Nations Unies, en particulier le PNUD, afin d'augmenter les ressources du processus de formation et d'éducation et en commençant à mettre en œuvre les programmes de l'Académie pour développer ses études supérieures.

Conclusion

Le processus de formation nécessite l'évaluation et le développement durable des activités, des résultats et des objectifs, et la confirmation des exigences de qualité, conformément aux objectifs stratégiques de l'État égyptien et de l'Autorité, en coopération avec des partenaires aux niveaux local, régional et international.



Pour une meilleure lutte contre la corruption en Afrique



MiAROM Bégoto

Ancien président du Conseil Consultatif Anti-Corruption de l'Union Africaine

Alors que l'Afrique, à travers son organisation continentale, l'Union Africaine (U.A), s'apprête à commémorer les dix-huit (18) ans de l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption⁽¹⁾, adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo (Mozambique), il serait judicieux d'en faire, non pas le bilan, mais un regard rétrospectif sur la mise en œuvre de ladite Convention et se demander si cette lutte avance ou pas .



Exploitation d'un enfant africain dans les étapes de l'extraction de l'or

Une Convention en quête d'une ratification universelle, 18 ans après ...

En déposant son instrument de ratification le 06 juin 2021, le Cameroun, pays d'Afrique centrale, devient ainsi le 45^{ème} Etat partie à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Manque donc 10 Etats à l'appel⁽¹⁾. Et pourtant, près de 49 pays africains sont parties à la Convention des Nations Unies Contre la Corruption, adoptée le 31 octobre 2003; la Somalie et l'Erythrée n'ayant ratifié aucune des deux Conventions⁽²⁾.

En déclarant l'année 2018. année de lutte contre la corruption sur le continent avec pour thème: ((Vaincre la corruption: une option viable pour la transformation de l'Afrique)), les Etats africains ont pris conscience des conséquences néfastes de cette gangrène dans leur développement. C'est aussi un engagement pris pour lutter contre ce fléau qui a décimé l'économie de la plupart des Etats africains et qui affecte de manière significative

la capacité des dirigeants à tenir leurs promesses envers le peuple et affecte la crédibilité des institutions et des gouvernements. Tant qu'une solution pérenne n'est trouvée à ce problème, l'Afrique ne sera pas en mesure de répondre aux aspirations les plus fondamentales des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine .

Même si l'ensemble des Etats du continent ne sont pas parties à la Convention, il n'en demeure pas moins qu'ils disposent dans leur quasi - totalité, de structure nationale en charge des questions de prévention et de lutte contre la corruption; rendant ainsi possible la collaboration avec l'organe en charge du suivi de la mise en œuvre de la Convention, le Conseil consultatif de l'Union Africaine sur la corruption.

C'est donc cette présence de structure au niveau national qui permet à l'organe continental d'œuvre et de suivre dans la mesure du possible, les évolutions dans les Etats parties et d'organiser, à l'échelle africaine, le Dialogue annuel de lutte contre

1- A la date du 06 juin 2021, les Etats suivant n'avaient pas encore déposé leur instrument de ratification au Bureau du Conseiller Juridique de l'Union Africaine: Eswatini, Cap - Vert, Centrafrique, Djibouti, Erythrée, Maroc, Mauritanie, Somalie Sud Soudan.

2- Voir l'état des ratifications sur:

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-14&chapter=18&clang=_fr

3- L'article 22.1 de la CUAPLC prévoit la création d'un Conseil en charge du suivi dont les attributions sont définies à partir de l'article 22.5.

la corruption, véritable forum d'échanges entre ces structures et toutes les parties prenantes œuvrant dans le secteur de la gouvernance et de la lutte contre la corruption en particulier.

Bien que le Dialogue soit devenu une activité annuelle du Conseil, il lui reste à prendre véritablement son envol et devenir la plateforme permettant à l'ensemble des acteurs et parties prenantes, y compris la société civile africaine, de discuter des maux rencontrés en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Une lutte qui nécessite la mobilisation de tous...

Il ne fait aucun doute que la corruption est une gangrène qui ronge le tissu économique, social et politique des pays africains. Ses conséquences sont catastrophiques. Parce que la corruption freine gravement le développement de nos pays et elle et la conséquence directe de l'insécurité et du terrorisme qui sévissent dans nos Etats, investir dans son éradication reste un modèle de justice à pérenniser.

Pour ce faire, une mobilisation de tous, pour relever les défis liés à la lutte contre la corruption reste une nécessité. Il faudra ainsi :

Réitérer la nécessité d'un réel engagement politique pour une meilleure lutte contre la corruption en Afrique :

Mobiliser toutes les ressources et synergies pour mener une vaste campagne de lutte contre la corruption, tel que le prévoit la Déclaration Assembly/AU/Decl. 1(XXXI) de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine portant sur l'année africaine de lutte contre la corruption (2018) ;

Accorder une plus grande attention à la corruption dans le contexte des droits de l'homme et du développement. à cet effet, un accent particulier doit être mis à la réorientation de notre culture et de notre attitude à l'égard des pratiques de corruption. Des actions communes de prévention et de sensibilisation sur les effets négatifs de la corruption sur les droits de l'homme doivent être menées par toutes les parties prenantes ;

Impliquer la jeunesse dans le combat à travers des modules de formation sur l'éducation civique portant sur l'intérêt de préserver le bien commun, l'honnêteté dès l'école primaire ensuite sur la bonne gouvernance. la transparence et la reddition de compte dans les collèges ;

Renforcer davantage les normes et les liens institutionnels entre les organismes pertinents, dotés de mandats portant sur ces questions. Les défis sont de nature transversale et les solutions devraient donc l'être également ;

Rendre indépendant les structures nationales de lutte contre la corruption et les doter de moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions ;

Encourager la société civile et surtout les médias dans la dénonciation, la sensibilisation et surtout l'éducation de la population sur les actes de corruption ;

Associer les religieux dans la sensibilisation de la population ;

Prendre des mesures plus importantes pour garantir l'existence de sanctions des pratiques de corruption. Le Protocole portant amendements au Protocole portant statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme (Protocole de Malabo de 2014) propose de conférer à la Cour une compétence sur les crimes économiques de corruption (article 28 I), de blanchiment de capitaux (article 28 I bis) et d'exploitation illicite des ressources naturelles (article 29 I bis). Un accent particulier est aussi mis sur la responsabilité pénale des entreprises (article 46 C). Un large plaidoyer doit être fait pour la ratification de cet instrument .

Se référant à la Décision Assembly / AU / Dec. 774 (XXXIII) de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement portant sur la Position Africaine Commune sur le Recouvrement des Avoirs (2020), il serait judicieux de veiller à sa vulgarisation, son appropriation et sa mise en oeuvre par tous les Etats africains .

Une coopération perpétuelle entre les Etats dans la lutte contre la corruption dissuaderait les auteurs de cet acte néfaste à l'économie, à la justice et surtout au développement de ces Etats .

La lutte contre la corruption ne pouvant être l'apanage des Gouvernements uniquement, une action concertée et commune s'avère plus que nécessaire afin de joindre les forces, les énergies et les stratégies car lutter contre ce mal contribuerait à restaurer l'Etat de droit, la justice et mettre un terme aux différentes violations des droits de l'homme constatées çà et là .

Nous devons, en tant que générations présentes, unis dans la diversité, jeunes et vieux, femmes et hommes, filles et garçons, de toutes les couches de la société, prendre conscience que le destin de notre continent est entre nos

maines et qu'il nous faut oeuvrer ensemble, maintenant, pour forger l'avenir que nous voulons :

« Une Afrique où la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, de la justice et de l'Etat de droit sont à l'ordre du jour

Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel notamment des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants .

Une Afrique avec des jeunes engagés et responsabilisés .

Plus que jamais, il est impérieux et vitale d'adopter ce modèle de justice car lutter contre la corruption reste « une option viable pour la transformation de l'Afrique »>>



De nombreux cours offerts par l'Académie Egyptienne de lutte contre la corruption aux Africains afin de promouvoir les moyens de lutter contre la corruption

Les pays africains, déclarant 2018 Année de Lutte contre la Corruption sur le Continent en adoptant le thème: "Gagner la lutte contre la Corruption: Un Chemin durable vers la Transformation de l'Afrique", se sont engagés à lutter contre ce fléau qui a détruit les économies de la plupart des pays africains et qui a des effets négatifs énormes sur la capacité des dirigeants à remplir leurs engagements envers leurs peuples.



4- Aspirations 3 et 6 de l'Agenda 2063 .

5- Thème de l'année 2018 déclarée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine :

« Vaincre la corruption : une option viable pour la



Le Leadership inspirant

Les Cadres, les Mécanismes de l'Union africaine et l'Adhésion de l'Égypte au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs



Le passage de l'Organisation de l'Unité africaine à l'Union africaine représente un changement radical dans le processus d'action africaine commune. Depuis sa création en 1963, l'Organisation s'est concentrée sur la promotion de la solidarité entre les peuples africains afin d'éliminer le colonialisme et d'obtenir l'indépendance politique des pays du continent. Et malgré l'achèvement du processus d'émancipation du colonialisme, au cours de la période qui a suivi l'indépendance du continent, l'Afrique a été confrontée à des défis en raison de la faiblesse des institutions d'Etat, des conflits internes, de la corruption, de la mauvaise gestion économique et des mauvaises conditions sociales dans certains pays.

Ambassadeur / Ashraf Rashid
Président du Comité National dans le cadre de
l'adhésion de l'Égypte au Mécanisme Africain
d'Évaluation par les Pairs

Le nouveau millénaire a vu la prise de conscience croissante des dirigeants des pays africains de la vitalité d'une gestion sérieuse des défis auxquels le continent est confronté, et de la nécessité d'élaborer une feuille de route commune pour les surmonter, de sorte que l'Afrique porte la responsabilité première de faire progresser ses capacités. A cet égard, l'Agenda 2063 «l'Afrique que nous voulons» affirme la vision continentale face aux défis de développement auxquels elle est confrontée. L'ordre du jour a pris en compte de nombreuses questions politiques, économiques et sociales, et a accordé une attention particulière aux questions de gouvernance, à travers la troisième aspiration «L'Afrique est dominée par la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'Homme et l'État de droit», et ce en ayant des institutions solides et un leadership transformateur, en maintenant la paix, la sécurité et la stabilité, et en promouvant l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie. Les pays africains ont ainsi adopté de nombreux cadres

et mécanismes qui incluent la promotion des valeurs, des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, qui sont devenus une exigence fondamentale pour la stabilité et le développement durable.

Nous abordons brièvement les cadres et les mécanismes les plus importants, nous décrivons également les objectifs du Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs et l'adhésion de l'Égypte au Mécanisme en tant qu'initiative unique, non seulement au niveau africain, mais également au niveau international, pour suivre, évaluer et soutenir les performances des pays dans le domaine de la gouvernance :

Les Cadres et les Mécanismes de l'Union africaine dans le domaine de la gouvernance :

Compte tenu de l'importance du renforcement de la gouvernance, l'Union africaine a adopté un certain nombre d'initiatives importantes dont nous présentons ci-dessous les plus intéressantes:



Participation du Président Al-Sissi à l'une des réunions du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (le 8 février 2020)

«L'Acte constitutif de l'Union africaine» : Il est entré en vigueur en 2001, pour construire un partenariat entre les gouvernements et tous les groupes de la société civile, afin de réaliser la solidarité et la cohésion entre les peuples africains. Il fallait aussi promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en tant qu'éléments essentiels au développement et à l'intégration, en mettant l'accent sur la protection des droits de l'Homme et des Peuples, la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit. Cela s'est reflété dans de nombreuses initiatives, traités et décisions adoptés par l'Union africaine dans la phase qui suit sa création.

«Le Parlement panafricain» : Il s'agit d'un pas vers la possibilité pour les peuples du continent d'exprimer leurs opinions et d'encourager les parlements nationaux et régionaux à ratifier et à intégrer les traités et les chartes adoptés par l'Union africaine dans leurs systèmes juridiques. Les objectifs du Parlement comprennent l'établissement de pratiques démocratiques, les principes du respect des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance et de l'État de droit, ainsi que la promotion de la sécurité, de la paix et de la stabilité sur le continent.

«La Cour de justice de l'Union africaine» : Elle a parmi ses pouvoirs d'examiner l'interprétation et l'application du droit constitutif de l'Union africaine, ainsi que des accords de l'Union et des documents juridiques et protocoles qui en découlent.

«Le Nouveau partenariat pour l'Initiative de développement de l'Afrique» (NEPAD) : Il est approuvé en 2001, et l'Égypte a joué un rôle clé dans sa formulation et son adoption. Ce partenariat est devenu «l'agence de développement de l'Union africaine», et l'Initiative a souligné que la stabilité politique et le développement dépendent de la sécurité, de la bonne gouvernance et de la bonne gestion des ressources de l'État et des services publics, et a affirmé la nécessité de l'instauration de la démocratie, du respect des droits de l'Homme, de la transparence et de la responsabilité, en tant qu'éléments nécessaires pour créer un environnement propice à la croissance économique et à l'augmentation des investissements. Les dirigeants africains ont adopté l'Initiative du NEPAD à partir de leur conviction que les Stratégies de développement africaines précédentes n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs, et que les dirigeants des pays africains devraient prendre la responsabilité de développer et de mettre en œuvre les réformes nécessaires afin d'améliorer le processus de développement en Afrique dans le cadre de politiques de réforme sous la propriété du continent et non dictées de l'extérieur. Cette initiative a donné lieu au «Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs».

«La Convention pour prévenir et combattre la corruption» : Elle est adoptée en 2003 et affirme le respect de la démocratie et de la participation populaire, l'état de droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'Homme et des peuples, et la condamnation et le rejet des pratiques de corruption et des crimes connexes. Elle invite également les États membres à adopter une législation contre la corruption, à renforcer les

Le nouveau millénaire a vu la prise de conscience croissante des dirigeants des pays africains de la vitalité d'une gestion sérieuse des défis auxquels le continent est confronté, et de la nécessité d'élaborer une feuille de route commune pour les surmonter, de sorte que l'Afrique porte la responsabilité première de faire progresser ses capacités. A cet égard, l'Agenda 2063 «l'Afrique que nous voulons» affirme la vision continentale face aux défis de développement auxquels elle est confrontée.

organes nationaux compétents pour prévenir la corruption, à garantir la transparence dans la conduite des appels d'offres, ainsi que dans la nomination des postes publics, et la transparence dans le financement des partis. Le traité prévoit la création d'un Conseil consultatif de l'Union africaine, composé de onze membres, chargé de suivre la mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption sur le continent et de recueillir des informations sur les infractions de corruption et de blanchiment d'argent.

«La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance» : Elle est adoptée en 2007 et traite de la consolidation de la culture politique à travers la tenue d'élections régulières, libres, justes et transparentes par les États membres, avec la promotion du multipartisme, l'affirmation de l'engagement envers les valeurs et les principes démocratiques, l'État de droit, le respect de la Constitution et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi que le respect des droits de l'Homme et l'élimination de toutes les formes de discrimination.

«Le Système de gouvernance en Afrique» : Il est basé sur la loi fondatrice de la Fédération, les principes et les objectifs qu'elle garantit et se fonde également sur tous les traités, les conventions, les chartes, les protocoles et les décisions liés à la gouvernance.

Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs:

Le statut pour la création du Mécanisme a été approuvé le 9 mars 2003, après que le Sommet de l'Union africaine en 2002 ait adopté la «déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et d'entreprise», et qui comprenait la création du Mécanisme en tant qu'outil innovant et unique de suivi et d'auto-évaluation dans le domaine de la gouvernance dans son concept global. Il vise à partager les expériences, à promouvoir les meilleures pratiques, à identifier les lacunes et à soutenir le renforcement des capacités des pays africains tout en adoptant des politiques et des pratiques qui conduisent à la stabilité politique, augmentent le taux de croissance économique, réalisent un développement durable, luttent contre la corruption et accélèrent le rythme de l'intégration économique. Il inclut notamment des axes du processus d'examen dans le cadre du Mécanisme africain à savoir :

- La démocratie et la gouvernance politique
- La gouvernance économique et la gestion
- La gouvernance d'entreprise
- Le développement économique et social

L'adhésion au Mécanisme est volontaire par les États membres de l'Union africaine (UA). Le Mécanisme comprend actuellement 40 pays, notons que le Sommet de l'UA a adopté une résolution appelant à l'adhésion de tous ses membres au Mécanisme d'ici à 2023.

Le renforcement des relations avec les pays africains est devenu au premier plan des priorités politiques égyptiennes, en particulier depuis 2014, de sorte que cette période a été marquée par une activité intense de l'Égypte dans les travaux de l'Union africaine et de ses institutions pour confirmer le rôle de premier plan de l'Égypte sur le continent, et qui comprenait de nombreuses participations de haut niveau à divers forums africains : l'Égypte a accueilli de nombreuses conférences et activités africaines et a assumé également la présidence de l'Union africaine en 2019.

L'Égypte a rejoint le Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs en 2004, et en raison de la volonté de l'État égyptien au cours des dernières années de renforcer la gouvernance, une délégation du Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs s'est rendue en Égypte. Au cours de cette visite, le gouvernement égyptien a souligné le soutien de l'Égypte aux objectifs du Mécanisme basés sur les mesures prises par l'Égypte pour établir les principes et les pratiques de bonne gouvernance au niveau national, et sa volonté de coopérer étroitement avec ses frères africains dans ce domaine. Le Premier ministre a décidé de former le Comité National dans le cadre de l'adhésion de l'Égypte au Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs de 20 personnalités égyptiennes, notamment des représentants du Parlement, de la société civile, des organisations commerciales, des institutions universitaires, des médias, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, ainsi que des organes gouvernementaux concernés.

Le Comité National a chargé des centres de recherche, reconnus pour leur compétence et leur expertise, de préparer un rapport d'auto-évaluation sur la gouvernance, qui examine les performances de l'Égypte dans les quatre piliers du Mécanisme, et les centres de recherche étaient représentés par :

Le Centre d'études politiques et stratégiques Al-Ahram qui a préparé le rapport dans l'axe de la démocratie et de la gouvernance politique.

Le Centre de recherche et d'études économiques et financières de la Faculté d'Economie et de Sciences politiques de l'Université du Caire qui a préparé le rapport dans l'axe de la gouvernance et de la gestion économiques.

Le Centre d'études et de Conseil en Administration Publique de la Faculté d'Economie et de Sciences politiques de l'Université du Caire qui a préparé le rapport dans l'axe de la gouvernance d'entreprise.

L'Institut de planification nationale qui a préparé le rapport dans l'axe de développement économique et social.

Le Centre d'enquêtes et d'applications statistiques, affilié à la Faculté des Sciences Economiques et Politiques de l'Université du Caire qui a mené l'enquête, collecté et analysé des données sur les quatre axes examinés, selon le questionnaire approuvé par les États membres du Mécanisme.

Après l'achèvement du rapport d'auto-évaluation par les centres de recherche et son adoption par le Comité National, il a été envoyé au Secrétariat continental du Mécanisme. La mission d'examen du Mécanisme s'est rendue en Égypte du 1er au 18 décembre 2019 comprenant 19 experts africains, dirigés par l'ancien ministre nigérian des Affaires étrangères Ibrahim Gambari, membre du comité de personnalités éminentes du Mécanisme. La mission d'audit a présenté le rapport au Sommet du Mécanisme le 8 février 2020 à Addis-Abeba, en marge du Sommet de l'Union Africaine, en présence du président de la République, et qui a été adopté par le Sommet pour être le



Rencontre du Président Abdel Fattah al-Sissi avec le président du comité du Mécanisme d'Evaluation par les Pairs en Égypte

Le comité d'experts africains a salué l'adoption par l'État égyptien de nombreuses «décisions et initiatives audacieuses pour parvenir à un développement durable nécessaire afin de changer la vie des Égyptiens, ce qui témoigne de la forte volonté politique des dirigeants égyptiens».

premier rapport d'audit de la République Arabe d'Égypte dans le cadre du Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs. Et le rapport contient les points clés suivants :

- Le rapport a loué la civilisation égyptienne et son présent, en soulignant les éléments de force et les réalisations de l'Égypte, et en mentionnant les meilleures pratiques dont le pays a été témoin en tant que modèle à suivre, notamment le «leadership transformateur» du président de la République. Ce rapport comprenait une définition de ce leadership, qu'il décrivait comme «un leadership inspirant qui représente un modèle à suivre, conduisant à élever le niveau de performance collective vers le succès, et répondant efficacement aux besoins et aux préoccupations de ses citoyens».
- Le rapport a salué l'adoption par l'État égyptien de nombreuses «décisions et initiatives audacieuses» pour parvenir à un développement durable nécessaire afin de changer la vie des Égyptiens, et qui démontrent de la forte volonté politique des dirigeants égyptiens et leur engagement non seulement à réformer le paysage social et économique national par de nouvelles procédures, lois et politiques, mais aussi à les mettre en œuvre». A cet égard, le rapport a cité quelques exemples, notamment la promotion de la condition de la femme, la réalisation d'un développement inclusif avec la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, le développement des infrastructures et la mise en œuvre de grands projets, et la résolution des problèmes de croissance démographique.
- Le rapport a indiqué les meilleures pratiques qui comprenaient entre autres : le rôle de «l'Académie Égyptienne de formation», le «Programme présidentiel pour former la jeunesse africaine pour le leadership et la lutte contre la corruption», le «Programme Solidarité et Dignité», l'expansion des mesures de protection sociale, la promotion de l'harmonie religieuse, la fonction publique basée sur le mérite, la politique judiciaire de l'Égypte en matière d'énergie et son succès dans la réalisation d'un excédent d'énergie et la diversification de ses sources, la création de la centrale solaire de Benban et l'expansion du canal de Suez décrit dans le rapport comme : « une réalisation qui soutient l'économie nationale et le rôle de l'Égypte en tant que centre du commerce mondial, un élément clé de la vision plus



Déclaration du Premier ministre Dr Moustafa Madbouly du lancement officiel de la mission du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs en Égypte

L'Égypte a présenté un programme d'action national basé sur les résultats du rapport d'auto-évaluation dans le cadre du processus d'examen, et sur la Stratégie de développement durable, à savoir : la Vision d'Égypte 2030, l'Agenda d'Afrique 2063 et le Programme d'action du gouvernement. Ce Programme d'action se fonde sur les priorités nationales suivantes : promotion de la justice sociale et protection des droits de l'Homme, promotion de la croissance économique, réforme administrative et prévention et lutte contre la corruption.



Attention faite aux projets de qualité routière dans le cadre du Plan de développement Égyptien 2030

large de l'Égypte pour moderniser et faire progresser son économie » et dont l'un des objectifs s'inscrit dans le cadre du développement de la péninsule du Sinaï.

- Selon ce rapport, le gouvernement a réussi également à mettre en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles dans le cadre de la Stratégie de développement durable à savoir : la Vision Égypte 2030, à établir une participation plus dynamique du secteur privé à l'économie, à améliorer le climat des affaires et à numériser l'économie. Il a salué aussi le soutien apporté par le gouvernement pour aider les plus démunis à travers les filets de sécurité sociale.
- De même, le rapport a loué le rôle de l'Égypte dans la réalisation de l'intégration africaine, son leadership dans le lancement de la Zone de libre-échange africaine et il a salué également l'initiative de l'Égypte de fournir un traitement contre l'hépatite et les maladies non transmissibles à plusieurs pays africains, ainsi que la formation de ses cadres sur la méthode de mener des enquêtes médicales.
- En ce qui concerne la démocratie et les droits de l'Homme, le rapport a souligné la réforme du système électoral de l'Égypte pour renforcer la participation des électeurs, ainsi que la position égyptienne fondée sur le respect universel des droits de l'Homme, qui comprend les droits civils, politiques,

économiques, sociaux et culturels, en tenant compte de ce qui est énoncé dans la Constitution à cet égard, tout en affirmant l'engagement de l'Égypte à l'égard de toutes les chartes et traités régionaux et internationaux auxquels elle a adhéré, ainsi qu'en adoptant des lois et en prenant des mesures pour mettre en œuvre ces engagements au niveau national. De même, le gouvernement continue de promouvoir la démocratie, la pratique politique, l'intégrité électorale, l'égalité entre les citoyens, de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et de renforcer le rôle de la société civile et la liberté de croyance et d'expression. D'ailleurs, il a salué la création du « Haut Comité permanent des droits de l'Homme » comme une étape importante pour confirmer la détermination du gouvernement à promouvoir davantage ces droits et à continuer d'intégrer les obligations internationales et régionales en matière de droits de l'Homme dans les lois nationales.

- En ce qui concerne le terrorisme et l'extrémisme, le rapport a indiqué que « ce n'est pas une option pour le gouvernement égyptien d'ignorer les menaces qu'il fait peser sur la paix, la stabilité et le développement », et que le gouvernement s'emploie à y faire face dans le cadre d'une stratégie globale basée sur les axes de sécurité et de développement et à s'attaquer à l'idéologie qui génère et incite à l'extrémisme et à la violence. D'autre part, il a particulièrement salué l'initiative du président de la République depuis 2015 d'appeler à un renouvellement du discours religieux, et que l'Égypte continue de renforcer les mesures antiterroristes pour renforcer la sécurité nationale et régionale tout en veillant à ce qu'elles respectent les obligations régionales et internationales en matière de respect des droits de l'Homme.

À cet égard, le rapport a inclus, dans plus d'une position, une description de la Confrérie comme étant un groupe terroriste représentant une menace réelle, soulignant son historique bien connu à cet égard, et soulignant que le changement observé en Égypte en 2013 s'est accompagné d'une énorme volonté populaire soutenue par les Forces armées, comme l'indique le rapport : « Les Forces Armées sont une institution nationale très respectée dans la société, et elles ont soutenu le peuple dans ses diverses révolutions et transformations politiques et ont préservé la Constitution ».

Dans ce contexte, l'Égypte a présenté un programme d'action national basé sur les résultats du rapport d'auto-évaluation dans le cadre du processus d'audit, et il est basé et conforme à la Stratégie de développement durable, à savoir : La Vision de l'Égypte 2030, l'Agenda de l'Afrique 2063 et le Programme d'action du gouvernement. Notons que le Programme d'action se fonde sur les priorités nationales suivantes : promotion de la justice sociale et protection des droits de l'Homme, promotion de la croissance économique, réforme administrative, prévention et lutte contre la corruption, autonomisation de l'administration locale, amélioration et protection de l'environnement, autonomisation politique et lutte contre le terrorisme.

Le discours du Président au Sommet du Mécanisme, qui a adopté le rapport de la mission d'audit, comprenait ce qui suit : « L'achèvement par l'Égypte du processus d'examen volontaire découle des mesures sérieuses prises par le pays pour promouvoir la bonne gouvernance et la transparence, et cela répond également à un intérêt sincère de l'Égypte, et nous sommes impatients de continuer à échanger des expériences avec nos frères en Afrique à cet égard. »

La présentation des cadres et mécanismes de gouvernance dans le cadre de l'Union africaine et de l'adhésion de l'Égypte au Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs illustre l'importance de la gouvernance dans la réalisation du développement durable et la nécessité de la renforcer afin de construire un avenir meilleur non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux continental, régional et international. On pourrait donc dire que l'Égypte fait des pas réguliers vers le renforcement de la gouvernance et de ses principes grâce à des réformes dans les divers domaines.

L'Afrique que nous voulons

Efforts égyptiens.. et partenariat pour lutter contre la corruption sur le continent noir



Juge / Amal Ammar

Chef de la Cour d'Appel - Ministre adjoint de la Justice
Membre du Conseil Consultatif de l'Union Africaine de lutte contre la Corruption

Les relations égypto-africaines ont connu une nouvelle profondeur après la révolution du 30 juin 2013 et que le Président Abdel Fattah al-Sissi a pris la présidence de la République en juin 2014.

En janvier 2017, en marge du Sommet d'Addis-Abeba, le président a signé la Convention de l'Union africaine pour prévenir et combattre la corruption, ratifiée en juillet 2017, qui est le document juridique de base du continent africain sur la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence et de la responsabilité à travers le continent. Les États membres de l'Union africaine ont adopté la présente Convention lors de la deuxième session ordinaire de la conférence tenue à Maputo –en Mozambique le 11 juillet 2003 qui est entrée en vigueur le 5 novembre 2006, après 30 jours du dépôt de l'instrument de ratification du quinzième pays. Et jusqu'à ce jour, la Convention a été signée par 49 États et ratifiée par 45 États, soit plus de 80% des États membres de l'Union Africaine, comptant 55 pays.

La convention vise à encourager et à promouvoir la mise en place par les États membres des mécanismes nécessaires en Afrique pour prévenir, contrôler, punir et éliminer la corruption et les crimes connexes dans les secteurs privé et public.

Elle vise également à promouvoir et à organiser la coopération entre les États parties afin d'assurer l'efficacité des mesures de prévention et de répression des crimes de corruption, de promouvoir le développement social, économique et culturel en éliminant les obstacles à la jouissance de ces droits, ainsi que des droits civils et politiques, et de plus de créer des conditions appropriées pour améliorer la transparence, la responsabilité et la gestion des affaires publiques.

Fin 2017, l'Académie Égyptienne de lutte contre la corruption a été créée, c'est une académie spécialisée placée sous la direction du chef de l'Autorité de Contrôle Administratif et est considérée comme l'un des secteurs de l'Autorité concernés par la fourniture de services de connaissances, scientifiques et de formation à la société égyptienne, régionale et internationale dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption ainsi que les domaines connexes en organisant des cours de formation, des conférences et des séminaires

visant à diffuser les valeurs d'intégrité, de transparence, de sensibilisation aux risques de corruption, aux moyens de les prévenir, aux systèmes de gouvernance, à la surveillance, à l'audit interne et à d'autres programmes spécialisés.

En 2019, dans le cadre de la présidence égyptienne de l'Union africaine, l'Autorité de Contrôle Administratif a organisé le premier Forum africain contre la corruption à Charm el-Cheikh, une initiative égyptienne qui reflète l'intérêt de la coopération pour le transfert d'expériences aux frères africains dans ce domaine, dans lequel l'Égypte a réalisé des réalisations tangibles.

Le forum a abordé des sujets liés à l'examen de l'expérience égyptienne dans la lutte contre la corruption, ainsi que les efforts nationaux d'un certain nombre de pays africains dans la mise en œuvre des engagements continentaux, il a présenté également des visions et des efforts continentaux pour lutter contre la corruption, le développement et le renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre la corruption, le rôle des médias et de la sensibilisation de la société dans divers aspects de la lutte contre la corruption et le rôle de la lutte contre la corruption dans la réalisation du développement et le soutien de la coordination gouvernementale



Combattre Corruption



Forum africain de lutte contre la corruption à Charm el-Cheikh organisé par l'Autorité de Contrôle Administratif

africaine dans ce domaine.

Le forum a réuni plus de 200 hauts responsables africains des ministres de la Justice et de l'Intérieur, des responsables des organes de lutte contre la corruption et des agences de contrôle et de gain illégal dans les pays africains, ainsi que le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption.

Conformément au texte de l'article 22/5/A de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, le Conseil consultatif contre la corruption a été créé et selon le règlement intérieur, il se voit confier de nombreuses tâches, à savoir :

- Promouvoir et encourager l'adoption et l'application de mesures de lutte contre la corruption dans le continent.
- Recueillir et documenter des informations sur la nature et la portée de la corruption et des infractions connexes en Afrique.
- Développer des méthodologies pour analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique, diffuser des informations et sensibiliser le public aux effets négatifs de la corruption et des crimes connexes.
- Fournir des conseils aux gouvernements sur la façon de faire face au fléau de la corruption et des infractions connexes dans leur juridiction nationale.
- Recueillir des informations, analyser le comportement et les actions des sociétés multinationales opérant en Afrique et diffuser ces informations aux autorités nationales compétentes en vertu de l'article 18(1) de la Convention.
- Élaborer et promouvoir l'adoption de codes de conduite harmonisés pour les agents publics.
- Établir des partenariats avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la société civile africaine, les organisations gouvernementales, les organisations gouvernementales conjointes et les organisations non gouvernementales pour faciliter le dialogue sur la lutte contre la corruption et les crimes connexes.
- Présenter régulièrement au conseil exécutif un rapport

L'Académ Egyptienne de lutte contre la corruption a accordé une subvention de formation aux membres du Conseil consultatif de l'Union Africaine de lutte contre la corruption et un certain nombre de subventions de formation aux cadres africains, travaillant dans le domaine de la prévention de la corruption, qui atteint 250 stagiaires de tout le continent.

En 2019, dans le cadre de la présidence égyptienne de l'Union africaine, l'Autorité de Contrôle Administratif a organisé le premier Forum africain contre la corruption à Charm el-Cheikh, une initiative égyptienne qui reflète l'intérêt de la coopération pour le transfert d'expériences aux frères africains dans ce domaine, dans lequel l'Égypte a réalisé des réalisations tangibles.

sur les progrès accomplis par chaque État membre dans le respect des dispositions de la présente convention.

- Effectuer toute autre tâche liée à la corruption et aux crimes connexes qui pourraient lui être assignée par les organes directeurs de l'Union africaine. Le Conseil se compose de onze membres désignés par les États membres sur une liste d'experts qui seront élus et nommés par le Conseil exécutif de l'Union africaine pour une période de deux ans, renouvelable par de nouvelles élections. En 2018, l'Égypte a remporté pour la première fois l'adhésion au conseil par un total de 54 voix sur 55 membres au total de l'Union pour la région du nord ainsi que de l'État algérien. Et en 2019, l'Égypte a remporté à l'unanimité le poste de vice-président du conseil avec le renouvellement du mandat pour un nouveau mandat.
- Cela indique le poids considérable de l'Égypte au sein de l'Union africaine.
- L'année 2018 a été d'une grande importance en tant qu'année de l'Afrique contre la corruption, qui vise à :
 - Évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption et adopter les meilleures pratiques depuis l'entrée en vigueur de la Convention de l'Union africaine pour prévenir et combattre la corruption.
 - Accroître l'espace, tirer parti des technologies de l'information et de la communication et des nouvelles formes de communication, pour la participation de la société civile et du secteur privé à la lutte contre la corruption en Afrique.
 - Évaluer le niveau de ratification, d'intégration et de mise en œuvre des instruments régionaux, continentaux et internationaux pertinents qui ont un impact direct sur la lutte contre la corruption au niveau national, et encourager les États membres à élaborer des politiques, des plans d'action et des programmes pour renforcer la lutte contre la corruption en Afrique.
 - Trouver une position africaine commune sur le

Des efforts concertés pour développer un indice africain de mesure de la corruption en Afrique de sorte qu'il convienne avec le contexte africain, reflétant la réalité de la situation sur le continent et sa spécificité, en tenant compte des différences des pays africains les uns des autres.



recouvrement des avoirs africains dans des juridictions étrangères.

- Fournir un soutien technique aux États membres dans la lutte contre la corruption, en particulier à ceux qui cherchent à élaborer des politiques, des plans d'affaires et des programmes.
- Contribuer au renforcement de la mise en œuvre des politiques anticorruption. Le forum a conclu qu'un certain nombre de recommandations ont fait l'objet d'une interaction de tous les participants des pays du continent, notamment le Conseil consultatif de l'Union africaine pour la lutte contre la corruption et l'a considérée comme une priorité de mise en œuvre, qui consistent à :

Premièrement: travailler à la préparation d'un plan stratégique intégré de lutte et de prévention de la corruption sur le continent, couvrant les domaines de l'éducation, de la recherche scientifique, des médias, de la justice, du contrôle technique et de la promotion du développement économique et humain, et ce à travers la formation d'un comité mixte d'organes concernés dans le suivi des stratégies nationales et les experts des États africains.

Deuxièmement : des efforts concertés pour développer un indice africain de mesure de la corruption en Afrique de sorte qu'il convienne avec le contexte africain reflétant la réalité de la situation sur le continent et sa spécificité, en tenant compte des différences des pays africains les uns des autres.

Troisièmement: le lancement d'une plate-forme continentale à travers des points de contact nationaux pour suivre l'évolution des affaires de corruption, les résultats des efforts de lutte contre la corruption et le suivi de l'engagement des pays signataires du continent en vue de voir si chaque État prend les mesures et les actions nécessaires conformément à son système juridique et aux principes constitutionnels pour assurer la réduction du phénomène de corruption, à condition qu'ils se réunissent chaque année et annoncent les résultats

de leurs travaux et recommandations.

Quatrièmement: la mise en place d'un mécanisme électronique sécurisé pour l'échange immédiat d'informations sur les crimes de corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme entre pays d'intérêt commun, avec l'intensification des efforts des différentes agences de lutte contre la corruption dans les pays africains pour sensibiliser les citoyens et les motiver à signaler la corruption sous toutes ses formes.

Cinquièmement : la mise en place d'un mécanisme juridique de coopération entre les États africains sur le recouvrement du produit de la corruption sous la forme d'un protocole à la Convention africaine contre la corruption. Les décisions de ce mécanisme sont contraignantes pour tous les États membres.

Sixièmement: la nécessité de procéder à un examen continu des mécanismes de lutte contre la corruption pour travailler à leur développement en fonction de la spécificité des pays dans lesquels ils seront appliqués, tout en mettant l'accent sur les objectifs communs des pays africains pour atteindre un haut niveau de transparence.

Septièmement : coopération renforcée avec les partenaires internationaux pour fournir des fonds de financement technique et la réalisation d'intérêts communs.

Huitièmement : élargir la conclusion de protocoles de coopération entre l'Académie égyptienne de lutte contre la corruption et les centres de formation dans les pays africains dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption et de la diffusion des valeurs d'intégrité.

Neuvièmement : étudier la mise en place d'un mécanisme régulier pour tenir le forum et présenter périodiquement la position exécutive des recommandations émises par les forums.

Dixièmement : développer les capacités des acteurs de la lutte contre la corruption pour identifier les nouvelles méthodes de blanchiment du produit des crimes de corruption avec des mesures sérieuses pour identifier les causes du mauvais recouvrement des fonds en Afrique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, l'Académie égyptienne de Lutte contre la Corruption a accordé une subvention de formation aux membres du Conseil Consultatif de l'Union Africaine contre la corruption et un certain nombre de subventions de formation aux cadres africains travaillant dans le domaine de la prévention de la corruption qui ont atteint 250 stagiaires de différentes parties du continent.

L'Académie a également tenu à renforcer la coopération avec le conseil dans le domaine de la formation afin d'atteindre le plus grand nombre possible de groupes cibles.

L'Autorité de Contrôle Administratif et l'Académie égyptienne de Lutte contre la Corruption ont également tenu à célébrer la Journée Africaine de Lutte contre la Corruption, qui tombe le 711/ chaque année en réponse à l'invitation du Conseil Consultatif de l'Union Africaine lors de son discours au forum et à utiliser le logo de l'Union Africaine pour cette célébration en solidarité avec le continent africain en unifiant le slogan de l'année. L'année 2019 s'intitulait alors « Vers une position africaine commune pour récupérer les fonds pillés », tandis que l'année 2020 s'intitulait « Vers une lutte contre la corruption par des systèmes judiciaires efficaces ».

Cette célébration a eu un grand impact sur la diffusion de la culture de la lutte contre la corruption parmi tous les groupes publics et privés de médias audio- visuels, insistant sur la solidarité africaine pour lutter contre la corruption et la réalisation du Programme Afrique 2063 sous le slogan « L'Afrique que nous voulons », qui est la base de la transformation économique et sociale à long terme du continent africain en vue de parvenir au développement durable.

Gouvernance du gouvernement

Gouvernance des institutions publiques

«Une Vision cognitive inspirée de la Littérature Mondiale et Egyptienne»



Le concept de Gouvernance a émergé depuis les années 1980 sous le poids des exigences des organisations internationales, en particulier celles opérant dans les pays du tiers monde, de l'importance que les efforts de développement économique et social dans ces pays et dans d'autres soient accompagnés de visions intégrées sur la gestion des affaires de l'État et de la société, ou ce qu'on appelle : la bonne Gouvernance.

**Dr. Tariq Farouk al-Hussary**

Sous secrétaire de l'Institut Arabe (AAST)

Expert à l'Académie Egyptienne de Lutte contre la Corruption

Ces visions adoptent des objectifs et des politiques visant à promouvoir la bonne Gouvernance, les systèmes intégrés de transparence, de responsabilité et de lutte contre la corruption, accompagnés de systèmes parallèles qui soutiennent la participation des citoyens et de tous les groupes de la société à l'administration et à l'élaboration des politiques publiques, et soutiennent aussi la justice, l'égalité, la non-discrimination et les libertés de toutes sortes dans toutes les sociétés.

Ces poursuites et réclamations ont été accompagnées de développements et d'indices depuis les années 1980, ce qui a incité le développement de nouveaux types d'organisations gouvernementales responsables, instruites, réactives et ouvertes à leurs communautés. Le terme «Gouvernance dans les institutions gouvernementales» est apparu pour la première fois dans la littérature de la Banque mondiale en 1989 à la suite des conséquences négatives des formes de corruption et de mauvaise gestion et de leur impact sur les conditions de développement soutenues par la Banque à travers ses projets dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les pays du continent africain.

En 1992, la Banque mondiale a directement lié (la Gouver-

nance) à (la gestion du développement), et la Gouvernance ou la bonne Gouvernance est liée aux questions de responsabilité et de contrôle, en particulier dans le secteur public, et à la promotion de la décentralisation, en plus de développer des cadres législatifs soutenant le développement et d'améliorer les mécanismes de fourniture et d'échange d'informations dans la société pour soutenir la transparence, lutter contre la corruption et réaliser le bien public de la société.

La Banque mondiale a également défini la Gouvernance comme la manière dont le pouvoir s'exerce dans la gestion des ressources économiques et sociales de l'État, en faisant une bonne gestion en trois dimensions: la forme du système politique (structures et institutions); la gestion du processus politique (prise de décision afin d'exploiter les ressources de l'État pour le développement) et la capacité du gouvernement à planifier et à mettre en œuvre des politiques appropriées. Ainsi, une Gouvernance renforcée devient la contrepartie naturelle à l'aide au développement ou aux investissements des organismes de prêt et est ensuite liée à l'adoption de nouvelles politiques par les pays.

D'ailleurs, la Banque mondiale aide ses pays clients à mettre en

Weiss, Thomas G. "Governance, Good Governance and Global Governance: Conceptual and Actual Challenges", Third World Quarterly, Vol. 21, No. 5 (Oct., 2000), pp. 795- 814.

Dr. Amal Mohamed Mahmoud: le rôle de la Gouvernance dans la création d'un environnement attrayant pour les investissements en République arabe d'Égypte, Revue de recherche sur le Moyen-Orient, No 47, Centre de recherche sur le Moyen-Orient, Le Caire, P. 404

Weiss, Thomas G (Oct., 2000) op. cit., p801

Banque mondiale : 2020, Gouvernance, contexte général, <https://www.albankaldawli.org/ar/topic/governance/overview>

place des institutions capables, efficaces, ouvertes, inclusives et responsables. Ceci est vital pour une croissance durable et est au cœur des deux objectifs de la Banque mondiale, à savoir : mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée, étant donné que les pays dotés d'institutions solides prospèrent en créant un environnement qui facilite la croissance du secteur privé, réduit la pauvreté, fournit des services précieux et gagne la confiance de leurs citoyens - c'est là une relation de confiance où les gens peuvent participer aux processus décisionnels et faire entendre leurs voix.

La «Gouvernance» active également le principe de la participation des individus et des organisations non gouvernementales à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions, et à l'évaluation de la performance des institutions gouvernementales, vers des services publics de haute qualité, c'est un processus qui permet aux organisations de différents types de développer leur impact mondial.

En 1997, le Programme des Nations Unies pour le développement a élargi le concept de Gouvernance à des dimensions sociétales plus inclusives et plus diverses, le définissant comme le fait : d'exercer une autorité politique, économique et administrative pour gérer les affaires communautaires à tous les niveaux. Il comprend des mécanismes complexes, tels que des processus et des institutions, par lesquels les citoyens et les groupes peuvent exprimer leurs intérêts, exercer leurs droits légaux, remplir leurs obligations et reconnaître la médiation pour résoudre leurs différends.

La Gouvernance est donc un système et une méthode de gestion qui régissent les relations entre les parties centrales qui affectent la performance au sein de l'organisation, qu'elle soit gouvernementale ou non gouvernementale, et qui comprend les composantes administratives de base pour réaliser le succès et le renforcement à long terme de l'organisation, et définir les responsabilités en son sein tout en garantissant les droits de toutes les parties impliquées dans l'organisation.

Une autre définition développée de la Gouvernance ou de la bonne Gouvernance a été introduite par le PNUD en 2004 comme étant : le système de valeurs, de politiques et d'institutions par lequel la société gère ses affaires économiques, politiques et sociales grâce à l'interaction entre l'État, la société civile et le secteur privé. Le Programme s'est concentré sur des dimensions importantes de la Gouvernance telles que : élargir la participation, la transparence, la décentralisation et le rôle des femmes en liant la Gouvernance aux objectifs de développement.

Le PNUD a adopté un concept plus global et plus large de Gouvernance, celui du développement humain, axé sur la personne humaine plutôt que sur l'État, et le PNUD estime que la Gouvernance ou la bonne Gouvernance peut être définie comme le processus de prise de décisions et de mise en œuvre. Ainsi, il comprend des dimensions formelles et informelles. D'autre part, la Gouvernance - d'un point de vue technique - est l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des communautés, y compris les mécanismes et les processus par lesquels les individus et les groupes peuvent exprimer leurs intérêts et leurs préférences, jouir de leurs droits légaux et régler leurs différends - c'est-à-dire qu'elle se concentre sur la gestion des affaires de l'État et de la société dans divers domaines.

Le PNUD souligne l'importance de la consolidation de la paix, d'une Gouvernance efficace fondée sur les droits de l'Homme et l'état de droit par le biais d'institutions saines, et des institutions

responsables et accessibles qui soutiennent la mise en œuvre et l'application de l'état de droit et des droits de l'homme, renforçant ainsi la capacité de maintenir une paix durable et de favoriser le développement durable pour tous.

L'Organisation de coopération et de développement économiques définit les caractéristiques fondamentales de la bonne Gouvernance liées à l'exercice des responsabilités des différentes autorités de l'État, en la définissant comme «l'exercice des pouvoirs politiques, économiques et administratifs nécessaires à la gestion des affaires de l'État». «La bonne Gouvernance est donc déterminée par : la participation, la transparence, la responsabilité, le rôle du droit, l'efficacité, et l'égalité, etc.

L'Association des auditeurs américains l'a définie comme les politiques et procédures utilisées pour guider les activités de l'institution gouvernementale, assurer la réalisation de ses objectifs et l'achèvement de ses opérations de manière éthique et responsable, et atteindre les objectifs souhaités en menant des activités qui assurent d'une part la crédibilité du gouvernement et de la justice dans la fourniture de services et d'autre part une conduite appropriée et éthique des fonctionnaires du gouvernement afin de réduire le risque de corruption financière et administrative.

D'un point de vue institutionnel, le Centre d'information et d'Aide à la Décision, présidé par le Conseil des ministres égyptien, définit la bonne Gouvernance comme «une bonne gestion de toutes les institutions du pays à travers des politiques, des mécanismes et des pratiques basés sur les principes de Gouvernance».

Le Centre souligne que les principes de Gouvernance sont «la transparence, la participation, la responsabilité, l'État de droit, la lutte contre la corruption, la recherche de la justice et de la non-discrimination entre les citoyens, la réponse à leurs besoins et l'efficacité pour atteindre des politiques et des services au plus haut niveau d'efficacité et de qualité qui satisfait les citoyens».

Ainsi, le concept de «Gouvernance gouvernementale» a évolué de la simple Gouvernance d'un projet financé par la Banque mondiale, à la Gouvernance de la gestion du développement dans le pays, puis à l'émergence de questions de responsabilité et de surveillance dans le secteur gouvernemental, à la promotion de la décentralisation, au développement de cadres législatifs, à l'amélioration des mécanismes de disponibilité et d'échange d'informations, au développement des cadres législatifs et au bien public de la société. On a ensuite fait des pas en avant en activant le principe de la participation des individus et des organisations non gouvernementales à l'élaboration des politiques publiques, à la prise de décisions et à l'évaluation du niveau de performance du gouvernement. Le concept de Gouvernance a été élargi à des dimensions sociétales plus inclusives et plus diverses, et le Programme des Nations Unies a adopté un concept plus global et plus général de Gouvernance : le concept de développement humain centré sur l'Homme. L'Organisation de Coopération et de développement économiques a adopté le lien entre la Gouvernance et la performance des différentes autorités du pays et de leurs responsabilités, jusqu'à ce qu'on aboutisse à un nouveau mode de gestion des institutions gouvernementales, le Centre d'information égyptien définissant la Gouvernance comme la bonne gestion de toutes les institutions du pays, à travers des politiques, des mécanismes et des pratiques basés sur la transparence, la participation, la responsabilité, l'état de droit, la lutte contre la corruption, la justice, la réactivité, l'efficacité et l'efficacéité.

Le renforcement de la Gouvernance devient la contrepartie naturelle à l'aide au développement ou aux investissements des organismes de prêt, et par conséquent il est lié à l'adoption de nouvelles politiques par les pays. D'ailleurs, la Banque mondiale aide ses pays clients à mettre en place des institutions capables, efficaces, ouvertes, inclusives et responsables, ce qui est vital pour une croissance durable.

En Afrique, conférence à la saison culturelle de la société égyptienne d'économie politique, de statistiques et de législation, le 27 novembre 2019, Le Caire.
Dr.Muhammadmajid shashab: L'année 2019, Gouvernance et efficacité des institutions gouvernementales, rapport inédit, Institut national de planification, P. 3
Weiss, Thomas G (Oct., 2000) op. cit., p804

PNUD: 2020, les Nations Unies et l'État de droit - Gouvernance - Rapport «Vivre décemment pour tous : accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement et faire progresser le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015 (a/68/202), <https://www.un.org/ruleoflaw/ar/thematic-areas/governance/>
Dr. Yasmin Khadri: 2014, la position actuelle de l'Égypte sur la carte des indicateurs internationaux et locaux de bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption, Centre d'information et d'Aide à la décision au Conseil des ministres, Le Caire, P. 3.



Vers un cadre égyptien pour renforcer la résilience au sein des villes et des villages égyptiens

Les Villes résilientes durables



L'ingénieur / Ahmed Riad Ali

Expert international en continuité d'activité et réduction des risques de catastrophes

Membre de l'Alliance mondiale du secteur privé du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes



Les villes du monde entier connaissent une croissance sans précédent qui offre des opportunités et des risques aux individus, aux institutions et aux gouvernements, et nécessite des efforts de toutes les parties pour construire des villes plus intelligentes et plus résilientes. Les villes sont ainsi exposées à de nombreux risques, qu'ils soient dus à des catastrophes naturelles ou causés par l'homme. Par conséquent, l'importance de disposer d'un cadre mondial apparaît pour garantir la capacité des villes à être résilientes, à résister aux catastrophes et aux crises et à assurer la fourniture de services vitaux à tout moment, et ce pour assurer la vie des êtres humains au sein de ces agglomérations urbaines et améliorer la qualité de vie dans les villes.



Selon des études et des recherches, les villes résilientes peuvent résister à diverses catastrophes, qu'elles soient causées par des conditions météorologiques naturelles difficiles ou par l'effondrement de l'économie mondiale ou nationale, mieux et plus efficacement que les villes qui n'incluent pas de politiques et de stratégies de réduction des risques.

Il est à noter qu'en 2015, trois grands cadres mondiaux ont été adoptés à cet égard : le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 ; le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les 17 objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le changement climatique. En 2016, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable a adopté le Nouvel agenda urbain, offrant une vision commune pour un avenir meilleur et plus durable pour les villes et les communautés du monde entier.

Selon les rapports des Nations Unies, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de personnes vivent dans les villes urbaines que dans les zones rurales, et l'on prévoit que d'ici à 2050, plus de 68 % de la population mondiale vivra dans des zones urbaines. Étant donné que bon nombre de ces villes sont situées dans des zones côtières, elles sont menacées par les inondations, les tempêtes et les risques naturels, ainsi que par les risques d'origine humaine. Pour faire face à ces risques, il faut travailler à la bonne mise en œuvre des politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophes, et renforcer le niveau de résilience des villes urbaines du monde entier.

La réduction des risques de catastrophes fait partie intégrante du développement social, économique et environnemental au sein des villes et des communautés, et s'avère essentielle si le développement devrait être durable. De même, l'expansion de nouvelles villes et des communautés urbaines associées



pourrait être un outil puissant pour le développement durable dans les pays, s'il est bien planifié et géré à l'aide de méthodes modernes, et si des cadres, des politiques et des stratégies sont élaborés conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, les Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le changement climatique.

La pandémie émergente du virus Corona a démontré l'importance de la résilience pour les villes et les institutions, car ce concept reflète la capacité des villes et des institutions à assurer la continuité pendant les périodes d'urgence, de crise et de catastrophe, et d'assurer une reconstruction rapide, puis d'atteindre la prospérité après un accident ou perturbation.

Villes résilientes : concept et piliers

Les villes résilientes sont définies comme « la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée au risque de résister, d'absorber, de s'adapter et de s'en remettre rapidement et efficacement afin de survivre et de prospérer ».

Le concept de villes résilientes a été présenté conformément aux dix piliers émis par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, qui sont inclus dans trois composants de base : la gouvernance et la capacité financière, la planification et la préparation, la réponse et le relèvement, et cela afin de travailler avec les villes du monde, pour assurer leur résilience face aux catastrophes et aux crises et assurer la qualité de vie en leur sein. Selon chacun des composants, ces bases sont :

La gouvernance et la capacité financière.

La préparation afin d'augmenter la capacité à atteindre la résilience.

Définir, comprendre et utiliser les scénarios de risques actuels et futurs.

Le renforcement des capacités financières pour la résilience.

La planification et la préparation.

La mise en œuvre de conceptions et de développement civilisés capables d'atteindre la résilience.

Protéger les barrières naturelles pour renforcer les fonctions de protection des écosystèmes naturels.

Le renforcement des capacités institutionnelles pour la résilience.

Comprendre et renforcer les capacités sociétales de résilience.

Augmenter la capacité de l'infrastructure dans le sens de la résilience.

La réponse et la récupération.

Le programme des « Villes résilientes » 2030 est une initiative multipartite unique visant à améliorer la résilience en associant plusieurs niveaux de gouvernement, en établissant des partenariats, ainsi qu'en élaborant une feuille de route claire pour renforcer la résilience des zones urbaines et permettre l'accès au savoir.

Assurer une réponse efficace aux catastrophes.

Accélérer et améliorer le processus de récupération et de reconstruction, le Programme des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en coopération avec des partenaires et des parties prenantes, a lancé la campagne mondiale «Ma ville se prépare 2030», qui vise à établir des sociétés urbaines résilientes et durables. Un appel a été lancé pour travailler avec les réseaux de villes, les entités des Nations Unies et les organisations de la société civile, pour maintenir les préparatifs locaux afin de réduire les risques de catastrophes et de renforcer la résilience aux niveaux local, régional et international.

Les Villes résilientes 2030 : Feuille de route pour la résilience des villes :

« villes résilientes 2030 » est une initiative multipartite unique visant à améliorer la résilience en associant plusieurs niveaux de gouvernement, en établissant des partenariats, ainsi qu'en développant une feuille de route claire pour renforcer la résilience des zones urbaines, permettre l'accès au savoir et surveiller les outils nécessaires pour cela, et en général, le programme « Villes résilientes 2030 » accompagne les villes dans leur parcours pour réduire les risques et construire leur résilience.

Le programme s'articule autour de trois objectifs stratégiques:

Améliorer la compréhension des risques par les villes, garantir leur adhésion aux plans de réduction des risques de catastrophes, et renforcer la résilience locale.

Améliorer la capacité des villes à développer des stratégies/plans locaux pour renforcer leur résilience.

Aider les villes à mettre en œuvre des stratégies/plans locaux pour renforcer leur résilience.

Le programme « Villes résilientes 2030 » s'articule autour de la « feuille de route pour renforcer la résilience », qui se compose de trois phases pour guider les villes sur la façon d'améliorer la résilience en leur sein. Elles peuvent rejoindre le programme « Villes résilientes 2030 » à tout moment, ce qui leur donne accès à une gamme d'outils et de contributions consultatives techniques de divers partenaires, à condition que les villes s'engagent à démontrer les progrès réalisés lors de la mise en œuvre de la « feuille de route pour renforcer la résilience ».

La feuille de route pour le renforcement de la résilience comprend trois phases :

Phase A : Villes qui savent mieux

La phase A se concentre sur l'amélioration de la compréhension par les villes de la notion de réduction des risques. Les villes participant à la phase A sont à un stade précoce du processus de renforcement de la résilience, avec une expérience limitée dans l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophes/résilience. Cette phase s'articule autour de la sensibilisation à la réduction des risques de catastrophes, la nécessité d'améliorer la résilience et d'impliquer les acteurs liés à aux villes.

Phase B : Villes qui planifient mieux

La phase « B » se concentre sur l'amélioration des capacités des villes grâce à une planification stratégique pour réduire les risques et renforcer la résilience. Les villes dans cette phase se concentrent sur l'amélioration des compétences d'évaluation et de diagnostic, le meilleur alignement des stratégies locales avec d'autres stratégies nationales et régionales, l'amélioration des stratégies et politiques de réduction des risques de catastrophes et l'optimisation de la qualité de vie en leur sein.

À ce stade, les villes doivent développer une stratégie pour réduire les risques de catastrophes, augmenter ou améliorer la résilience, et s'assurer que les plans de développement sont basés sur une compréhension approfondie des divers risques.

Phase C : Villes qui exécutent mieux

La phase C vise à aider les villes à mettre en œuvre des plans d'action liés à la réduction des risques et à une résilience accrue. Les villes de cette phase améliorent la structure administrative, augmentent les opportunités d'accès au financement, conçoivent et équipent des infrastructures résilientes, en plus, elles développent des solutions basées sur la nature, améliorent l'inclusion, mettent en œuvre des stratégies pour réduire les risques de catastrophes et augmenter la résilience, les diffusent dans tous les secteurs, et partagent des expériences avec les autres.

L'objectif principal du programme « Villes résilientes 2030 » est que les villes atteignent la phase C, dans laquelle la réduction des catastrophes et la résilience accrue sont intégrées à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'amélioration de la qualité de vie dans les villes.

Vers un cadre égyptien pour renforcer la résilience au sein des villes et villages égyptiens

La pandémie de Corona a prouvé l'importance de se concentrer sur le renforcement de la résilience des villes et le renforcement de leurs capacités face aux catastrophes. Avec l'intérêt de l'État égyptien pour l'amélioration des moyens de subsistance dans les villes et villages égyptiens, et l'accent mis par l'État sur la construction de nouvelles villes qui améliorent les investissements et suivent le rythme des changements mondiaux et régionaux rapides, il est également nécessaire de se concentrer sur la construction d'un cadre égyptien pour améliorer la résilience des villes et villages égyptiens. Cette section passe en revue l'importance de construire un tel cadre, en mettant l'accent sur l'initiative « Vie décente » et les nouvelles villes.

« Une vie décente ».. La transition vers des villes et des villages résilients en Egypte

Au début de l'année 2019, le Président de la République a appelé les institutions et les agences de l'État en coopération avec les institutions de la société civile à unifier et coordonner les efforts entre elles pour lancer une initiative nationale visant à assurer une « vie décente » aux groupes sociaux les plus vulnérables. Au cours de l'année 2020 et de l'année en cours 2021, des travaux ont été menés de manière distinguée pour mettre en œuvre l'initiative en partenariat entre les ministères, les autorités et la société civile, afin d'offrir une « vie décente » aux Égyptiens et d'améliorer la qualité de vie dans les villages, les centres et les villes égyptiens.



Des travaux sont actuellement en cours dans le cadre de l'initiative « Vie décente » pour atteindre les dix-sept objectifs de développement durable, en particulier les objectifs d'éradication de la pauvreté ; l'éradication complète de la faim et l'objectif de la bonne santé et du bien-être.

Des travaux sont actuellement en cours dans l'initiative « Vie décente » en parallèle des dix-sept objectifs de développement durable : le premier, qui concerne l'éradication de la pauvreté ; le second qui porte sur l'éradication complète de la faim ; le troisième sur la bonne santé et le bien-être ; le huitième relatif au travail décent et à la croissance économique ; le neuvième sur l'industrie et l'innovation et l'onzième visant des villes et des collectivités durables.

Conformément à l'agenda mondial et aux priorités régionales, il est nécessaire de travailler en parallèle avec le concept de villes résilientes dans l'initiative « Vie décente », afin qu'il y ait un cadre stratégique pour inclure la réduction des risques de catastrophes dans l'initiative, ainsi que de travailler à l'élaboration de guides, de politiques et d'outils pour aider les villages, les centres et les villes, non seulement à résoudre les problèmes, les difficultés et les défis actuels, mais aussi à préparer l'avenir face aux divers risques, et à développer les scénarios et les futures solutions

Il devient nécessaire de construire une stratégie égyptienne globale pour aider les nouvelles villes à faire face aux défis posés par le changement climatique, les crises sanitaires ou le ralentissement économique, et pour transformer les villes intelligentes en villes durables, résilientes et capable de résister face aux crises, urgences et catastrophes diverses.

nécessaires pour y faire face, afin que la évolution de l'état actuel s'effectue au sein de ces villages, centres et villes, pour parvenir à une situation de renforcement de la résilience et d'atteindre un niveau distinct de durabilité et de résilience, d'une manière qui améliore l'utilisation optimale de l'initiative « Vie décente » pour optimiser le niveau de vie des Égyptiens de manière durable et résiliente.

Renforcer la résilience dans les nouvelles villes égyptiennes

L'État égyptien, avec tous ses organes exécutifs, travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement urbain visant à augmenter la superficie des zones bâties et à améliorer le niveau des infrastructures conformément aux normes internationales. À cet égard, l'État égyptien a commencé à établir et à développer des villes de quatrième génération avec un total de 30 villes intelligentes et de nouveaux complexes urbains, des investissements de 690 milliards de livres sur une superficie de 580 000 feddans, et une population cible de 30 millions de personnes. Par conséquent, de nombreuses opportunités d'emplois directs et indirects sont fournies.

Selon les normes internationales, l'atteinte de niveaux distincts de résilience au sein des villes est liée à la qualité des infrastructures et des services fournis, à l'existence de mécanismes institutionnels pour faire face à divers risques, qu'ils soient naturels ou d'origine humaine, ainsi qu'à l'existence d'un cadre de gestion des villes selon les fondements de la bonne gouvernance. En outre, la pandémie a prouvé l'importance d'intégrer ces composants ensemble pour améliorer la capacité des villes à s'adapter et à se remettre rapidement des crises les plus difficiles.

À l'heure actuelle, il devient nécessaire de travailler à la construction d'une stratégie égyptienne globale pour aider les nouvelles villes à faire face aux défis posés par le changement climatique, les crises sanitaires ou le ralentissement économique, et pour transformer les villes intelligentes en villes durables, résilientes et capables de résister face aux crises, aux urgences et aux diverses catastrophes.

Et pour intégrer les fondements de la réduction des risques de catastrophes et d'améliorer la résilience au niveau des nouvelles villes égyptiennes, il est nécessaire de travailler à l'élaboration d'une législation pour inclure la résilience et la réduction des risques de catastrophes, à l'élaboration d'une politique nationale pour garantir que les villes intelligentes deviennent des villes résilientes également, et à la définition d'une feuille de route claire pour les villes, de promouvoir leurs capacités dans le sens de la résilience, d'améliorer la qualité de vie, de créer différents scénarios de risques et de développer les plans nécessaires pour y faire face.

Il existe une opportunité en or pour les nouvelles villes égyptiennes de s'aligner sur les initiatives mondiales visant à transformer les nouvelles villes en villes résilientes et capables de résister, et conduisant au développement de villes et de communautés égyptiennes plus résilientes aux niveaux infrastructurel et économique.

Il est nécessaire également que l'État égyptien oriente ses divers projets de développement à travers l'initiative présidentielle « Vie décente » ou dans le contexte du développement de nouvelles villes et communautés, vers l'alignement sur les tendances mondiales pour réduire les risques de catastrophes et inclure la résilience à la fois au niveau des villes et des collectivités.

Et par conséquent, il devient nécessaire aussi de coordonner les efforts de tous les ministères et organismes concernés, afin de travailler à l'élaboration d'un cadre égyptien pour la résilience au niveau des villes, et d'établir des bases, des guides, des stratégies, une feuille de route et des outils de mise en œuvre, pour parvenir à des villes et des communautés égyptiennes résilientes, menant à une société égyptienne résiliente et capable de faire face aux crises.



Vers une amélioration des performances de l'Égypte dans les indicateurs de gouvernance



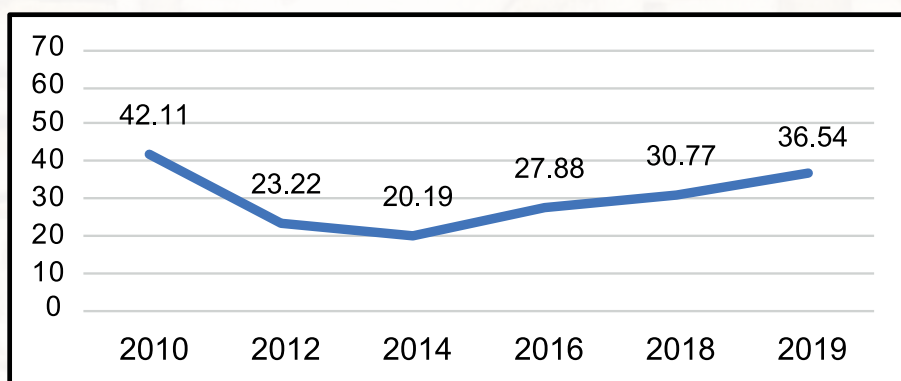
La gouvernance est le pilier du processus de développement, intégrant les principes de transparence, de participation, de responsabilité, de justice et d'état de droit, qui, s'ils sont appliqués, ouvrent la voie à un développement global. L'agenda international pour le développement accorde une attention particulière à la gouvernance, de sorte que les objectifs des Nations Unies pour le développement durable comprenaient le seizième objectif suivant : «paix, justice et institutions fortes», qui reflète l'importance de la gouvernance et de l'efficacité des institutions dans la réalisation du développement durable.



M. Khalid Zakaria Amin

Professeur de Politique publique et d'administration gouvernementale
Faculté d'Économie et de Sciences Politiques - Université du Caire





**L'évolution des points
de l'Égypte dans l'Indice
d'efficacité gouvernementale
2019 - 2020**

Source:
Worldwide Governance
Indicators World Bank (Multiple
Years).

De nombreuses études prouvent l'effet positif de la qualité de la gouvernance sur la croissance économique, (voir , Saidi, et, al, 2015; Tarek et Ahmed, 2013). De même, l'efficacité et la compétence des institutions gouvernementales contribuent de manière significative à la réduction de la pauvreté (voir , Henderson, et, al, 2003). Ces institutions sont le fondement de la prospérité et de la croissance, étant donné que la gouvernance contribue à promouvoir l'investissement, en particulier l'investissement étranger direct (voir, Daude et Stein, 2001). D'ailleurs, l'amélioration de la gouvernance contribue au sentiment de sécurité de l'investisseur ainsi qu'à prendre des décisions d'investissement positives (voir, Aysan et M.K, 2006), comme elle contribue à l'augmentation des taux de croissance économique (voir, Njangang et Nawo, 2018).

En Égypte, l'importance de la gouvernance s'est reflétée dans la Stratégie de développement durable à savoir : La Vision d'Égypte 2030, qui a distingué « la transparence et l'efficacité des institutions gouvernementales » comme l'un des principaux axes sur lesquels l'État égyptien entend travailler et promouvoir. L'État a également adopté la Vision de la réforme administrative et la Stratégie Égyptienne de Lutte contre la Corruption dans sa deuxième édition 2019-2022-. Malgré ces efforts, le renforcement de la gouvernance en Égypte reste confronté à de nombreux défis. Le présent document vise à examiner la position de l'Égypte dans les indicateurs de gouvernance internationale et régionale et les recommandations les plus importantes qui peuvent contribuer à surmonter les défis de gouvernance.

Premièrement : Le statut de l'Égypte dans les Indicateurs de gouvernance Internationale

La question de la gouvernance reçoit une large attention de la part des institutions internationales et régionales, ce qui se reflète dans la publication de nombreux indicateurs liés à la gouvernance par ces institutions, et malgré les critiques sur les méthodologies de ces indicateurs, ils constituent l'un

La question de la gouvernance reçoit une large attention de la part des institutions internationales et régionales, ce qui se reflète dans la publication de nombreux indicateurs liés à la gouvernance par ces institutions, et malgré les critiques sur les méthodologies de ces indicateurs, ils constituent l'un des outils de soutien pour prendre de nombreuses décisions d'investissement ou des décisions liées à l'aide au développement.

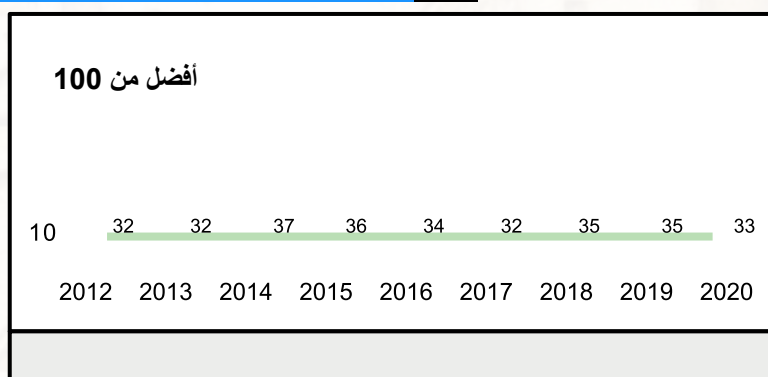
des outils de soutien pour prendre de nombreuses décisions d'investissement ou des décisions liées à l'aide au développement, en fonction de la performance et de la classification des pays, et par conséquent les pays travaillent à améliorer leurs performances dans ces indicateurs pour en bien profiter. Il existe une série d'indicateurs et de rapports fondamentaux pour la gouvernance, tels que les indicateurs de gouvernance mondiale, l'e-gouvernement, le Budget Ouvert, et l'Indice Ibrahim de gouvernance africaine.

Les indicateurs de gouvernance et de lutte contre la corruption

Il existe un ensemble d'indicateurs internationaux liés à la gouvernance et à la lutte contre la corruption en général, et les indicateurs de gouvernance mondiale de la Banque mondiale comprennent six indicateurs clés entre autres : l'efficacité du gouvernement, la lutte contre la corruption, l'état de droit, la qualité organisationnelle, la stabilité politique, la participation et la responsabilité. En examinant l'évolution de la performance de l'Égypte dans l'Indice d'efficacité du gouvernement, qui concerne la qualité des services publics et des agents publics, la qualité du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et la crédibilité du gouvernement dans son engagement à mettre en œuvre ces politiques, nous constatons que la meilleure performance a été en 2010 : le classement en pourcentage a atteint 42,11, tandis que la performance de l'État égyptien a fortement diminué en 2014, atteignant le classement en pourcentage de 20,19. Cela est dû aux circonstances politiques qu'a connues l'Égypte et qui ont porté atteinte aux performances de nombreuses entités publiques et privées. Depuis 2015, l'Égypte a recommencé à augmenter dans cet indicateur jusqu'à atteindre son taux le plus élevé en 2019 par rapport à 2014, atteignant le classement en pourcentage en 2019 à 36,54, ce qui indique le retour de l'État égyptien à se remettre après la sévère baisse qu'il a connue.

Quant à l'Indice Ibrahim pour la gouvernance africaine, depuis 2010, l'État égyptien a sous-performé dans cet indice en 2013, qui a atteint 42,4 points, ce qui pourrait être dû aux conditions politiques et économiques que l'État égyptien a connues. Et depuis 2014, l'indice a commencé à augmenter progressivement jusqu'à atteindre en 2017 la meilleure performance de l'État égyptien à 49,9 points; cependant, l'indice a de nouveau chuté dans le dernier rapport publié en 2020, qui inclut les points d'indice pour 2019 à 47,4 points.

Notons que la lutte contre la corruption est l'un des principes de base de la gouvernance ; l'indice de contrôle de la corruption relevant des indicateurs de



L'évolution des points de l'Égypte dans l'Indice de perception de la corruption publié par la Transparence internationale

source:

Transparency International (Multiple Years)• Corruption Perception Index

gouvernance mondiale et l'Indice de perception de la corruption publié par la Transparence Internationale figurent parmi les indicateurs les plus importants liés à la corruption. En ce qui concerne l'indice de contrôle de la corruption, le pourcentage le plus élevé de l'indice en 2017 est d'environ 34,13 contre le pourcentage le plus bas en 2011 d'environ 25,59. L'indice a diminué en 2019 à 27,88% bien que l'État égyptien ait pris de nombreuses politiques et mesures pour réduire les taux de corruption. Tandis que l'indice de perception de la corruption publié par la Transparence Internationale a enregistré en 2014 les points les plus élevés de son histoire d'environ 37 points. Alors qu'il a diminué en 2015, 2016 et 2017 pour atteindre respectivement 36, 34 et 32 points, il a recommencé à augmenter en 2018 et 2019 pour atteindre 35 points chacun, mais il a de nouveau baissé en 2020 pour atteindre 33 points.

Les indicateurs de transparence

En ce qui concerne les indicateurs de transparence internationaux, l'Indice du budget ouvert est l'un des indicateurs les plus importants et, comme c'est déjà indiqué, l'année 2010 occupe les points les plus élevés obtenus par l'Égypte d'environ 49 points, puis les points de l'indice ont fortement chuté en 2012 et 2015 pour atteindre un total de 13 et 16 points, respectivement. Cela est peut-être dû aux conditions politiques vécues par l'État égyptien au cours de ces deux années, notamment en l'absence du Conseil législatif, qui est une composante majeure de l'indice, puis l'Égypte a réalisé une hausse remarquable en 2017 et 2019 atteignant respectivement 41 et 43 points. Cette augmentation est due aux réformes mises en œuvre en ce qui concerne la publication des données sur le budget de l'État, qui sont devenues plus complètes et détaillées, ainsi qu'à l'existence d'un Parlement élu exerçant ses pouvoirs de contrôle aux côtés des organes égyptiens chargés du contrôle externe, notamment l'Agence Centrale de Comptabilité.

Les indicateurs liés à la transformation numérique

L'Indice de l'E-Gouvernement publié par l'ONU reflète la volonté et la capacité des institutions nationales d'utiliser les technologies de la communication et de l'information dans la prestation des services publics. La meilleure note que l'Égypte a obtenue dans cet indicateur était en 2014, où elle a atteint 80 sur 193 pays, sauf que la note a considérablement diminué en 2016 et 2018, classant l'Égypte à 108 et 114 sur un total de 193 pays, respectivement. Cependant, il y a eu une légère amélioration en 2020, classant l'Égypte à 111 sur un total de 193 pays.

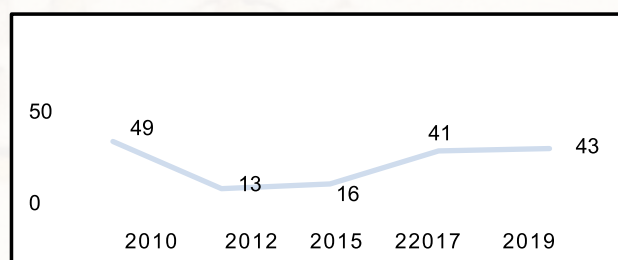
Deuxièmement : Quelques recommandations pour renforcer la gouvernance en Égypte

La présentation précédente montre que la position de l'Égypte dans les indicateurs de gouvernance nécessite plus d'efforts pour faire face aux défis auxquels sont confrontés les progrès dans le domaine de la gouvernance, et pour s'appuyer sur les politiques adoptées par le gouvernement égyptien à cet égard. Par exemple, la promulgation de la Loi No 812016/ sur la fonction publique et de ses règlements exécutifs a marqué un tournant majeur dans le système d'administration publique égyptienne, de même, la Stratégie Égyptienne de lutte contre la corruption 2019-2022 et son plan exécutif ont grandement contribué à renforcer les efforts de lutte contre la corruption.

Mais malgré ces efforts, il existe plusieurs recommandations qui, si elles sont mises en œuvre, contribueront de manière significative au renforcement de la gouvernance, ces recommandations sont les suivantes :

Promulguer des lois soutenant le processus de renforcement de la gouvernance, telles que la Loi sur la liberté d'information, la Loi sur la protection des lanceurs d'alerte et des témoins, qui représentent l'une des principales réformes anticorruption, en plus de modifier la loi sur le budget général de l'État pour refléter l'adoption des programmes budgétaires et la performance et pour contribuer à l'efficacité du gouvernement, ainsi que la loi sur la planification générale de l'État, en raison de son rôle dans l'amélioration du processus de planification aux niveaux national et local.

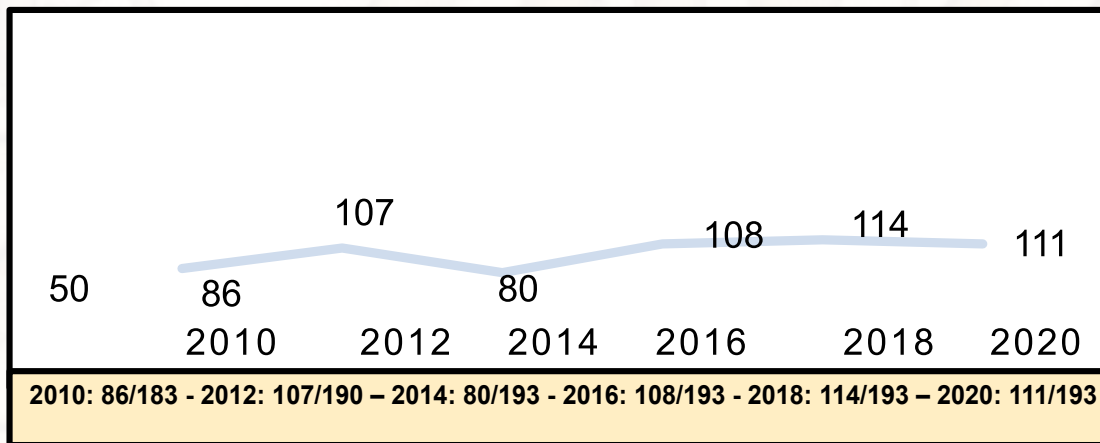
S'efforcer d'adopter les réformes nécessaires au



L'évolution des points de l'Égypte dans l'Indice du Budget ouvert

source:

International Budget Partnership (Multiple Years)• Open Budget Survey



L'évolution des points de l'Égypte dans l'indice de l'e-gouvernement publié par les Nations Unies

source:

United Nations (Multiple Years) E-Government Survey

développement du système statistique, y compris la législation et les lois pour suivre l'évolution récente des systèmes statistiques, et s'efforcer de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation afin d'assurer l'efficacité et la compétence de la mise en œuvre de divers programmes de développement. De son tour, la législation sur la liberté d'information vient en tête de la législation à adapter.

Habiller l'administration locale en donnant de plus grands pouvoirs aux gouverneurs et aux employés de l'administration locale afin qu'ils puissent répondre aux besoins locaux, en s'efforçant d'augmenter les investissements destinés aux gouvernorats en vue de réduire les lacunes en matière de développement, ainsi que d'accélérer la publication de la loi sur l'administration locale susmentionnée pour élire des conseils locaux qui travaillent à renforcer la responsabilité.

Promouvoir la transformation numérique en promouvant les investissements dans les infrastructures et l'informatique, en adoptant des lois favorables, en garantissant une utilisation sûre de l'Internet. Et promouvoir les investissements dans les technologies des objets, l'intelligence artificielle, accroître les

investissements dans la recherche et le développement et considérer la question de la transformation numérique comme faisant partie d'un cadre plus large d'inclusion numérique. Les efforts de transformation numérique doivent donc être pris en compte pour garantir que toutes les personnes, y compris celles qui en ont le plus besoin, ont accès aux services numériques et possèdent les compétences nécessaires pour gérer, consulter et utiliser facilement ces services.

Renforcer le partenariat public-privé, améliorer l'environnement des entreprises en soutenant la compétitivité et en réduisant les pratiques monopolistiques dans différents secteurs, ainsi que soutenir les rôles de responsabilité sociale du secteur privé et des ONG (Organisations Non Gouvernementales).

Promouvoir la culture de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, en diffusant les principes de la gouvernance non seulement dans l'appareil administratif de l'État, mais aussi dans la société, en adoptant des programmes de formation et de sensibilisation en partenariat avec la société civile et le secteur privé pour promouvoir la culture de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Promouvoir la culture de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, en diffusant les principes de la gouvernance non seulement dans l'appareil administratif de l'État, mais aussi dans la société, en adoptant des programmes de formation et de sensibilisation en partenariat avec la société civile et le secteur privé afin de promouvoir la culture de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Bibliographie :

- Aysan, Ahmet Faruk and M.K., Nabil (2006), Governance Institutions and Private Investment: An Application to the Middle East and North Africa, Bogazici University.
- Daude, Christian and Stein, Ernesto (2001), The Quality of Institutions and Foreign Direct Investment
- Handerson, Jeffery, Hulme, David, Jaliilan, Hossein and Phillips, Richard (2003), Bureaucratic Effects: Weberian State Structures and Poverty Reduction, CPRC Working Paper, No. 31.
- Njangang, Henri and Nawo, Larissa (2018), Relevance of governance quality on the effect of foreign direct investment on economic growth: new evidence from African countries, Munich Personal RePEc Archive.
- Saidi, Hichem, Rachdi, Houssein and Mgadmi, Nidhal (2015), Revisiting the Role of Governance and Institutions in the Impact of Financial Liberalization on Economic Growth using the PSTR Model.
- Tarek, Ben Ali and Ahmed, Zidi (2013), Governance and Economic Performance in Developing Countries: an Empirical Study, Journal of Economics Studies and Research, Vol. 2013.
- Transparency International (Multiple Years), Corruption Perception Index.
- United Nations (Multiple Years), E-Government Survey.
- World Bank (Multiple Years), Worldwide Governance Indicators.

Mesurer la corruption entre réalité et perceptions



Conseiller/ Dr. Marianne Qalds
 Directeur exécutif du Centre égyptien
 pour l'arbitrage volontaire et le règlement
 -des différends financiers non bancaires



Malgré la nature complexe de la corruption et la difficulté d'obtenir des informations suffisantes à son sujet, l'importance de la mesurer ne peut être négligée, car si nous ne pouvons pas mesurer la corruption dans un pays, il sera difficile de la combattre, en termes simplifiés et il est impossible de réparer quelque chose que nous ne savons pas.

À cet égard, Kaufman (2007) a souligné l'importance de mesurer la corruption comme point de départ pour la combattre, et mesurer l'ampleur des progrès accomplis dans la lutte contre elle, il a également souligné l'absence de validité des concepts courants selon lesquels «la corruption ne peut pas être mesurée», et il a expliqué que la réalisation de progrès tangibles dans la lutte contre la corruption dans tous les secteurs nécessite de mesurer la corruption elle-même pour identifier les problèmes, les analyser et suivre les résultats. Cela souligne l'importance de mesurer la corruption comme l'une des étapes importantes pour la combattre et évaluer l'efficacité des stratégies utilisées dans ce contexte. Notons qu'on pourrait mesurer la corruption à l'aide de trois mécanismes principaux :

En compilant les opinions éclairées des parties prenantes concernées

En suivant les caractéristiques institutionnelles des pays ; bien que cette procédure ne mesure pas directement la corruption, elle donne un aperçu des pratiques de corruption existantes et de ce qui l'encourage.

En effectuant des examens précis de pistes spécifiques,







qu'il s'agisse d'examen financiers, ou en comparant ce qui est dépensé pour les projets avec leur produit matériel.

Il convient donc de mentionner qu'il n'est pas du tout possible de mesurer la corruption, la durabilité et d'autres variables dans les sciences sociales, ce qui nécessite de s'appuyer sur des «Perceptions de la Corruption». Kaufman explique qu'en raison de la nature non publique de la corruption, il devient dans l'intérêt des parties concernées de cacher toute preuve de comportement corrompu. Par conséquent, en l'absence de documents, les résultats des sondages d'opinion sur les expériences personnelles d'exposition à la corruption deviennent une source importante et parfois la seule disponible pour mesurer la corruption. Bien que de nombreuses tentatives aient été faites pour rendre les questions posées dans les sondages plus claires, concises et précises, on ne peut s'attendre à ce que les résultats soient exacts à 100%, atteignant ainsi une mesure précise de la corruption. Cependant, ces résultats et méthodes de mesure restent une source d'information importante.

De nombreuses organisations internationales se sont intéressées à la conception d'indicateurs pour mesurer la corruption dans les pays, ce qui renforcera les travaux de recherche et encouragera des travaux statistiques complets sur les causes et les effets de la corruption. Le rôle de ces indicateurs n'est pas seulement de prédire de nombreux résultats sur le plan du développement

Comme il n'existe pas de définition convenue de la corruption, il est difficile d'établir une mesure commune. De même, il est impossible de parvenir à une mesure objective de la corruption en raison de son caractère illégal, toutefois, les mesures de la perception de la corruption contribuent à mesurer la corruption et à suivre le succès des programmes de réforme.

et de l'économie; en fait, les études ont montré que les changements de ces indicateurs affectent les niveaux de bonheur et de bien-être des citoyens. Le présent article passe en revue une série d'indicateurs internationaux qui mesurent la gouvernance et la corruption, ainsi que la relation entre les changements de niveaux de gouvernance et les degrés de bonheur des citoyens.

Indicateurs mesurant la Gouvernance et la Corruption **A- Indicateurs de Gouvernance Mondiale de la Banque Mondiale :**

En 1996, la Banque mondiale a commencé à développer un programme de recherche à long terme qui utilise des sondages basés sur 30 sources, couvrant plus de 200 pays, pour mesurer six dimensions. Ces sondages comprennent les perceptions de la gouvernance dans les diverses entreprises, le secteur des ménages, les entreprises, les organisations non gouvernementales, les organisations multilatérales et les institutions du secteur public, et ont servi à élaborer six indicateurs composites, à savoir :

- A) Indice du droit d'expression et de responsabilité
- B) Indice de stabilité politique et de non-violence
- C) Indice d'efficacité du gouvernement
- D) Indice de qualité des cadres réglementaires
- E) Indice de l'état de droit
- F) Indice de lutte contre la corruption

Ces six indicateurs composites ne sont pas mesurés indépendamment, mais sont comparés entre pays, et les décideurs et les responsables de la réforme utilisent ces indicateurs pour concevoir des mécanismes de lutte contre la corruption et élaborer des politiques.

B- L'Indice Ibrahim pour la Gouvernance Africaine:

Cet indice couvre 54 pays africains, et il convient de noter que l'indice considère le concept de gouvernance

1. Daniel Kaufmann, Aart Kraay & Massimo Mastruzzi, "Measuring Corruption: Myths and Realities" (2007) Glob Corrupt Rep 2007 Glob Corrupt Rep 2007 Transpar Int ISBN 9780521700702 318.

2. Ibid at 319-320.

3. Daniel Kaufmann, Aart Kraay & Massimo Mastruzzi, Governance matters V: aggregate and individual governance indicators for 1996-2005 (Washington, D.C.: World Bank, Development Research Group, Macroeconomics and Growth Team, and the World Bank Institute, 2006).

4. Daniel Kaufmann, Aart Kraay & Massimo Mastruzzi, "The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues" (2011) 3:02 Hague J Rule Law 220.

comme «la fourniture de biens et de services publics politiques, sociaux et économiques auxquels chaque citoyen est en droit d'attendre dans son pays. Et il appartient à l'État de subvenir aux besoins de ses citoyens.» L'Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine est un indice composite qui utilise quatre types de données à savoir : l'évaluation qualitative, les sondages d'opinion, les données officielles et les sondages d'opinion publique provenant de 36 sources. Et Pour déterminer les meilleurs pays africains en termes de bonne gouvernance, l'Indice Ibrahim de Gouvernance Africaine utilise 100 sous-indices répartis en quatre catégories :

- A) La sécurité et l'état de droit.
- B) La participation et les droits de l'Homme.
- C) Les opportunités économiques durables.
- D) Le développement humain.

C- L'Indice de Perception de la Corruption publié par la Transparence Internationale:

La Transparence Internationale a été fondée à Berlin en 1993, il s'agit d'une organisation non gouvernementale et à but non lucratif qui lutte contre la corruption. Elle définit la corruption comme «l'abus de pouvoir public en vue d'un intérêt privé». A cet égard, l'Indice de Perception de la Corruption est considéré comme un indicateur important. Cette organisation puise ses sources de données dans la perception du public, par exemple les sondages d'opinion sont menés auprès des hommes d'affaires, des évaluations des experts, ainsi que diverses autres sources externes. Cet Indice ne mesure pas la corruption en général, mais se limite à mesurer la corruption administrative et politique, il s'agit d'un indice composite qui utilise divers indicateurs basés sur un ensemble d'évaluations et de sondages d'opinion menés par des institutions prestigieuses pour mesurer le niveau de perception de la corruption dans le secteur public à l'échelle mondiale.

D'autre part, les chercheurs Bo Rothstein et Jean Taurel ont développé une nouvelle mesure de la corruption appelée *neutralité*, qui mesure la qualité du gouvernement en fonction du niveau de neutralité des institutions exerçant le pouvoir public. L'un des moteurs de cette mesure est l'insatisfaction des chercheurs à l'égard de certaines mesures existantes de la corruption telles que l'Indice de Perception de la Corruption, cependant, l'Indice de neutralité a montré une corrélation de plus de 0,866 avec l'Indice de Perception de la Corruption et de 0,874 avec l'Indice de Gouvernance Mondiale pour contrôler la Corruption.

Changements de niveaux de gouvernance et leur impact sur le bonheur des citoyens.

Le Rapport sur le bonheur mondial de John F. Helliwell et d'autres a montré la relation entre les changements de niveaux de gouvernance et leur impact sur le bonheur des citoyens. Les chercheurs ont collecté des données de 157 pays au cours de la période 2005-2012 à l'aide des données du «sondage mondial Gallup», et ont demandé aux participants au sondage d'imaginer leur vie comme une échelle, 0 étant le degré de bonheur le plus bas pour eux et 10 le plus élevé. Ces chercheurs ont utilisé les indicateurs de gouvernance mondiale de la Banque mondiale pour mesurer la qualité de la gouvernance au fil du temps dans les pays étudiés. L'objectif de la recherche était d'étudier l'impact des changements de niveau de bonheur liés aux changements de niveau de gouvernance, en supposant l'égalité de tous les autres facteurs, et l'étude a conclu que plus la performance du pays dans les indicateurs de gouvernance s'améliore, plus le niveau de satisfaction des citoyens quant à leur vie en général est élevé.

En l'absence d'une définition convenue de la corruption, cela crée des difficultés pour établir une mesure commune,

en outre, il est impossible d'atteindre une mesure objective de la corruption en raison de son caractère illégal. Cependant, les mesures de la perception de la corruption, qui contribuent à mesurer la corruption et à suivre le succès des programmes de réforme, s'avèrent importantes dans la mesure où nous ne pouvons pas nous fier au nombre d'affaires liées à la corruption dans un pays uniquement pour mesurer ses niveaux, car le nombre d'affaires liées à la corruption ne reflète que l'efficacité des mesures utilisées par les médias, les procureurs et les tribunaux pour détecter la corruption.

Aussi pouvons-nous dire que la mesure de la corruption est un outil important pour évaluer les différentes politiques de réforme et suivre les évolutions prises par les États à cet égard, elle aide également les gouvernements à prioriser les mesures correctives à un stade précoce. En fait, quand les rapports gouvernementaux

montrant des améliorations des niveaux de mise en œuvre de la gouvernance sont étayés par des normes mesurables, ils gagnent plus de confiance. De même, selon les résultats de la recherche de Helliwell, lorsque le grand public est invité à évaluer les réformes politiques, sa confiance dans l'engagement du gouvernement à lutter contre la corruption augmente, ce qui améliore le bien-être des citoyens, à mesure qu'ils reprennent confiance dans la capacité du gouvernement à améliorer efficacement ses performances.



Kaufman (2007) a souligné l'importance de mesurer la corruption comme point de départ pour la combattre, et mesurer l'ampleur des progrès accomplis dans la lutte contre elle, il a également souligné l'absence de validité des concepts courants selon lesquels «la corruption ne peut pas être mesurée», et il a expliqué que la réalisation de progrès tangibles dans la lutte contre la corruption dans tous les secteurs nécessite de mesurer la corruption elle-même pour identifier les problèmes, les analyser et suivre les résultats.

5 Mo Ibrahim Foundation, "Ibrahim Index of African Governance (IIAG) Data Portal", online: <<http://iiag.online>>.

6 Transparency International, "Transparency International - What is Corruption?", online: What Corrupt <<https://www.transparency.org/what-is-corruption>>.

7 Transparency International, "How corrupt is your country?", online: Corrupt Percept Index 2014 Detail <<http://www.transparency.org/cpi2014/infographic>>.

8 Jan Teorell & Bo Rothstein, "What is Quality of Government: A Theory of Impartial Institutions" (2009) 21:2 Gov Int J Policy Adm Inst, online: <<https://papers.ssrn.com/abstract=1328817>>.

9 Michael Johnston, "The Great Danes: Success and Subtleties of Corruption Control in Denmark" in Jon S T Quah, ed, Differ Paths Curbing Corrupt Lessons Den Finl Hong Kong NZ Singap (Emerald Group Publishing, 2013).

Le leadership:

Le système de qualité totale et la gestion pertinente des installations



Les institutions tiennent à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale et à trouver une position parmi leurs pairs. De nombreux chercheurs ont prouvé que le leadership est l'un des éléments du système de qualité totale et l'un des éléments les plus importants de l'obtention d'avantages compétitifs sur le marché du travail. De nombreuses études ont abordé les différents concepts et définitions du leadership, dont les plus importants sont :



Général / Essam Zakaria

Chef du secteur de la planification à l'Autorité de Contrôle Administratif

Selon le « Dictionnaire des affaires », le leadership est la capacité d'une personne à organiser et à diriger un groupe de personnes. Il s'agit de mettre les assises d'une vision claire et de la partager avec les autres afin de la réaliser sur terre. Parmi les autres définitions du leadership est la capacité de l'individu à influencer les autres et à les orienter. Et pour intégrer les définitions ci-dessus, nous pouvons dire que le leadership, en cas d'une alternative, est la capacité à prendre la bonne décision et à choisir parmi plusieurs possibilités disponibles. Cela a lieu en créant une vision claire, en fixant des objectifs réalisables sur le terrain, en collaborant avec les autres et en les surveillant dans le but d'atteindre les objectifs dans une atmosphère propice.

Le terme « leadership » en anglais est la capacité à motiver et à piquer l'attention d'un groupe de personnes, et à lancer leurs énergies pour réaliser les objectifs souhaités avec efficacité et enthousiasme. De point de vue linguistique, le mot « commandement » qui signifie l'action de diriger ou d'orienter vient du verbe « commander », celui qui est en charge du leadership est le « commandant » et celui qui est conduit est le « commandé ».

Le Coran Béni a mentionné à plusieurs reprises dans divers versets quelques caractéristiques du leadership parmi lesquelles celle qui sont mentionnées dans la sourate Al-Kahf dans l'histoire de Dhul-Qarnayn*. Dans cette histoire le Coran a déterminé vingt qualités morales

et techniques qui doivent se trouver dans un bon leader.

Le leader distingué

Un bon leader doit posséder une quantité appropriée de compétences. Plus les compétences ci-dessous sont combinées, plus les chances d'une personne d'obtenir le statut de « leader exceptionnel » sont grandes :

La communication : le bon leader doit posséder les compétences de communication efficaces à savoir la communication directe/indirecte (téléphone, e-mail, sites de réseaux sociaux).

L'écoute : qui consiste à clarifier ses visions aux employés, à bien formuler ce qu'il veut dire et le communiquer aux autres, à maîtriser le langage corporel, et à être capable de s'exprimer devant un public (interne - externe).

La motivation : parce qu'un bon leader a la capacité d'établir une vision claire motivée pour travailler et

Le leadership dispose de plusieurs modes d'application. Il n'est pas nécessaire que tous les leaders soient pareils. Pourtant, le meilleur parmi eux est celui qui est au courant de toutes les outils et qui est capable de s'attaquer à autant de problèmes que possible si variés qu'ils soient. Le leader peut être défini comme un personnage impressionnant qui possède la capacité de motiver et d'orienter les individus et qui cherche à les instruire afin de réaliser les objectifs dans le cadre d'une perspective inspirante pour tous les membres de son équipe.

Les versets du n84 au n98 de la sourate Al-Kahf de l'histoire de Dhul-Qarnayn comprenaient les qualités du bon leader et des outils de leadership. Parmi ces qualités : la science et la pensée scientifique – la recherche des sources – la motivation à bien travailler – le dynamisme – la communication et l'écoute des plaintes – le sens de responsabilité – l'utilisation optimale des énergies humaines – l'obéissance des instructions et des ordres émis par la direction – l'Exploitation des ressources disponibles – l'éducation et l'orientation – l'exemple à suivre – la réalisation des buts le plus aisément possible avec la moindre perte – le recours à la force dans la reconstruction et la réforme – la justice – la lutte contre les gains illicites – la chasteté et la pureté – le soutien des opprimés – le travail en équipe – la modestie et la gratitude envers Dieu



Le tableau suivant fait la distinction entre le leader et le directeur:

Le leader	Le directeur
Peut être un directeur ou non	Pas nécessairement qu'il soit un leader
Peut être une source d'inspiration des autres	Pas nécessairement qu'il donne de l'inspiration aux autres
Travaille en équipe et ne se soucie pas du maintien de la hiérarchie de l'entreprise s'assurant qu'il est capable de la maintenir automatiquement et de manière positive	Veille à maintenir la hiérarchie de l'entreprise
Travaille habituellement d'une façon plus ou moins indépendante en appliquant l'esprit d'équipe	Travaille d'une façon centrale : un directeur et des employés
Ne se soucie pas des relations privées	Donne une grande importance aux relations privées
Encourage l'innovation et la créativité, cherche toujours le renouvellement	Soutien le principe de la raison, du contrôle, d'obéissance exacte des ordres et des instructions

attrayante pour ses subordonnés, cette compétence comprend, entre autres, d'offrir de l'indépendance aux employés de louer leurs efforts, d'avoir de bonnes relations avec eux, de les guider et de prêter attention à l'information en retour.

La positivité : un bon leader a la capacité de créer un environnement de travail plein d'énergie positive et de bonnes moralités. Pour atteindre ce but il faut inciter les employés à travailler, les respecter, les apprécier, résoudre les différends qui peuvent survenir entre eux et avoir des relations amicales avec eux.

La confiance : Un bon leader tient à gagner la confiance des employés et de les mettre à l'aise. Il doit être capable de s'excuser auprès de ses employés, de faire preuve d'une bonne éthique, de crédibilité et de respecter leur vie privée.

L'importance du leadership est soulignée dans de nombreux points, entre autres :

Le leadership organise la relation entre le directeur et l'employé. Il est le point de départ de la mise en œuvre de l'objectif sur terre. Il crée la motivation des employés grâce à des récompenses soient financières ou non. Il oriente les employés vers la méthode de travail la plus adéquate pour exécuter les objectifs. Il élève le moral des employés et les incite à coopérer entre eux pour arriver aux meilleures performances possibles.

Le leadership dispose de plusieurs modes d'application. Il n'est pas nécessaire que tous les leaders soient pareils. Pourtant, le meilleur parmi eux est celui qui est au courant de toutes les outils et qui est capable d'aborder le plus grand nombre de questions variées. Le leader peut être défini comme un personnage impressionnant qui possède la capacité de motiver et d'orienter les individus et qui cherche à les instruire afin de réaliser les objectifs dans le cadre d'une perspective inspirante pour tous les membres de son équipe. Un leader efficace possède plusieurs qualités, dont les plus importantes sont la confiance en soi, la persistance, la capacité de relever les défis et de faire face aux difficultés et aux tentatives infructueuses, la capacité de communiquer et d'agir efficacement, la créativité, la sagesse et l'interaction en temps de crise, la capacité de s'adapter avec les changements, l'amour des risques, la prévoyance, l'intelligence et la prudence, l'objectivité, l'humanisme enfin la bonne volonté et la bonne connaissance de tous les aspects du travail.

Le leadership administratif est l'un des axes les plus importants sur lesquels reposent diverses institutions et organisations, qu'elles soient publiques ou privées. Il s'agit de l'ensemble d'activités exercées par un responsable sur des employés travaillant dans une certaine hiérarchie. Et le leadership exercé sur ces employés consiste à leur donner des ordres, les motiver pour accomplir le travail, les orienter afin d'atteindre les objectifs souhaités.

Théories du leadership administratif

La théorie des traits caractéristiques : cette théorie repose sur le fait qu'il existe un ensemble de caractéristiques donné par Dieu à certaines personnes à l'exclusion des autres humains, à savoir l'intelligence, la fluidité d'expression, le pouvoir de persuasion, la responsabilité, la confiance en soi, la compétence, la force, la domination, le pouvoir de l'influence. Pourtant, d'autres compétences supplémentaires non moins importantes doivent se trouver dans un leader. Il s'agit

La qualité la plus importante d'un bon leader est : la vision stratégique. Le leader administratif doit avoir une vision stratégique des questions liées aux projets de travail de son équipe ou de son institution. Étant le chef de son groupe administratif, il doit avoir une vision globale de tous les détails de son projet comme par exemple : son importance, la nécessité de sa réalisation comme une étape vers la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que son implication avec d'autres efforts ou tentatives.



L'inspiration est l'une des caractéristiques les plus distinctives d'un bon leader dans le domaine de l'administration. En possédant cette caractéristique, il peut aider chaque membre en quête d'excellence à atteindre cet objectif, dont le résultat est d'atteindre le succès de toute l'institution.

de la compétence technique qui permet au leader de posséder une connaissance approfondie et complète dans son domaine de spécialisation et de pouvoir l'investir pour accomplir parfaitement ses tâches

La compétence humaine : elle signifie la capacité du leader à choisir la meilleure façon pour s'interagir avec ses employés, en ayant confiance en eux, en essayant de satisfaire tous leurs besoins, et en leur donnant l'occasion de faire preuve de créativité

La compétence mentale : elle se divise en deux types : la compétence administrative qui consiste à répartir le travail équitablement et à développer des compétences, simplifier les procédures, et se charger de la surveillance.

La compétence politique qui rend le leader au courant des questions politiques sur scène dans l'État en général.

Quant à la théorie de la situation : elle signifie que toutes les caractéristiques possédées par le leader dépendent principalement du lieu, ou de la situation où il se trouve. Ainsi par exemple, les compétences du leadership requises dans les institutions gouvernementales sont différentes de celles dans les institutions militaires

La théorie de l'interactionnisme : Elle combine les deux théories précédentes en affirmant que les traits caractéristiques du leader ne peuvent pas être considérées la norme de son succès sauf s'il montre son habilité à convaincre les autres de ses capacités, à prendre contrôle des situations et à gérer expertement



l'organisation tout en créant une atmosphère d'interaction et de complémentarité avec ses employées.

Cette théorie prouve que la bonne administration dépend de trois facteurs fondamentaux : (1) les qualités du leader (2) les facteurs et les situations qui se trouvent dans le lieu de travail (3) Les exigences dont un individu ou un groupe a besoin

La qualité la plus importante d'un bon leader est : la vision stratégique. Le leader administratif doit avoir une vision stratégique des questions liées aux projets de travail de son équipe ou de son institution. Étant le chef de son groupe administratif, il doit avoir une vision globale de tous les détails de son projet comme par exemple : son importance, la nécessité de sa réalisation comme une étape vers la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que son implication avec d'autres efforts ou tentatives. Dans ce sens, les membres de l'équipe de travail s'appuient fortement sur cette vision pour mener à bien leur travail. D'ailleurs, le bon leader doit avoir comme compétence essentielle la gestion efficace du temps. Ainsi, il serait toujours à l'heure dans

son travail donnant à ses employés par sa ponctualité le bon exemple à suivre. D'autre part, une bonne gestion du temps aide le responsable administratif à organiser ses priorités quotidiennes et à trouver au cours de la semaine le temps nécessaire pour communiquer avec ses employés afin d'atteindre ses objectifs. Il peut également être une inspiration pour les autres ce qui peut être considéré comme une qualité de fond du bon leader. Possédant cette qualité, le leader serait capable d'offrir l'assistance à chacun des membres de son équipe pour réaliser son propre succès et sa singularité et par suite le succès de toute l'institution. Les grands directeurs déduisent le désir de leurs employés de changer, ils leur servent alors d'inspiration pour les pousser en avant et pour avoir une influence positive dans leurs sociétés.

Le bon leader possède également d'autres qualités comme sa confiance en soi et sa capacité à assumer ses responsabilités, sa positivité en rassurant son entourage lors de moments difficiles de travail et le manque de temps.

Réduire et éradiquer

Évolution de la méthodologie et des politiques de lutte contre la corruption



Nul ne peut nier ... l'évolution de la pensée criminelle et des pratiques de corruption, qui ne sont plus limitées à des individus ou des groupes unis dans une même zone géographique. La corruption est devenue, plutôt au cours de la dernière décennie un crime transnational, portant atteinte aux économies des pays et entravant les moyens de leur développement. Cela a lieu au mépris des lois et des mesures de précaution prises par les pays pour faire face à ces actes répréhensibles. Ainsi, il était indispensable au niveau international d'élaborer et de mettre à jour des systèmes, des contrôles et des procédures qui soutiennent la lutte contre la corruption. L'Assemblée générale des Nations Unies a promulgué un document international sur la lutte contre la corruption en vertu d'une résolution publiée en 2003 et intitulée la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cette convention est entrée en vigueur le 14 décembre 2005 pour devenir la Convention la plus intégrale et celle ayant la plus grande ampleur au niveau international dans ce domaine



Sous-secrétaire / Ahmed Nouredine
Chef du Secteur des Ressources Humaines à l'Autorité de
Contrôle Administratif

Nous devons tous se rendre compte de la profondeur de l'impact négatif de la corruption à tous les niveaux et dans tous les domaines. Parmi ses effets négatifs sur la société nous pouvons citer : l'ébranlement des valeurs morales, la frustration et la propagation de l'indifférence et de la négativité. La corruption peut également être une introduction au fanatisme et à la propagation du crime comme une conséquence à l'effondrement des valeurs, à l'inégalité des chances et au sentiment d'injustice qui se produit chez certaines personnes. De même, la corruption mène au manque de professionnalisme, à la perte de la valeur du travail, aux compromis des normes du devoir, à la faiblesse de l'intérêt pour le droit public, à la propagation de la haine parmi les segments de la société, au bouleversement de l'éthique du travail, des valeurs de la communauté et à la prédominance d'une conviction qui justifie la corruption chez les individus et groupes.

La corruption mène également au dénigrement de la valeur du travail puisque le rendement des pratiques corruptives dépasse celui du travail honnête. Elle affecte également le développement économique et conduit à l'incapacité d'attirer les investissements étrangers et à la fuite des capitaux nationaux. Elle entrave la compétitivité libre, ce qui mène à une baisse d'emplois, à l'accroissement du chômage et de la pauvreté, et au gaspillage des ressources en raison de la confusion entre les intérêts personnels et les projets de développement publics. Enfin, la corruption mène à des pertes énormes dans le trésor public et à la migration des compétences économiques à cause de la propagation du favoritisme dans l'attribution des postes publics.

Quant à l'influence de la corruption sur les côtés administratifs, elle est bien claire dans le non-respect du temps et l'abstention de l'employé à accomplir son travail (complaisance et relâchement), la non-obéissance des instructions et des ordres des supérieurs, la tricherie dans l'exécution du travail et le manque de responsabilité, l'émission d'ordres et d'instructions qui vont à l'encontre du système et des normes du travail dans le but de réaliser un intérêt personnel au détriment de l'intérêt public. En plus, la corruption porte atteinte à la réputation de la fonction publique représentée dans la combinaison de deux emplois à la fois et mène à l'abus de pouvoir, au népotisme, au favoritisme, à l'iniquité avec le public, à la malhonnêteté financière, et au non-respect des dispositions, des règles et des textes financiers publics de l'organisation, à la surconsommation, au gaspillage d'argent public, aux infractions pénales telles que le pot de vin, le détournement d'argent public, la fraude, l'atteinte à l'argent public et ainsi que toutes les autres

violations dans le système administratif.

L'Égypte a développé et modernisé son système législatif qui concerne la lutte contre la corruption. Ainsi, les lois suivantes ont été promulguées : la loi sur la fonction publique - et son règlement d'exécution - dont les articles sont en faveur de la justice, de l'intégrité, du mérite, de la transparence et de la lutte contre la corruption, la loi réglementant le travail des associations et d'autres institutions travaillant dans le domaine des travaux publics, enfin la loi sur les investissements qui vise à faciliter les procédures et d'éliminer la bureaucratie.

Ce développement du système législatif en Égypte, avait un rôle efficace dans l'attraction des investissements étrangers et dans l'accroissement de la confiance des investisseurs, en plus de sa contribution à modifier le classement de l'Égypte dans certains indicateurs internationaux, entre autres l'indice de la facilité de faire des affaires publié par la Banque mondiale et la loi des contrats conclus par les entités publiques, qui a remplacé celle sur les appels d'offres et les enchères dans le but de se conformer aux normes internationales dans le domaine des marchés publics.

Des modifications ont également été effectuées sur certaines législations, comme le Code pénal, pour contenir des articles incriminant la corruption d'un agent public étranger ou d'un employé d'une organisation publique internationale, et la loi contre le blanchiment d'argent pour contenir des articles déterminant la source de l'infraction qu'elle soit un crime ou un délit et augmentant le nombre des autorités obligées de signaler un crime de blanchiment d'argent suspecté. L'état a de même modifié la loi sur les gains illicites et les procédures pénales en ajoutant des articles concernant la réconciliation avec l'accusé dans les crimes d'agression contre l'argent public et en modifiant la prescription de l'affaire pénale pour qu'elle commence après la démission de l'agent public. Il a également préparé certains projets de lois, comme la loi de la protection des témoins et des lanceurs d'alerte, la loi du libre accès à l'information, et la loi de la coopération judiciaire internationale en matière pénale.

Avec l'application sur terre des concepts et des articles de la Convention des Nations Unies, il s'avère que les contrôles, les règles, les mesures de précaution et les amendements législatifs adoptés par de nombreux pays n'étaient pas suffisants pour lutter contre la corruption et pour limiter les actes répréhensibles. Ainsi, la solution la plus efficace est de créer un état de consensus social entre les individus, les groupes et les pays les incitant à rejeter la corruption et les aidant à voir son vrai visage et les dégâts qu'elle engendre.

à tous les niveaux et sur tous les aspects de la vie. Etant toujours une nation chef de file, la République arabe d'Égypte se conforme avec la volonté politique sincère de son président d'affronter et de combattre la corruption en déclarant que la formation de l'homme égyptien et la promotion de ses capacités est l'un des objectifs les plus importants de la période à venir.

L'Égypte a montré un intérêt de plus en plus croissant pour la lutte contre la corruption et a réalisé une évolution remarquable dans ses efforts déployés pour renforcer les valeurs d'intégrité, de transparence et de sensibilisation des citoyens aux dangers de la corruption et à ses effets néfastes. Elle a pris une multitude de mesures dont la plus importante était la création d'un Comité et d'un sous-comité nationaux de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption ainsi que le lancement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale à double phase de 2014 à 2022 de lutte contre la corruption. De même, toutes les institutions du système administratif de l'État, les services de répression, les institutions souveraines et religieuses et les organisations de la société civile ont uni leurs efforts pour mettre en œuvre les objectifs et les procédures de cette stratégie, dont la vision était de souligner le rejet de la société pour la corruption et le soutien de l'appareil administratif en vue d'améliorer son efficacité et sa performance.

A travers sa stratégie de lutte contre la corruption, l'État transmet un message que l'intégrité, la transparence et la responsabilité font parties de ses priorités dans tous les domaines, pour réaliser le développement durable qui ouvre la voie au bien-être des citoyens. L'Autorité de Contrôle Administratif a pris la charge de mettre en place l'idée de la construction de l'être humain, l'approfondissement de ses connaissances et la prise de conscience de l'impact négatif de la corruption sur ses capacités personnelles et les acquis de l'État. En collaboration avec le ministère de planification, l'État a élaboré et mis en effet le Code de conduite des employés de l'appareil administratif de l'État. Puis il a produit une version modifiée de ce Code, pour l'imprimer, la diffuser à toutes les unités de l'appareil administratif de l'État, la rendre disponible sur son site Web, y former la plupart des employés et imposer des sanctions dans le règlement intérieur pour ses contrevenants. Dans le but de mettre en œuvre cette stratégie, l'Autorité a suivi l'élaboration, par de nombreuses autorités, de codes de conduite compatibles avec la nature de poste de leurs employés.

Des codes de conduite ont été publiés à l'intention des membres du ministère public, des membres du parquet administratif, des diplomates, des envoyés du Ministère des affaires étrangères et des employés de la Banque centrale. L'Autorité a également coopéré avec une des organisations de la société civile pour préparer un guide visant à mettre en œuvre la Charte d'intégrité dans le secteur privé. Elle a, de même, coopéré avec l'Université du Caire pour préparer une charte éthique pour la communauté universitaire qui comprenait une charte pour l'étudiant universitaire et un code de conduite pour les membres du corps professoral et leurs assistants. L'Autorité a également mené plusieurs campagnes de sensibilisation médiatique sur les dangers de la corruption, sur la base d'une étude réalisée par des experts des médias, des psychologues et des sociologues. La première campagne a été lancée en 2015 et 2016 sous le slogan « L'Égypte est plus forte que la corruption », dans le but d'augmenter la confiance des citoyens en les institutions de l'État et pour renforcer la volonté et la capacité de lutter contre la corruption.

Elle a été suivie par une deuxième campagne médiatique en

2017 et 2018 se centralisant sur l'idée du « miroir » et portant le slogan « Regardons dans le miroir, c'est le début » et le slogan « tu es le miroir de toi-même ». Cette campagne a été diffusée sur toutes les chaînes de télévision, les stations de radio et les sites de réseaux sociaux dans le but de produire une influence directe sur les tendances et la conduite du citoyen, de stimuler la conscience de la société, et d'insister sur la responsabilité partagée entre le citoyen et les institutions de l'État dans la lutte contre la corruption.

D'ailleurs, en 2019 et 2020, l'État a lancé une campagne à fins multiples sous le slogan « Connaissez vos droits » pour informer

les citoyens de leurs droits dans les différentes lois et de leur sensibiliser à certains crimes spécifiques et à la manière de les éviter, tels que les crimes de pot de vin, de falsification, d'escroquerie, de soustraction, de gains illicites, de blanchiment d'argent, d'opérations de change illégales en violation à la loi de la Banque centrale et de trafic d'êtres humains et d'organes humains. Convaincue que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain et les dirigeants de la nation à l'avenir, l'Autorité a coopéré avec le ministère de l'Éducation et a formé le « Comité supérieur pour la défense et la consolidation des valeurs ».

L'une des réalisations les plus remarquables de ce Comité a été l'élaboration du document des normes nationales pour la ma-

ternelle. Ce document constituait la base du programme de la maternelle visant à promouvoir les valeurs de citoyenneté chez les enfants, en les informant sur les principes de la démocratie et de la bonne conduite entre autres : la sincérité, l'honnêteté et la préservation de la propriété publique et privée. L'Autorité a, de même, préparé des publications et des concours destinés aux étudiants aussi bien qu'aux enseignants afin d'accroître leur sensibilisation et leurs valeurs. A cette fin, de nombreux sujets ayant relation avec les valeurs d'intégrité, de transparence et de lutte contre la corruption ont été intégrés dans les programmes scolaires à tous les niveaux dans des matières comme celles de l'éducation religieuse, des études sociales, des matières philosophiques, de l'éducation civique, de la psychologie et de la langue arabe.

De même, afin d'approfondir les valeurs de citoyenneté et de patriotisme le ministère de l'éducation a mis des slogans nationaux et moraux soutenant le rejet de la corruption sur les couvertures des livres scolaires, pourvu qu'ils soient convenables avec le contenu scientifique du livre et avec l'âge de l'étudiant.

D'après ce que nous avons cité, nous constatons que la corruption est le plus grand obstacle au développement durable et un grand fléau qui sape les opportunités d'investissement. Ce problème n'est pas l'apanage d'un pays en particulier. Il est, plutôt, un phénomène mondial qui touche toutes les sociétés et les économies dans des proportions variées.

Chaque pays traite ce phénomène selon sa culture, ses perceptions et la volonté de ses dirigeants. Et nous sommes certains que les efforts sincères déployés par l'Autorité de Contrôle Administratif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption seront fructueuses car ils ont lieu en coopération avec les services de répression et avec toutes les unités de l'appareil administratif de l'État et sous les directives d'un leader honnête possédant une volonté implacable et une forte détermination à protéger des richesses de la nation et du citoyen

Que Dieu protège l'Égypte



L'Égypte a développé et modernisé son système législatif qui concerne la lutte contre la corruption. Ainsi, les lois suivantes ont été promulguées : la loi sur la fonction publique – et son règlement d'exécution - dont les articles sont en faveur de la justice, de l'intégrité, du mérite, de la transparence et de la lutte contre la corruption, la loi réglementant le travail des associations et d'autres institutions travaillant dans le domaine des travaux publics, enfin la loi sur les investissements qui vise à faciliter les procédures et d'éliminer la bureaucratie.



La lutte contre la corruption dans l'ancienne Egypte



Autrefois, l'homme primitif vivait au-dessus des arbres le jour, et dans les grottes la nuit, cambriolant, tuant, volant, violant, il était corrompu, depuis l'époque de Lucy, et kurde depuis des millions d'années, jusqu'à l'époque de Cro-Magnon (il y a 40 mille ans) où il remarque que les morts lui viennent en rêve, ce Néandertalien pensait que c'est l'air, le vent ou l'esprit en quittant les morts qui lui rendaient visite au sommeil! Il craignait beaucoup, croyait qu'il y avait de la vie après cette vie, et qu'il y avait de bons et de mauvais Dieux, et que ces derniers lui faisaient du mal par les tremblements de terre, les incendies et les volcans. Il s'est approché d'elle avec des sacrifices humains puis animaux pour qu'elle cesse d'être en colère contre lui. Il est à noter que le mot SPIRIT, qui signifie esprit, vient de RESPIRATION qui signifie souffle, et peut-être dans ce sens qu'Abu al-Tayeb al-Mutanaby a dit : Ces esprits ne proviennent que de son air et ces corps ne proviennent que de son sol!



Dr. Wasim El Sissi
Professeur de Chirurgie Rénale et Urologique
et chercheur en Égyptologie

Le chef de la tribu a dit à sa tribu que Dieu voit son bien comme il voit son mal, et qu'il y a le paradis et l'enfer, et pas seulement cela, mais il a développé aussi une loi humaine de sanctions, et a également promis de récompenser et d'honorer celui qui fait des actes de réconciliation.

L'homme primitif s'est transformé en un humain qui paraît du dehors civilisé, mais du dedans il est ignorant. Selon les mots de Nizar Kabbani, cette transformation était faite par une loi céleste: le paradis ou l'enfer et par une loi terrestre: la liberté, l'emprisonnement ou l'exécution.

Cette époque qui allait de l'époque du cro-Magnon à l'époque de l'Aube de la Conscience, c'est-à-dire jusqu'à l'ère de la première dynastie – en 5619 avant JC. Manethon, comme l'appelait James Henry Bersted, était appelée la «Quête civilisationnelle» car il n'y avait de codification en ce temps. En fait, la civilisation égyptienne a commencé à codifier dès 5619 avant JC.M à l'ère de première dynastie.

Dr Mahmoud al-Saqa, professeur de droit à la Faculté des champs de l'Université du Caire, dit dans son livre précieux : Philosophie et Histoire de l'ancien droit égyptien, le droit dans l'ancienne Égypte était parfait dans ses règles, universel dans

ses objectifs, juste dans ses dispositions, pur dans ses principes, net dans ses articles, surprenant les historiens car il était basé sur deux piliers:

A. La justice est la base de la souveraineté entre le gouvernant et les gouvernés.

B. La Justice sociale exige que tous les gens soient égaux devant la loi.

On retrouve le discours du trône que le Roi récite au Premier ministre (le ministre en chef) disant : Sachez que le ministère a un goût amer et non délicieux, sachez que l'eau et l'air se déplacent dans tout ce que vous faites, ne rapprochez pas une personne de vous parce qu'elle est proche de moi, et n'éloignez pas une personne de vous parce qu'elle est loin de moi, mais rapprochez-la ou éloignez-la de vous en vertu de sa compétence et non en vertu d'autre chose. Sachez que les gens ne vous respectent pas que si vous établissez la justice, ne faites pas ce que le premier ministre Khati a fait avant vous, il pratiquait l'injustice pour qu'il paraisse juste!

Il a opprimé sa famille et a donné ses droits aux inconnus de peur d'être accusé de favoriser sa famille! Que votre guide soit la Déesse de la justice Maat, donnez le droit à celui qui le mérite,



L'Égypte a combattu la corruption par la loi et la morale, tout Égyptien et Égyptienne savait qu'ils seraient jugés devant 42 juges après la mort, et chacun doit avouer devant les juges qu'il n'a pas commis 42 péchés, et admettre aussi qu'il a fait 42 de bons actes.

et ne faites pas de distinction entre un proche ou un étranger.
«James Henry Bersted - l'Aube de la Conscience»

Quand Pentaour fils du roi Ramsès III a été accusé de trahison, on a formé un tribunal de quinze juges qui l'a condamné à mort et la peine a été exécutée, mais le tribunal a découvert ensuite que deux juges étaient liés au palais, il les a donc condamnés à mort, toutefois ces juges se sont suicidés avant l'exécution de la peine!

Il n'y avait pas de cabinet d'avocats avant l'ère romaine, et tout Égyptien ou Égyptienne avait le droit de porter plainte auprès du tribunal, la femme avait le droit de se plaindre de son mari s'il l'a mal traitée physiquement ou moralement, il était averti la première fois, flagellé la deuxième fois et divorcé la troisième fois si la femme le demande, mais il y avait une clause dans le contrat de mariage selon les mots de la femme disant : si je vous quitte comme mari, je vous rendrai votre dot et j'ajouterai ce que nous avons rassemblé dans notre vie conjugale!

Le plus remarquable et le plus beau est que c'est la mineure, à condition qu'elle ait plus de seize ans, qui répartit également les biens entre ses frères et ses sœurs en cas de décès du père!

On a choisi la mineure pour que ses droits ne soient pas usurpés par les adultes et la fille pour que ses droits ne soient pas usurpés par les hommes.

Tout Égyptien avait le droit de se plaindre au gouverneur régional, comme dans l'histoire du Paysan Éloquent et les neuf lettres qu'il a envoyées au gouverneur de Wadi Natrun «Rainsy Ben Mero», quand les voleurs ont dérobé ses biens, il a fait son premier discours qui était un merveilleux chef-d'œuvre littéraire disant : «C'est ton cœur qui tient la Balance, ta langue qui pointe vers la Justice, laisse donc la Justice acclamer ton nom», le gouverneur a offert ce discours au roi, qui lui a dit : attrapez les voleurs, et ne le dites pas au paysan jusqu'à ce qu'il nous écrive plus de lettres!

Le paysan Akhanub s'est mis en colère et son troisième discours et les suivants étaient durs! : Soyez juste, dit-il, car vous ne l'êtes pas, vous êtes un gouverneur qui tarde à rendre mes droits, le roi vous nomme-t-il gouverneur régional pour que vous aidiez les voleurs et les bandits?!

Quand le paysan a annoncé qu'il quittera Wadi al-Natrun parce que la Déesse de la justice Maat l'avait quitté, le gouverneur lui a annoncé qu'il ne lui avait intentionnellement pas répondu pour qu'il écrive de plus en plus de lettres!

Qui croit que Thoutmôsis III, le fondateur de l'Empire égyptien qui s'étendait à la Mésopotamie au Nord, à la Burqa à l'ouest, à l'Éthiopie au Sud, voulait changer un paragraphe de la loi, tandis que le juge a refusé en disant : La parole du souverain ne doit pas être au-dessus de la parole de la loi, alors le Grand Empereur s'est excusé!!

Gunnar Myrdal, économiste politique suédois, a voulu connaître le facteur commun dans les États mous, c'est-à-dire défaillants, il a constaté que c'est l'absence de l'État de droit!



La loi dans l'ancienne Égypte consistait à couper la main de celui qui volait, trompait la balance, prenait un pot-de-vin ou falsifiait des documents, et la peine pour adultère était de cent coups de fouet en sectionnant le bout du nez.

La peine de couper la langue était pour le crime de trahison nationale, tandis que la coupe des organes génitaux était pour le crime de viol, quant à la coupe du bras et de l'une des oreilles étaient pour le crime de brimades et de banditisme.

La première loi sur les droits de l'Homme celle de «Hor Moheb» : était en Égypte

Le premier droit international celui de «Thot» : était en Égypte

Le premier équilibre de la justice dans le monde entier : était en Égypte

La première femme juge au monde NAFRAIHT : était en Égypte

La première reine qui gouverne «Mert net» : était en Égypte à l'ère de la première dynastie

La première assurance maladie complète : était en Égypte

D'ailleurs, Le médecin n'était pas payé par le patient car l'État lui garantissait une vie décente, mais il devait remettre tout cadeau qu'il recevait du patient à la maison de la vie «Ecole de médecine» où il était diplômé.

Il convient de mentionner que le citoyen ne supportait pas de frais pour les tribunaux.

Parmi les conseils adressés au juge figuraient les suivants : Ô juge vous qui avez statué entre les gens du monde, Dieu vous jugera dans l'au-delà sur vos jugements, il y avait aussi des inspecteurs sur les tribunaux pour s'assurer que tout se passe conformément à la loi, de même, la décision sur les jugements était rapide et l'État était capable d'exécuter les peines sans délai, ce qui a entraîné le renoncement à la violence ou à la vengeance parmi les citoyens.

Karen Schubart, l'actuelle maire de Berlin, a demandé à quoi le monde aurait ressemblé maintenant, sans la civilisation égyptienne antique, et comme l'a dit Wallace Badge, un égyptologue britannique, il faudrait deux siècles pour atteindre ce haut niveau de civilisation humaine.

L'Égypte a combattu la corruption par la loi et la morale, tout Égyptien et Égyptienne savait qu'ils seraient jugés devant 42 juges après la mort, et chacun doit avouer devant les juges qu'il n'a pas commis 42 péchés, comme il admet qu'il a fait 42 de bons actes, voici des exemples de leurs aveux négatifs:

Je n'ai causé de mal à personne, ni à un animal ou à une plante en oubliant de l'arroser. Je n'ai pas menti, je n'ai pas volé, je n'ai pas tué, je n'étais pas orgueilleux à cause de ma haute place, je n'ai pas élevé la voix en parlant avec les autres, je n'ai pas dit du mal des autres, je n'étais jaloux, je n'ai pas pollué les eaux du Nil, je n'ai pas privé une personne de sa liberté et je n'étais pas ému par les richesses du monde.

Et voici quelques exemples de leurs aveux positifs:

J'étais un œil pour les aveugles, une main pour les paralysés, un pied pour les estropiés et un père pour les orphelins, j'aimais tout le monde et je mentionne leurs mérites, je respectais les croyances des autres, j'évoquais toujours Dieu, je tenais à rendre ma mère heureuse et mon père satisfait, je donnais du pain et des fruits de ma terre aux nécessiteux, mon cœur était pur et mes mains propres.

Cette merveilleuse loi morale par laquelle chaque Égyptien ou Égyptienne est tenu responsable devant la Cour divine de justice, éliminait toute corruption, et comme l'a dit Platon : Il n'y a aucune science que nous n'avons pas prise d'Égypte, quand Solon est venu en Égypte, il a embrassé l'Ammonisme, et nous lui avons enseigné la Loi, et il a dit : Un des prêtres en Égypte m'a tapoté l'épaule et m'a dit: Vous, les Grecs, vous êtes des enfants pour nous. Et comme le disait Jean-François Champollion :

L'imagination s'effondre et reste immobile devant la grandeur de l'ancienne civilisation égyptienne. Ahmed Chawki, le prince des poètes, avait aussi raison quand il a écrit les vers suivants sur l'Égypte et les Égyptiens :

Rome marchait sur la Terre à l'aide de leur phare Et Athènes a puisé de leurs lumières

Comme si Allah le Tout-Puissant a mis de la magie en eux

Qui ont fait parler les pierres ? N'est ce pas eux ?

L'Egypte: une nouvelle phase historique



L'Egypte a accompli des réalisations spectaculaires et historiques au cours des dernières années depuis la révolution du 30 juin 2013, et surtout depuis la prise de pouvoir par le président Abdel Fattah El-Sisi il y a sept ans. Quelques faits illustrent ce qui s'est passé au cours de cette période de l'histoire de l'Égypte



Dr: Abdel Moneim Saïd

Intellectuel, politicien et sénateur

Premièrement : la réussite de la phase du rétablissement des piliers de l'État, dans une durée relativement limitée, après une période d'ébullition et de terrorisme.

Deuxièmement : le pays est parvenu à maintenir des taux de croissance satisfaisants même après l'apparition d'une pandémie qui a dévasté le monde et qui a porté atteinte à son économie. Cette pandémie persiste toujours pour la deuxième année malgré son déclin.

Troisièmement : l'Égypte, de point de vue «géopolitique», a accompli des succès indéniables comparée à d'autres pays de cette même région tumultueuse où nous vivons comme la Libye, le Soudan et Gaza. Les changements internes et externes en Égypte ouvrent actuellement la voie à un grand élan nommé par le président El Sisi « La deuxième République ». Pratiquement, l'Égypte, à travers sa Nouvelle République fournit de nombreuses nouvelles opportunités. Mais avant d'en parler, passons d'abord en revue de la première république, qui a été construite par de grands hommes dont les pionniers étaient les hommes de cette institution respectable que nous célébrons aujourd'hui.

La première République :

Tout au long de ces sept ans au pouvoir, le président El-Sisi a inlassablement mentionné une profonde transition de l'Égypte pour qu'elle soit au premier rang après qu'elle occupait une position arriérée comparée aux autres pays développés. Selon la perspective 2030, l'Égypte devrait en 2030, être parmi les trente premiers pays du monde. Récemment, le président El-Sisi a annoncé qu'avec l'inauguration de la nouvelle capitale administrative, l'Égypte témoignerait la naissance d'une « deuxième république ».

Le passage de la première république à la deuxième république est basé sur une théorie philosophique qui dit que les changements « quantitatifs » lorsqu'ils passent à des stades supérieurs deviennent des changements « qualitatifs » et représentent une phase radicalement différente de la précédente. Au cours des sept dernières années, l'Égypte a connu des changements majeurs dans ses infrastructures et a témoigné la focalisation sur des dossiers de développement longtemps remis. L'Égypte s'est également intervenue dans des domaines cruciaux : de l'éducation à la santé, en passant par la réforme de l'appareil administratif de l'État et sa protection contre la corruption .

Parmi les aspects les importants de cette intervention

Premièrement, le changement de la carte de l'Égypte ou plutôt de la géographie du développement égyptien qui consiste à conquérir les vastes mers et terres dont jouit le pays

au lieu de se centraliser uniquement autour du Nil, ce qui a duré pour des milliers d'années

Deuxièmement, pour réaliser ce bond historique du fleuve vers la mer, l'Égypte a pénétré les terres du Sinaï et du désert occidental. Elle a de même construit de nouvelles villes, des tunnels et des routes pour s'assurer de cette connexion entre les différentes parties du pays.

Troisièmement : «la gestion de la richesse, au lieu de la gestion de la pauvreté.» Dans les dernières décennies, l'Égypte a adopté des politiques économiques qui empêchent l'accumulation de capital dans une tentative de protéger les pauvres. La première république a œuvré pour l'accroissement de la «richesse» et pour l'augmentation des avantages concurrentiels de l'Égypte dans les biens, les services et la technologie comparée au reste des pays du monde.

Quatrièmement : veiller à l'accroissement des exportations pour que le but du développement soit en même temps l'augmentation de l'exportation ainsi que la substitution des importations par des produits locaux.

Cinquièmement : donner un grand soin au « logiciel » qui garantit le bon fonctionnement et l'efficacité de tout ce qui précède et cela en révisant les législations et en améliorant les politiques liées à la santé, à l'éducation et à la culture. Tout cela est inséré dans le cadre d'une stratégie de numérisation de l'État qui assure la justesse de ses décisions, l'amélioration de son performance et sa pénétration à la modernité

Sixièmement : l'insistance sur le fait que les composants de la puissance égyptienne, qu'elle soit militaire, économique ou autre, ne sont pas uniquement « durs » mais ils sont également doux représentés par son histoire, sa géographie, sa pensée, ses médias, ses arts, sa littérature et ses musées, qui n'ont pas d'équivalent dans d'autres pays de la région.

Septièmement, le renouvellement de la pensée égyptienne étant religieuse ou civile, pour qu'elle soit progressiste, protégeant l'Égypte contre l'assombrissement de l'ignorance et menant à son progrès en voie d'un avenir brillant .

La deuxième République

En fait, la nouvelle république est née de la première. Les historiens noteront qu'un grand événement a eu lieu en Égypte, peut-être c'est la date de l'Annonciation et de la Promesse. Le magazine le plus célèbre des États-Unis « the People » a décrit le transfert de 22 momies égyptiennes du musée égyptien de la place Tahrir comme étant l'un de ces événements qui «n'arrivent qu'une seule fois dans la vie ». Cette expression montre que c'est un moment singulier et rare dans sa beauté, sa perfection et le plaisir qu'il engendre.



Dans la soirée du samedi 3 avril 2021 et à partir de six heures et demie, le moment du coucher du soleil au Caire, l'Égypte et le monde entier étaient complètement abasourdis pendant environ deux heures, devant ce spectacle qui éblouissait les ennemis et les opposants de l'Égypte ainsi que ses amis. Ce qui s'est réellement passé, c'est qu'une énergie vigoureuse engendrée de la grande Histoire, des arts créatifs et d'une coalition magique entre les puissances douces et dures de l'Égypte s'est lancée pour remplacer le soleil par d'autres soleils brillants pleins de puissance, de douceur et de beauté.

L'Égypte était à son meilleur. Après des milliers d'années d'une incessante résurrection, elle paraît jeune et forte grâce à ses fils talentueux, sa direction déterminée et son armée résolue à protéger le défilé glorieux et toute une nation. Enfin, le peuple a montré un grand respect envers cet événement et envers les arts sacrés en regardant calmement et avec stupéfaction la naissance d'une nouvelle aube.

Et peut-être qu'il n'y avait pas de coïncidence que le président El-Sisi a annoncé que l'inauguration de la capitale administrative serait la date de la naissance de la deuxième république. Cette date sera une annonce du genre des transformations colossales qui ont eu lieu non seulement dans le domaine de l'urbanisation, mais dans la modernisation complète de l'infrastructure pour devenir capable de convenir avec la modernisation qualitative dans l'avenir.

Si le nouveau programme de réforme structurelle de l'économie égyptienne est conforme à l'accord avec le Fonds monétaire international en termes de législation et des promotions pour étendre le rôle du secteur privé dans l'économie nationale et pour accroître l'efficacité de l'économie en général, alors la deuxième République doit offrir des changements qualitatifs, à savoir :

Premièrement : la redistribution de la population en se déplaçant vers les nouvelles villes, le Sinaï, la Nouvelle Vallée et la côte nord, ce qui créera une nouvelle carte géographique et démographique de l'Égypte bien différente de celle qu'elle possédait durant les millénaires précédents.

Deuxièmement : il doit y avoir un changement qualitatif de la structure administrative du pays, reposant jusqu'à lors sur la

La deuxième république doit entreprendre des changements qualitatifs dont le plus important est la redistribution de la population en se déplaçant vers de nouvelles villes telles que, le Sinaï, la Nouvelle Vallée et la côte nord. Ce changement créera une nouvelle carte géographique et démographique de l'Égypte, une carte différente de celle qu'elle possédait durant les millénaires précédents

Les composants de la puissance égyptienne, qu'elle soit militaire économique ou autre, ne sont pas uniquement « durs » mais ils sont également doux représentés par son histoire, sa géographie, sa pensée, ses médias, ses arts, sa littérature et ses musées, qui n'ont pas d'équivalent dans d'autres pays de la région

présence de 27 gouvernorats. Ce changement doit offrir une modification non seulement du nombre de ces gouvernorats mais également de la nature de leur relation avec la capitale.

Troisièmement : activer l'article 248 de la Constitution concernant le développement du système politique et l'élargissement de la portée démocratique de l'État.

Quatrièmement : être au même niveau des nouveaux développements technologiques mondiaux, car il n'est plus possible pour l'Égypte d'être écarté des grandes révolutions industrielles et technologiques dans le monde, comme il s'est déjà produit avec les révolutions industrielles précédentes.

Enfin, notons à cet égard que nous avons célébré il y a quelques mois le cinquante-septième anniversaire de cette grande institution tout en faisant l'éloge de son grand rôle dans ce changement gigantesque de l'histoire de l'Égypte, étant donné que le rôle de l'Autorité est indéniable et bien apprécié dans la lutte contre la corruption.

En effet, la position avancée de l'Égypte dans les rapports internationaux sur la lutte contre la corruption témoignent des efforts de cette institution et de ses dirigeants. Autrefois, il était courant de dire où va l'argent de l'État, mais maintenant, on dit : d'où vient l'argent dépensé dans toutes ces réalisations sur terre en Égypte. La différence entre les deux cas témoigne du rôle de l'Autorité qui donne par ses coups douloureux contre la corruption l'exemple idéal de l'intégrité souhaitée chez tous ceux qui travaillent et prennent le leadership. Des dizaines de projets n'auraient pas été achevés en un temps record et au prix coûtant, sans les efforts des hommes de l'Autorité qui travaillent acharnement selon les standards internationaux dans la lutte contre la corruption.

L'Autorité est aussi au premier plan lorsqu'elle a commencé à préparer à s'installer dans la capitale administrative en formant 27 000 salariés qui seront les fers de lance de la transition vers la Nouvelle République.

L'Autorité a joué un rôle crucial dans la préparation de l'Égypte à une ère à venir grâce à l'infrastructure d'information qu'elle a fournie et en participant au grand effort de numérisation de l'État et de son entrée dans le XXI^e siècle.

L'article est tiré du discours qu'il a prononcé lors des activités du colloque culturel organisé par l'Autorité de contrôle administratif à l'occasion de la fête n°57 le 22 juin 2021.



Contact avec l'Autorité de Contrôle Administratif

Site Web de l'Autorité:

www.aca.gov.eg

Contact direct avec les responsables de l'Autorité au siège:
Veuillez consulter le site Web de l'Autorité

Hotline :

16100

Poste Egyptienne / Télégraphe

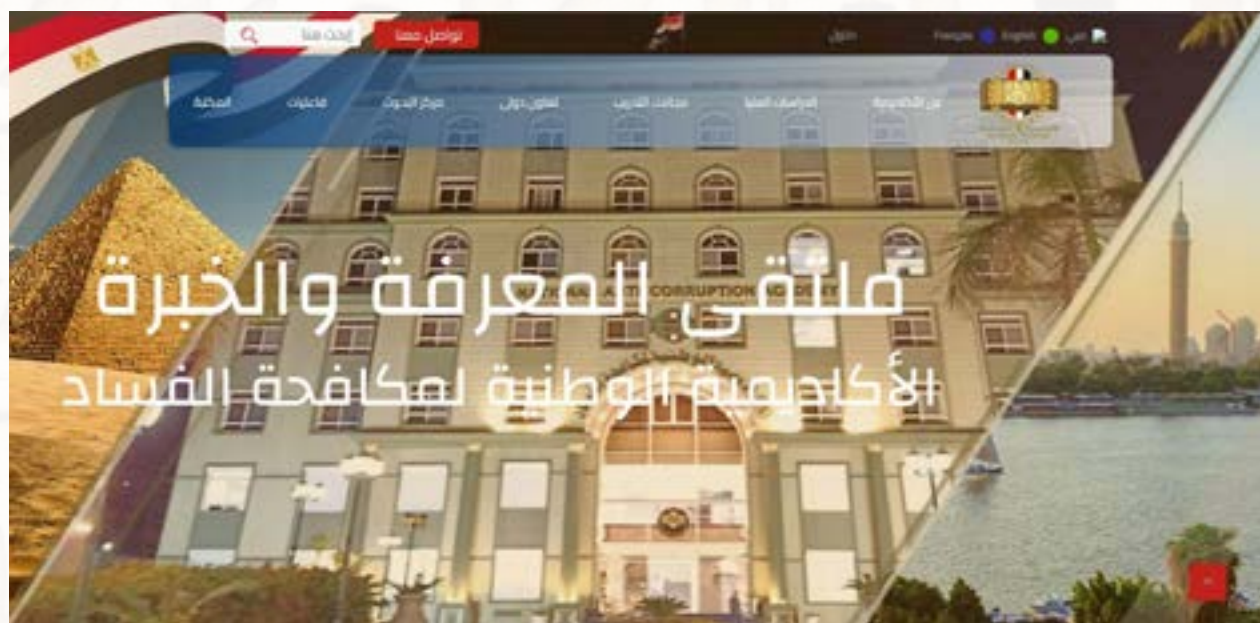
Page officielle de Facebook:

facebook.com/ACAEGYPT

Télécopie du Siège de l'Autorité :

0222915403

Télécopies des bureaux régionaux de l'Autorité dans les gouvernorats:
Veuillez consulter le site Web de l'Autorité



الالتزام بالتميز ENGAGEMENT ENVERS L'EXCELLENCE

Contact avec

l'Académie Égyptienne de Lutte contre la Corruption :
Veillez consulter le site web de l'Académie

academy.aca.gov.eg

Courriel de l'Académie:

national.anticorruption.academy@aca.gov.eg

Courriel du magazine:

Damir_alwatan@aca.gov.eg



الأكاديمية الوطنية
لمكافحة الفساد
EACA

مركز بحوث ودراسات منع ومكافحة الفساد
CRSPCC